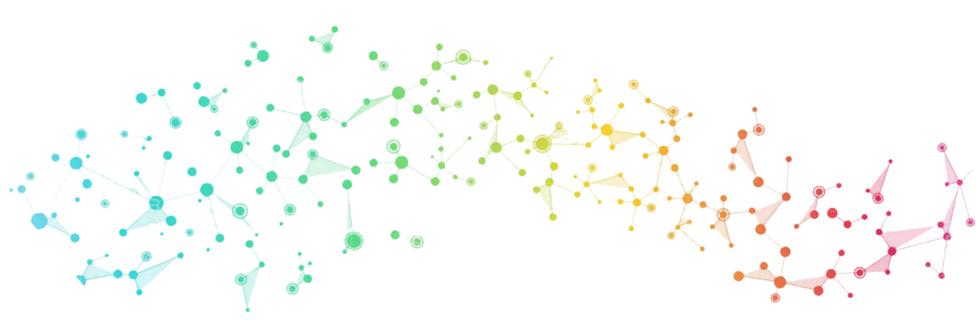


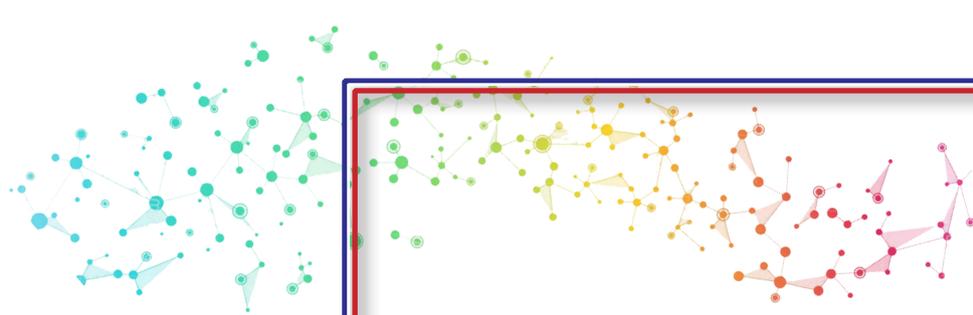
SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES



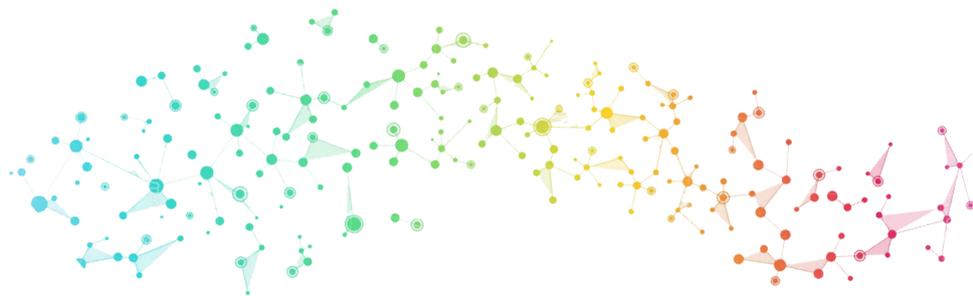
SDACR

2019 - 2023

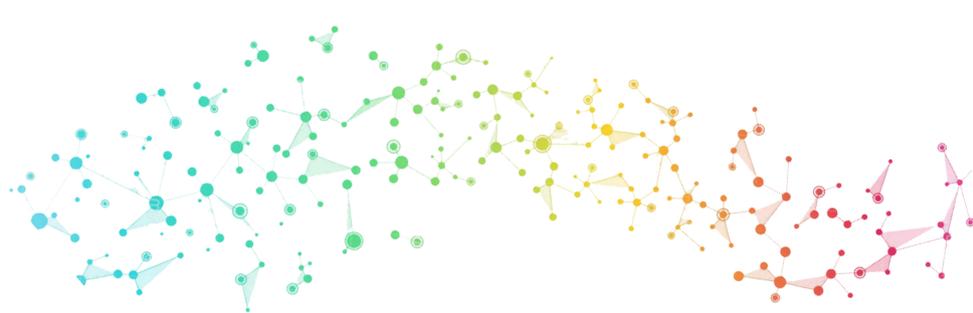




Emplacement du futur arrêté
approuvant la mise à jour
du schéma départemental
d'analyse et de couverture
des risques (SDACR)



1. Introduction	7
2. L'environnement du SDIS / le département de la Haute-Garonne.....	9
2.1. Présentation générale	10
2.2. Pôles d'attractivité.....	16
2.3. Perspectives générales d'évolution	19
2.4. La grande agglomération toulousaine	27
2.4.1. Les prévisions chiffrées.....	27
2.4.2. L'organisation territoriale prévue.....	27
2.4.3. La stratégie de développement	30
3. Le service d'Incendie et de secours de la Haute-Garonne	35
3.1. Les valeurs de l'établissement	36
3.2. Description de l'organisation du SDIS	37
4. L'évaluation du précédent SDACR	45
5. L'analyse des risques courants et les orientations opérationnelles.....	49
5.1. Évaluation générale.....	50
5.2. Le secours d'urgence aux personnes (SUAP)	61
5.3. Le risque incendie.....	74
5.4. Le risque routier.....	80
5.5. Les opérations diverses.....	87
6. L'analyse des risques complexes et les orientations opérationnelles	93
6.1. Le risque aquatique	94
6.1.1. Les risques majeurs (DDRM).....	94
6.1.1.1 Inondation.....	94
6.1.1.2 Rupture de barrage.....	95
6.1.2. Les risques spécifiques	97
6.1.3. La réponse du SDIS.....	97



6.2. Le risque de personnes ensevelies ou piégées	99
6.2.1. Les risques majeurs (DDRM)	99
6.2.2. Les risques spécifiques	100
6.2.3. La réponse du SDIS	101
6.3. Le risque feux de forêts	103
6.3.1. Définition	103
6.3.2. Occurrence	103
6.3.3. La réponse du SDIS	105
6.4. Les risques liés à la montagne et aux milieux périlleux	107
6.4.1. Les risques liés aux activités de pleine nature	107
6.4.2. Le risque avalanche	107
6.4.3. Le risque souterrain	108
6.4.4. Le risque lié aux moyens de transport par câble	109
6.4.5. La réponse du SDIS	109
6.5. Le risque technologique	111
6.5.1. Le risque industriel et technologique	111
6.5.2. Le risque de transport de matières dangereuses	112
6.5.3. La réponse du SDIS	113
6.6. Les risques émergents	114
6.6.1. Violences et agressions	114
6.6.2. Les risques et effets potentiels des menaces	118
6.7. Synthèse des orientations opérationnelles transversales à toutes les équipes spécialisées	119
7. Synthèse des orientations opérationnelles	123
8. Glossaire	133
9. Table des illustrations	139





Introduction

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) trouve son fondement dans l'article L.1424.7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise : « Un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services départementaux d'incendie et de secours et détermine les objectifs de couverture de ces risques ».

Il constitue un outil d'aide à la décision permettant aux décideurs que sont le préfet et les élus du conseil d'administration du SDIS d'évaluer après analyse l'adéquation des moyens de secours par rapport à la réalité des risques du département.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques justifie ainsi l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours, légitime le règlement opérationnel et conduit à la réalisation de plans pluriannuels d'équipement, de formation et d'implantation des unités opérationnelles.

La révision de ce schéma est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte les évolutions socio-économiques du département depuis la dernière version datant de 2013 mais également pour étudier de nouveaux risques (énergies alternatives par exemple), de nouvelles menaces (tueries de masse dans le cadre du terrorisme) et de nouvelles vulnérabilités (maintien des effectifs du volontariat...). Deux aspects sont pris en compte dans cette étude : les risques fréquents mais de gravité limitée baptisés risques courants et les risques dont la probabilité d'occurrence est faible mais dont les enjeux sont importants, appelés risques complexes.

Par ailleurs, le SDACR est établi en cohérence avec le contrat territorial de réponse aux risques et aux menaces (CoTRRIM) départemental destiné à recenser les capacités disponibles de l'ensemble des acteurs, publics comme privés, pour faire face aux risques et aux effets potentiels des menaces.

L'étude porte sur une analyse de la période 2013-2018. Elle vise à élaborer la stratégie opérationnelle départementale déclinée en orientations pluriannuelles et visant à optimiser la couverture opérationnelle pour les cinq prochaines années. Le document s'inscrit dans une démarche qualité au travers de préconisations qui devront impérativement faire l'objet d'une évaluation permanente et d'une mise à jour annuelle en lien avec les autres documents structurants de l'établissement et notamment le projet d'établissement.



2. L'environnement du SDIS / le département de la Haute- Garonne

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

2.1. Présentation générale

Le territoire

Le département de la Haute-Garonne s'étire le long de la vallée de la Garonne, jusqu'à la frontière espagnole, sur près de 160 km. Cela en fait l'un des plus longs départements français. D'une superficie de 6 309 km², la Haute-Garonne relie la Méditerranée à l'Atlantique par son point de jonction du canal des Deux Mers.

Département à la fois urbanisé et rural, les paysages très variés vont des plaines toulousaines et du Frontonnais au nord, aux hautes montagnes pyrénéennes, en passant par les collines du Lauragais s'étendant à l'est, les coteaux du Comminges dans le sud (piémont pyrénéen) et les vallons verdoyants du Volvestre.

Les plaines alluviales, collines et coteaux constituent 80 % du territoire ; la bordure sous-pyrénéenne (zone de basse altitude) couvre 9 % du département, et le massif pyrénéen 11 %.

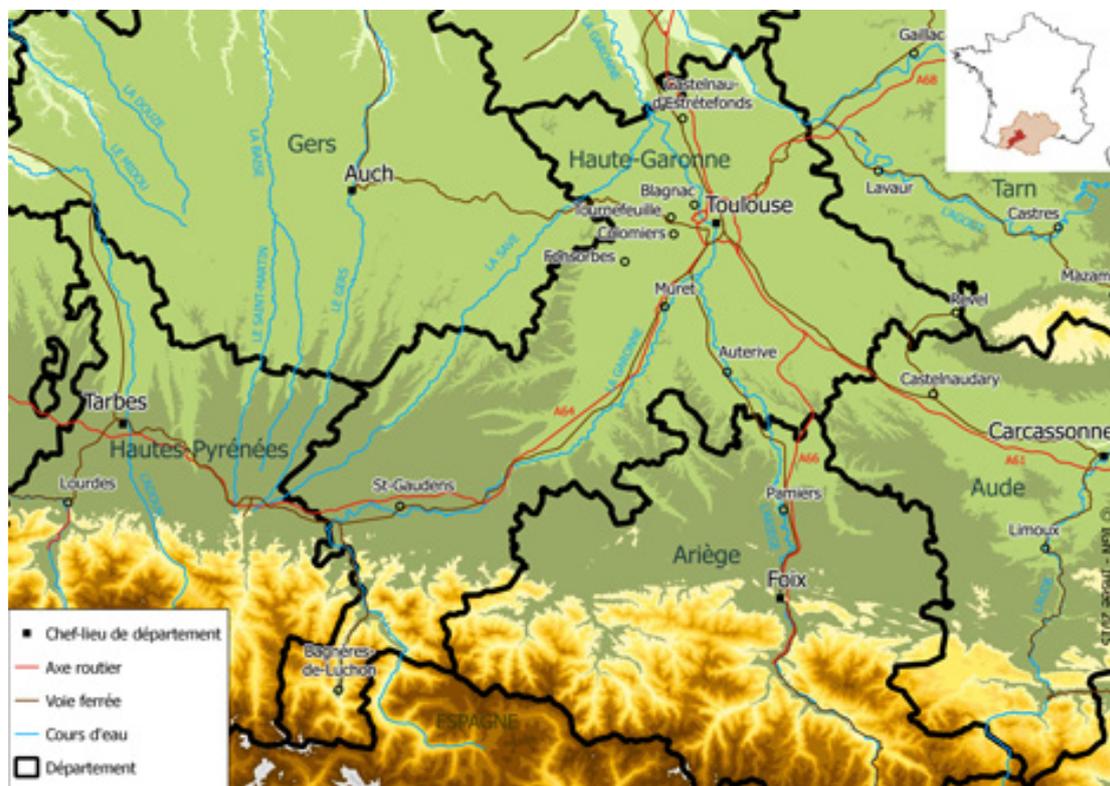


Figure 1 - Carte du département de la Haute-Garonne

L'hydrographie

Le département est traversé par le cours supérieur du fleuve Garonne, sur une longueur proche de 200 km. Les principaux cours d'eau sont la Garonne et deux de ses affluents (l'Ariège et le Tarn). D'est en ouest, le canal du Midi et le canal latéral à la Garonne traversent le département.



2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

De nombreuses rivières venant alimenter le fleuve prennent naissance dans les différents bassins versants des Pyrénées en traversant de nombreux villages et villes de montagne.

Ainsi, des crues torrentielles peuvent affecter la haute vallée de la Garonne et la vallée de la Pique. Le 18 juin 2013, les crues de l'amont de la Garonne et de la Pique ont occasionné des dégâts importants dans le sud du département.

La démographie et l'habitat

Concentrant près d'un quart des habitants de la région Occitanie, la Haute-Garonne est le département le plus peuplé de la région. Il est le 4^e département de métropole où le rythme de croissance de la population est le plus élevé (+1.4 % par an). Ainsi, ce sont 17 400 nouveaux habitants qui le rejoignent chaque année. Il compte actuellement plus de 1,3 millions d'habitants, avec 40 % de moins de 30 ans et 20 % plus de 60 ans.

À l'instar du département, l'agglomération toulousaine est l'une des plus dynamiques du pays (+1.4 % soit 12 700 habitants par an). En outre, les communes situées sur les axes de communication (routes principales et voie ferrée) voient leur démographie évoluer plus fortement que dans le reste du département, hors aire urbaine de Toulouse.

La répartition géographique de la population en Haute-Garonne est très contrastée :

► Le nord du département contient l'aire urbaine de Toulouse et regroupe plus de 80 % de la population. Quatrième plus grande aire urbaine de France, elle s'étend jusqu'aux confins de départements limitrophes et progresse au rythme annuel de +1.5 % par an, ce qui en fait l'une des plus attractives de France.

Attirant de plus en plus de monde, les communes périurbaines se développent. L'aire urbaine de Toulouse regroupe 225 communes.

Toulouse est l'une des rares agglomérations françaises dont la ville centre progresse autant que la périphérie, marquant ainsi à la fois la densification de son cœur et une propension réelle à l'étalement urbain.

► Une seconde aire urbaine se développe dans le sud, à Saint-Gaudens, et regroupe plus de 30 000 habitants.

Pour ce qui concerne l'habitat, la Haute-Garonne est essentiellement composée d'une population résidentielle. En effet, près de 9 logements sur 10 sont des résidences principales. Les quelques résidences secondaires (4 %) se situent, quant à elles, principalement à Toulouse et dans le massif des Pyrénées, notamment autour de Bagnères-de-Luchon.

Les structures administratives

Limitrophe de l'Ariège, de l'Aude, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et de l'Espagne (Val d'Aran et Huesca), la Haute-Garonne est constituée de trois arrondissements : Toulouse (19 cantons - 2 cantons partiels - 225 communes), Muret (3 cantons - 3 cantons partiels - 126 communes) et Saint-Gaudens (2 cantons - 1 canton partiel - 236 communes).

Lors du dernier redécoupage cantonal de la France en 2014, la Haute-Garonne s'est vue réduire leur nombre à 27 au total, dont 3 s'étalant sur deux arrondissements.

Le nord, proche de Toulouse, est constitué essentiellement de communes urbanisées, voire très urbanisées, le sud possède de nombreuses communes rurales.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

L'économie

Avec 80 % des emplois, les services et le secteur tertiaire dans sa globalité est le plus gros secteur d'activité de la Haute-Garonne. Le tertiaire marchand est particulièrement important, rassemblant à lui seul la moitié des emplois du département.

L'industrie, 2^e secteur après le tertiaire avec plus de 12 % des emplois en Haute-Garonne, est principalement centrée autour du pôle toulousain, avec comme fer de lance l'aéronautique et l'espace. Ainsi, l'entreprise Airbus emploie près de 30 000 salariés sur l'agglomération toulousaine. Par ailleurs, le campus de l'Oncopôle réunit industries de la pharmacie et chercheurs publics dans un ensemble unique depuis 2010.

Quant au secteur agricole, il est majoritairement représenté par les grandes cultures (maïs, tournesol, céréales à paille). Viennent ensuite l'élevage (26 %) et les productions végétales, fruitières et viticoles (5 %). Bien que représentant peu d'emplois (environ 1 % des emplois et en diminution) il s'étend sur 52 % de la surface du territoire haut-garonnais.

Le département est également dynamique dans la formation, et notamment dans l'enseignement supérieur. Ainsi, l'armature universitaire, la 2^e de France, est répartie dans 4 pôles universitaires et 14 grandes écoles. En 2017, plus de 110 000 étudiants sont accueillis dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Haute-Garonne.

Évolution de l'emploi salarié privé en 2015 par aire urbaine...

Source : Acoess 2015, traitement aua/T

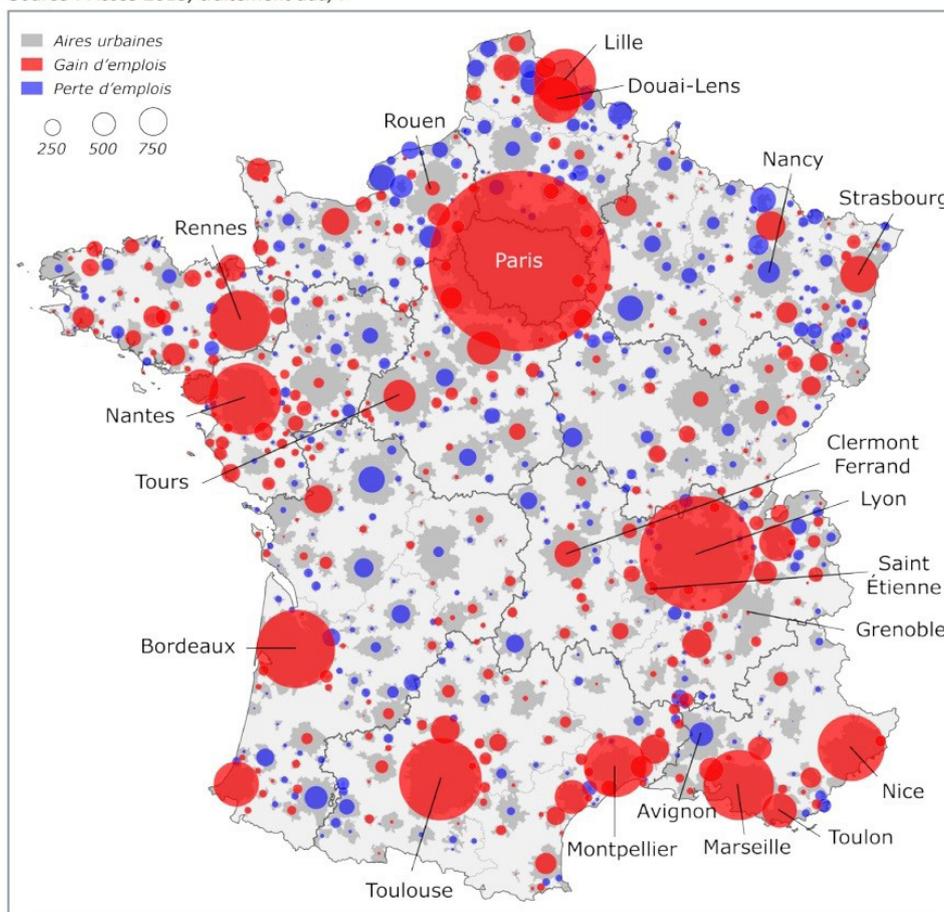


Figure 2 - Évolution de l'emploi salarié privé en 2015 par aire urbaine

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

Les transports

Carrefour d'échange entre les axes Nord-Sud (Espagne / Paris) et Est-Ouest (Bordeaux / Montpellier) la Haute-Garonne est le siège d'importants trafics avec des infrastructures de transport limitées.

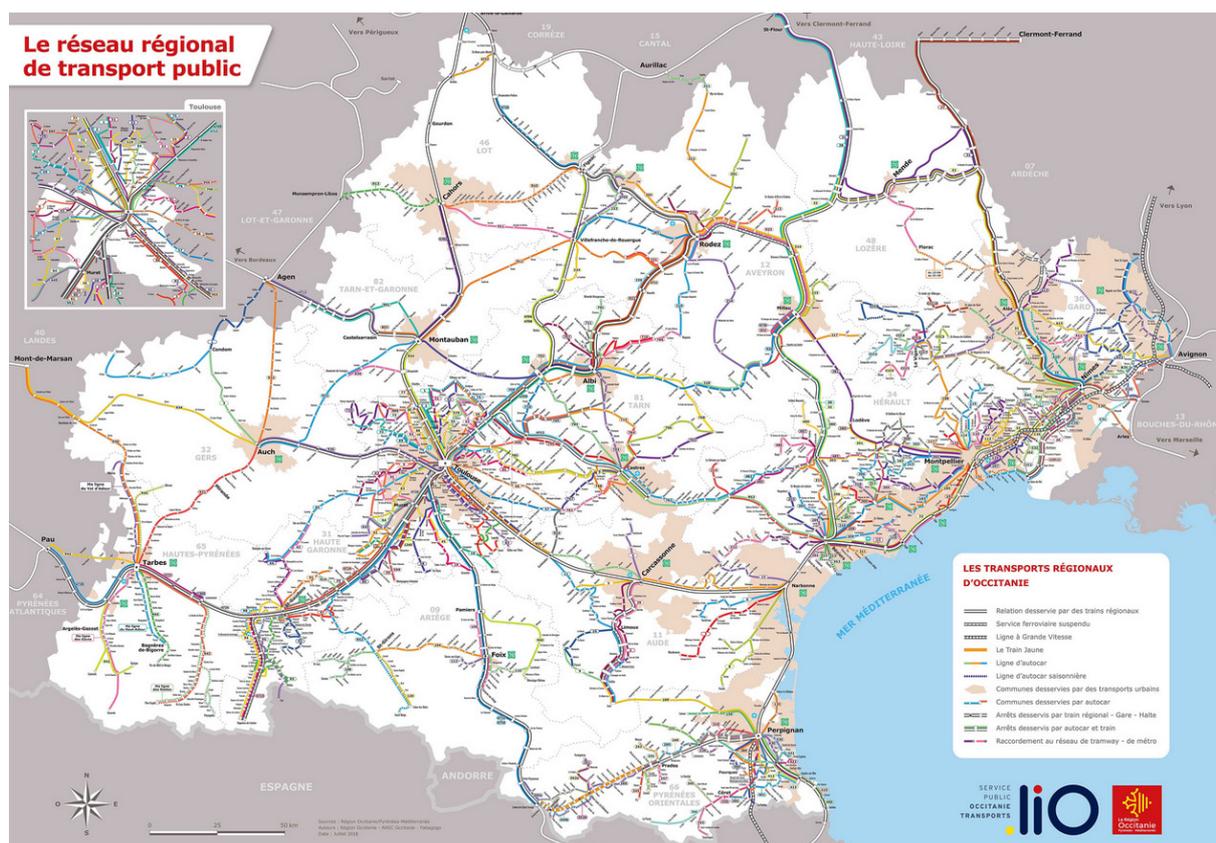


Figure 3 - Le réseau régional de transport public

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

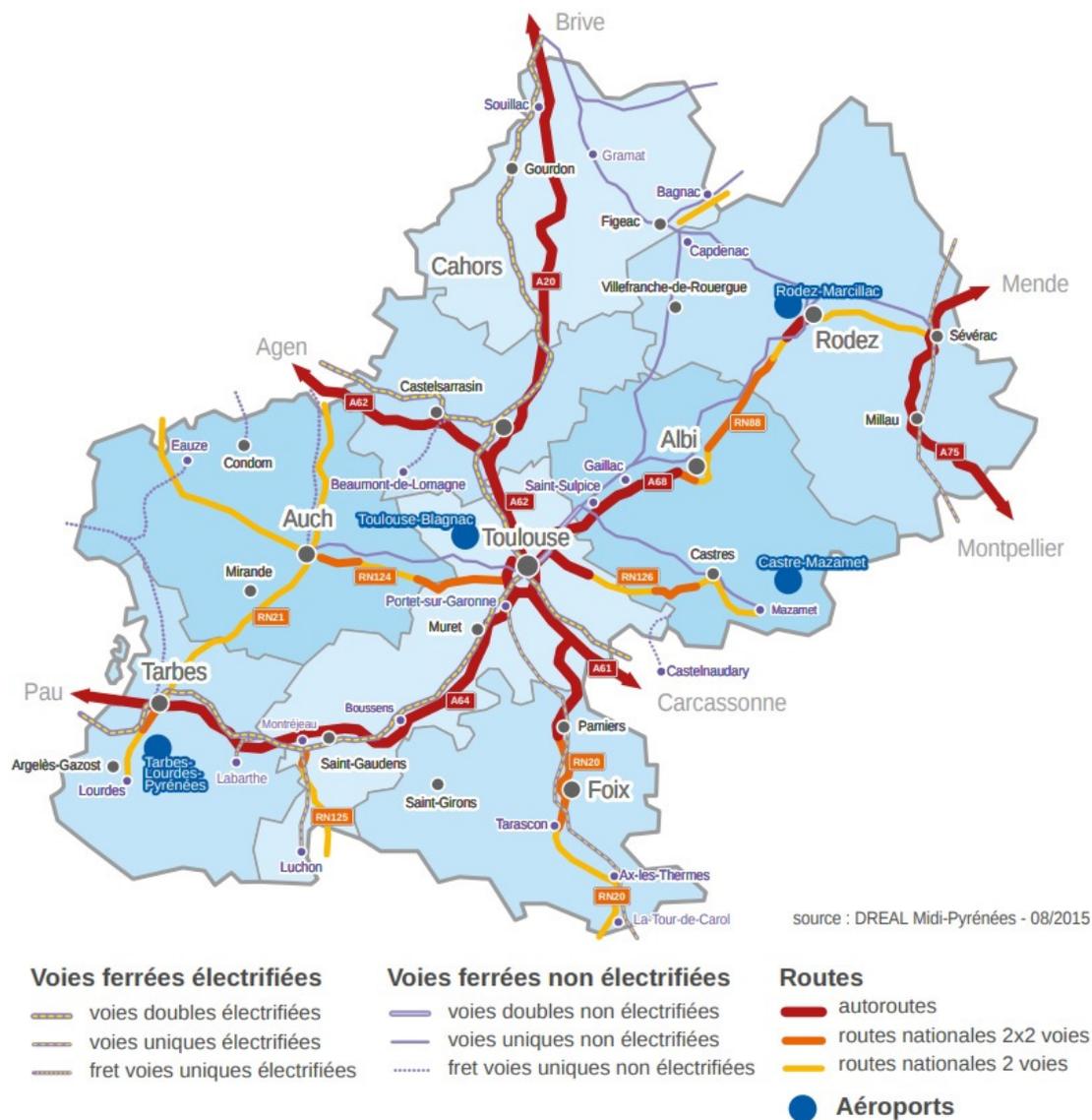


Figure 4 - Carte des infrastructures de transport

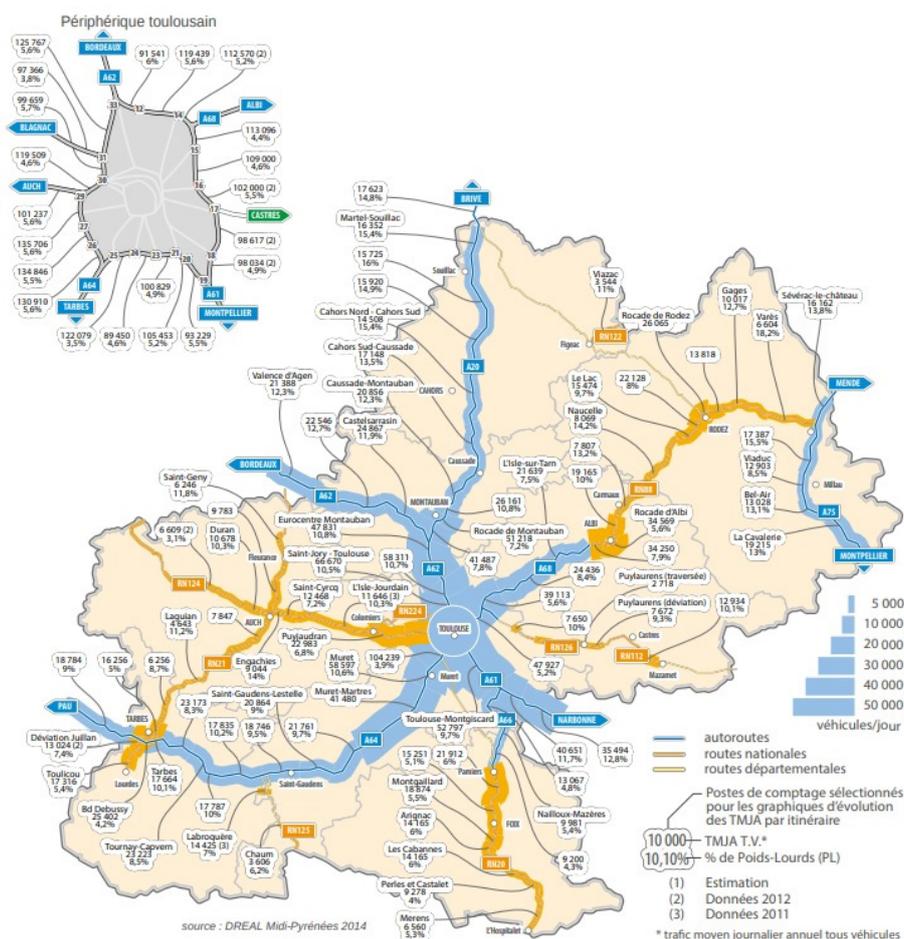
Ainsi, les infrastructures de transport routier du département, stables dans le temps, comptent :

- ▶ 261 km d'autoroutes, répartis entre l'A61, l'A62, l'A68, l'A64 et l'A66 ;
- ▶ 74 km de routes nationales ;
- ▶ 6 138 km de routes départementales dont 500 km en montagne ;
- ▶ 9 548 km de voies communales avec un trafic en hausse.

Le trafic routier quant à lui est en constante évolution.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

Trafic sur le réseau routier national et part des poids lourds en 2013



De 2003 à 2013, le nombre total des véhicules enregistrés aux barrières de péages du réseau autoroutier concédé de la région augmente en moyenne de 2,8% par an. Le nombre de poids-lourds progresse en moyenne de 1,4% par an.

Sur les routes nationales, la circulation routière (mesurée en véhicules/kilomètres) n'évolue que très faiblement sur la même période (+0,3% par an en moyenne).

Figure 5 - Trafic sur le réseau national

Le trafic ferroviaire reste stable. Un peu moins de 12 millions de passagers transportés annuellement entre 2012 et 2014. Par ailleurs, un des objectifs du projet Toulouse EuroSudOuest (TESO) est de transformer la gare Matabiau en un véritable pôle d'échange multimodal, où se connectera l'ensemble des modes de déplacement (train, métro, bus, car, voiture, vélo et espaces piétons). Des flux importants et convergents de l'ordre de 400 à 500 000 personnes / jour pour 2025 sont ainsi envisagés sur les transports en commun incluant la 3^e ligne de métro TAE.

L'activité liée au fret est essentiellement au nord de l'agglomération où se trouve Eurocentre. Il s'agit d'un pôle multimodal logistique de 300 hectares qui bénéficie d'un faisceau ferroviaire entièrement automatisé et du Terminal Maritime de Toulouse, nouveau concept de port intérieur visant à faciliter le commerce maritime international.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

L'activité du transport aérien est essentiellement basée sur le nord, avec l'aéroport international de Toulouse-Blagnac. Ouvert 24 h / 24 h à la circulation aérienne, ses activités sont de trois types :

- ▶ Trafic commercial de passager, en constante augmentation. En 2017, la barre de 9 millions de passagers commerciaux a été franchie, alors qu'en 2010 seuls 6 millions de passagers ont été transportés. L'objectif est d'atteindre 12 millions de voyageurs par an d'ici 2022.
- ▶ Transport de fret, avec une marchandise particulière : les satellites construits sur Toulouse.
- ▶ Activité liée à la construction aéronautique (essais, certifications, construction...).

Le trafic fluvial est très limité en Haute-Garonne. Le département est traversé par 185 km de voies navigables (Canal et Garonne), tandis qu'une activité de navigation résiduelle existe sur l'Ariège (navigation de sport et loisir). La fréquentation est de l'ordre de 40 000 passagers par an sur le canal.

2.2. Pôles d'attractivité

Le département s'organise autour de deux pôles d'attractivités contrastés.

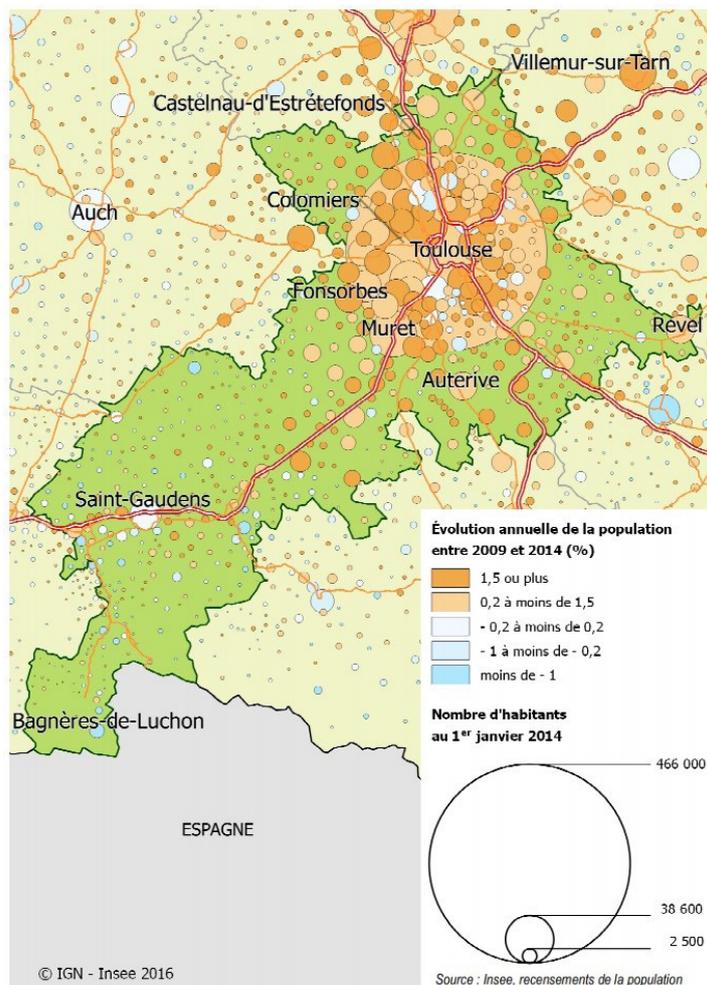


Figure 6 - Évolution annuelle de la population entre 2009 et 2014

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

L'aire urbaine de Toulouse

Le dynamisme de Toulouse irrigue tout le nord du département, s'étend loin au sud le long de l'autoroute vers Saint-Gaudens et déborde sur 5 départements limitrophes. La grande aire urbaine toulousaine est ainsi la 3^e de province par sa population. Son territoire, limité aux communes du département, concentre 93 % de la population de la Haute-Garonne. À elle seule, elle concentre plus d'un tiers de croissance démographique en Occitanie.



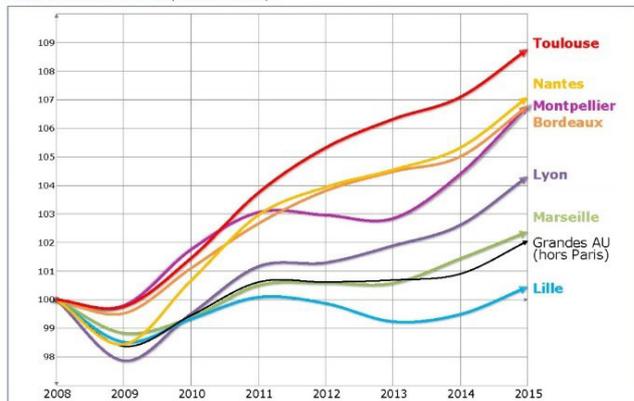
Figure 7 - Carte de l'aire urbaine de Toulouse

Grâce à son dynamisme économique, Toulouse figure parmi les grandes aires dégagant les gains d'emploi les plus importants en 2015, rejaillit donc sur les départements voisins en attirant de nombreux actifs résidents qui viennent travailler dans l'agglomération toulousaine. Ainsi, en 2012 se sont quelque 53 900 actifs en emploi qui se rendent quotidiennement en Haute-Garonne pour travailler principalement dans l'unité urbaine de Toulouse.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

Évolution de l'emploi salarié privé par aire urbaine (base 100 en 2008)

Source : Acoess 2008 à 2015, traitement aua/T



Déplacements domicile-travail entre la Haute-Garonne et les autres départements en 2012

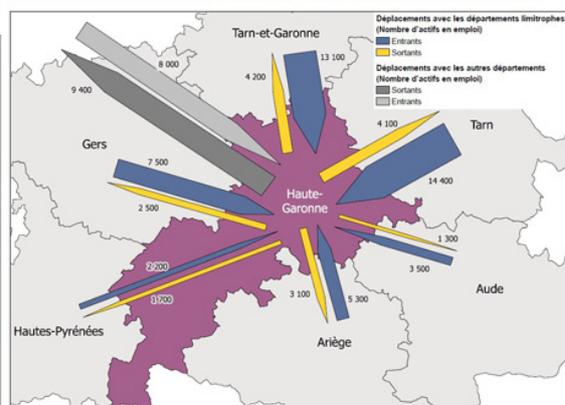


Figure 8 - Évolution de l'emploi salarié privé par aire urbaine

Les territoires de l'Ariège, du Lauragais et du Volvestre perdent des emplois alors que la frange ouest en gagne, essentiellement en Gascogne Toulousaine. Le recul de l'emploi porte sur certaines activités. C'est en particulier le cas dans celles de l'intérim, de la publicité et du transport dans le Muretain, de celles de l'ingénierie et des études techniques dans les terres du Lauragais, celle du nettoyage des bâtiments dans les vallées de l'Ariège et de la Lèze. Dans le Volvestre, la baisse est liée à la fermeture d'une importante structure d'accueil des handicapés physiques et mentaux.

Évolution de l'emploi salarié privé par intercommunalité de l'aire urbaine

Source : Acoess 2015, traitement aua/T

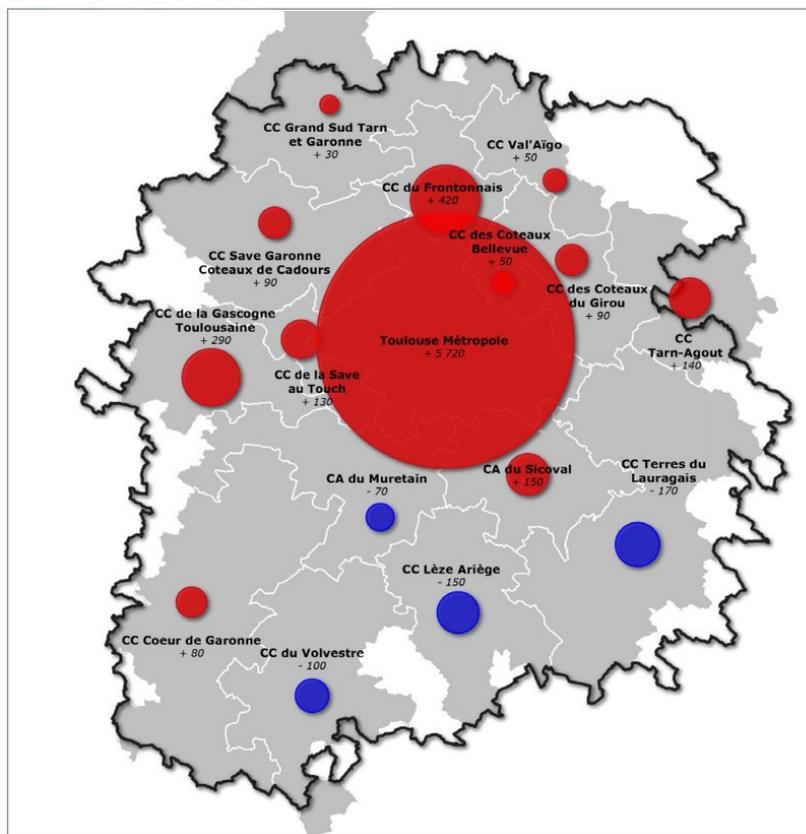


Figure 9 - Évolution de l'emploi salarié privé par intercommunalité de l'aire urbaine



2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

L'agglomération de Saint-Gaudens

La population de Saint-Gaudens, deuxième grande aire urbaine du département, continue de gagner de la population (+0,5 % par an entre 2009 et 2014), grâce notamment à l'unité urbaine qui progresse de 0,4 % alors que la population du commun reste stable. Néanmoins, l'évolution démographique reste inférieure à celle de la Haute-Garonne qui est en augmentation de 7,35 %.

Bien que la population du département est jeune (20 % seulement des habitants ont plus de 60 ans contre 24 % de la population nationale), c'est au nord du Comminges que la proportion de seniors est la plus importante.

En outre, seule la commune de Saint-Gaudens est un pôle supérieur de services et d'équipements c'est-à-dire offrant des services spécifiques et plus rares comme le lycée, l'hôpital ou encore l'hypermarché. Les 8 autres pôles supérieurs sont concentrés dans le nord du département. Ainsi, malgré un faible temps moyen d'accès aux équipements et services au niveau départemental, les habitants de certaines communes restent assez éloignés des services et équipements. C'est le cas au nord de Saint-Gaudens et dans le piémont pyrénéen.

Les projections de population font apparaître une légère hausse d'habitants en 2030. Néanmoins, elles s'accompagnent d'un fort vieillissement de la population.

2.3. Prospectives générales d'évolution

Démographie

Plusieurs analyses peuvent être utilisées afin d'effectuer une projection démographique sur le moyen terme. Pour chaque méthode, l'année de référence est celle du dernier recensement global, c'est-à-dire 2014.

► Méthode tendancielle :

Il s'agit de regarder l'évolution de la population d'une commune entre une année de départ (ici 2008 ou 1999) et l'année de référence. Le taux d'évolution moyen ainsi calculé est reporté afin de calculer la population de cette même commune à l'horizon 2030.

Les taux négatifs ne sont pas reportés, mais la population est considérée comme stable.

Appliquée à la Haute-Garonne, **la population départementale serait comprise entre 1,68 et 1,73 million d'habitants en 2030.**

► Méthode OMPHALE de l'INSEE :

Les projections de population établies par l'INSEE simulent chaque année jusqu'à l'horizon de projection (2030) le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge sur la base d'hypothèses sur l'évolution des trois composantes des variations de population : fécondité, mortalité et migrations.

L'INSEE table sur un ralentissement de la croissance future par rapport aux dernières observations (diminution du solde naturel et tassement de l'apport migratoire).

Selon la méthode OMPHALE, **la population départementale serait de 1,51 million d'habitants en 2030.**

► Méthode des schémas de cohérence territoriale (SCoT) :

Les SCoT constituent un outil de définition et de cadrage de la politique d'aménagement et de développement durable à l'échelle d'un grand territoire. La métropole toulousaine est compétente en matière d'urbanisme. Il en résulte que son PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat), outil de planification en termes d'habitat, sert de base à la présente étude.

Ainsi, **la population départementale serait de 1,60 million d'habitants en 2030.**

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

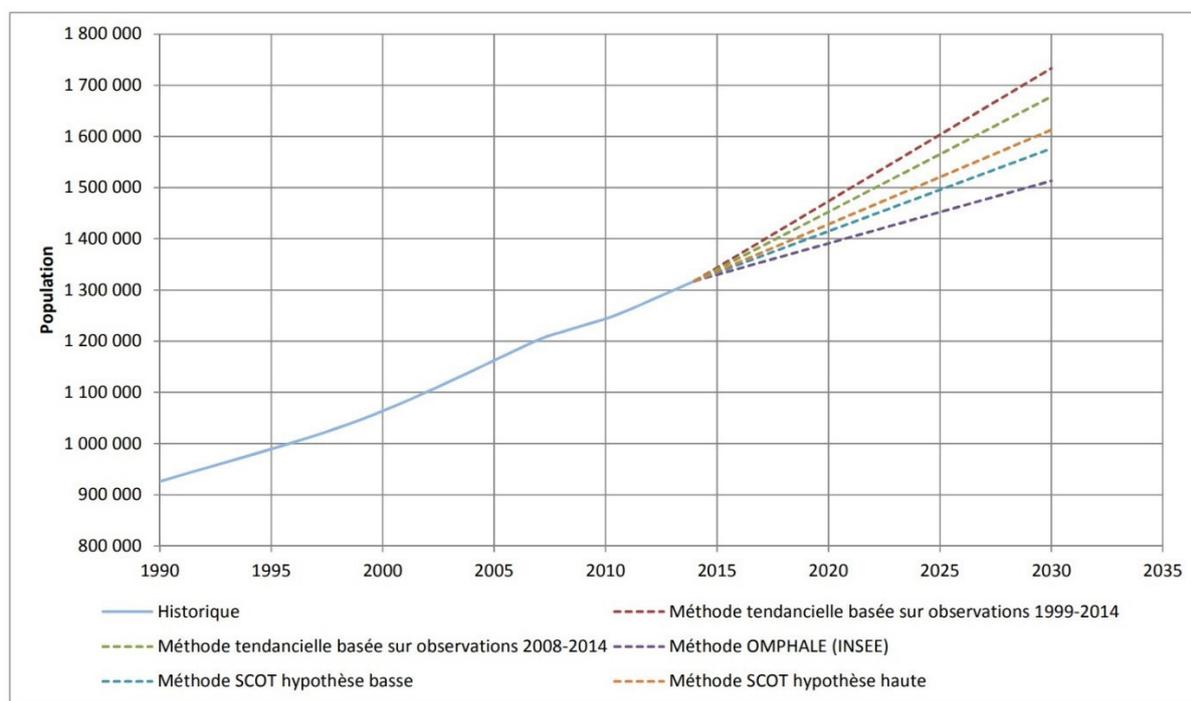


Figure 10 - Hypothèses d'évolution démographique départementale

À l'instar du conseil départemental pour l'élaboration de son schéma directeur de distribution d'eau, la méthode des SCoT a été retenue. Sa projection se situe entre l'analyse tendancielle, qui est surestimée, et l'estimation OMPHALE de l'INSEE.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

Projection de la population
à 2030

Projection à 2030	
nb d'habitants	
	de 0 à 100
	de 100 à 200
	de 200 à 400
	de 400 à 1 000
	de 1 000 à 2 500
	supérieur à 2 500

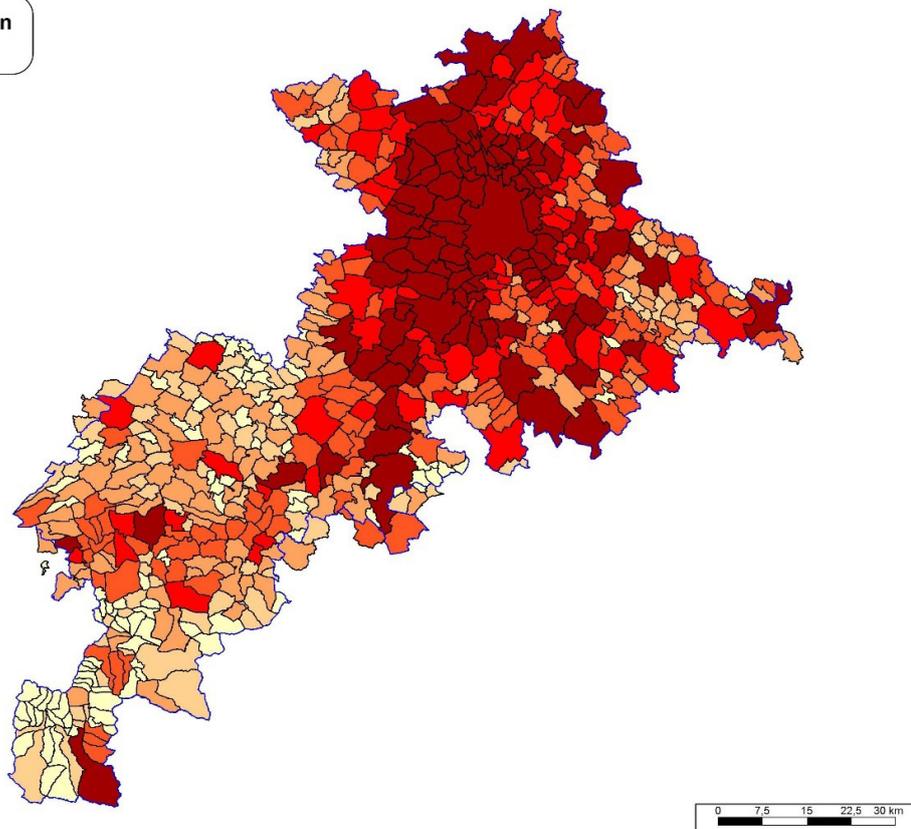


Figure 11 - Projection de la population en 2030

À isopérimètre, cette projection aurait un impact non négligeable sur les centres de secours actuels. Les tableaux suivants fournissent une comparaison de la population défendue en 2016 et celle qui serait défendue en 2030 par unité opérationnelle.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

Groupement	CIS	Population défendue			
		01/01/2016		2030	
Nord-Ouest	Cadours	6 756	497 848	8 090	608 871
	Colomiers	198 853		242 633	
	Fronton	22 997		31 637	
	Grenade	37 570		49 658	
	Saint-Jory	23 745		30 761	
	Villemur-sur-Tarn	16 518		20 566	
	Toulouse Vion	192 109		225 527	
Nord-Est	Ramonville Buchens	159 630	502 807	194 849	608 644
	Caraman	10 096		14 359	
	Revel	14 535		17 170	
	Rouffiac-Tolosan	116 778		143 873	
	Verfeil	7 797		9 678	
	Villefranche-de-Lauragais	22 464		28 597	
	Toulouse Loughnon	171 508		200 118	
Centre	Auterive	25 138	236 949	32 675	292 129
	Carbone	15 591		20 201	
	Cazères	12 891		15 758	
	Cintegabelle	11 988		17 713	
	Le Fousseret	5 441		6 426	
	Montesquieu-Volvestre	4 787		5 414	
	Muret Massat	112 022		133 711	
	Rieumes	10 493		12 940	
	Rieux-Volvestre	5 176		5 988	
	Saint-Lys	33 422		41 304	
Sud	Aspet	4 690	81 839	4 753	82 913
	Aurignac	4 278		4 336	
	Bagnères-de-Luchon	6 018		6 096	
	Boulogne-sur-Gesse	5 653		5 721	
	L'Isle-en-Dodon	4 817		4 881	
	Montréjeau	11 706		11 858	
	Salies-du-Salat	8 893		9 004	
	Saint-Béat Marignac	4 066		4 121	
	Saint-Gaudens Comminges	27 496		27 865	
	Saint-Martory	4 222		4 278	
TOTAL		1 319 443		1 592 558	

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

Département	CIS	Population haut-garonnaise défendue	
		01/01/2016	2030
Gers	L'Isle-Jourdain	2 154	2 613
Tarn	Saint-Suplice	3 938	5 410
Ariège	Lézat-sur-Lèze	2 975	3 209
Hautes-Pyrénées	Lannemezan	1 046	1 060
TOTAL		10 113	12 292

En outre, le nombre de communes de plus de 10 000 habitants augmenterait de 75 %, passant de 16 communes en 2016 à 28 en 2030.

Ainsi, les défis à relever pour l'agglomération toulousaine sont immenses :

- ▶ Accueillir 15 000 habitants par an ;
- ▶ Créer 7 000 emplois par an.

Soit gérer une augmentation de 500 000 déplacements supplémentaires par jour à l'horizon 2025, ce qui correspond à la capacité d'absorption du périphérique toulousain actuel (ou un peu plus de la capacité de transport du réseau métro d'aujourd'hui).

Il est donc mis en place un plan de déplacement visant à couvrir la desserte de 3 à 6 habitants sur 10 et 3 à 7 emplois sur 10 par le réseau de transport en commun structurant à l'horizon 2030.

Infrastructures

En parallèle du développement démographique, le département de la Haute-Garonne connaît une évolution de ses infrastructures de circulation. Ainsi, après l'ouverture du tunnel de Saint-Béat à l'été 2018, quelques projets vont voir le jour sur la période 2020-2030 :

- ▶ Afin d'améliorer la fluidité de la circulation sur le périphérique toulousain, des travaux de mise à 2x3 voies du dernier tronçon de la rocade (entre Lespinet et Rangueil) se dérouleront en 2019-2021.
- ▶ Sur le secteur voisin, à l'orée 2020, le téléphérique urbain sud, téléphérique urbain de Toulouse, reliera les deux rives de la Garonne sud depuis une artère principale du réseau de transport en commun (ligne B du métro), et desservira le centre hospitalier universitaire de Rangueil et l'Oncopôle. Le trajet se fera en dix minutes, apportant ainsi une nette amélioration de la desserte du secteur pour le public.
- ▶ En 2024, une 3^e ligne de métro desservira le nord toulousain, zone qui se développe le plus actuellement. Au travers de ses 27 kilomètres et de ses 21 stations, cette ligne reliera la gare de Colomiers à la future silicone valley toulousaine : Labège. Cette offre de déplacement en transport en commun s'accompagne du doublement de la capacité d'accueil de la ligne A du métro.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

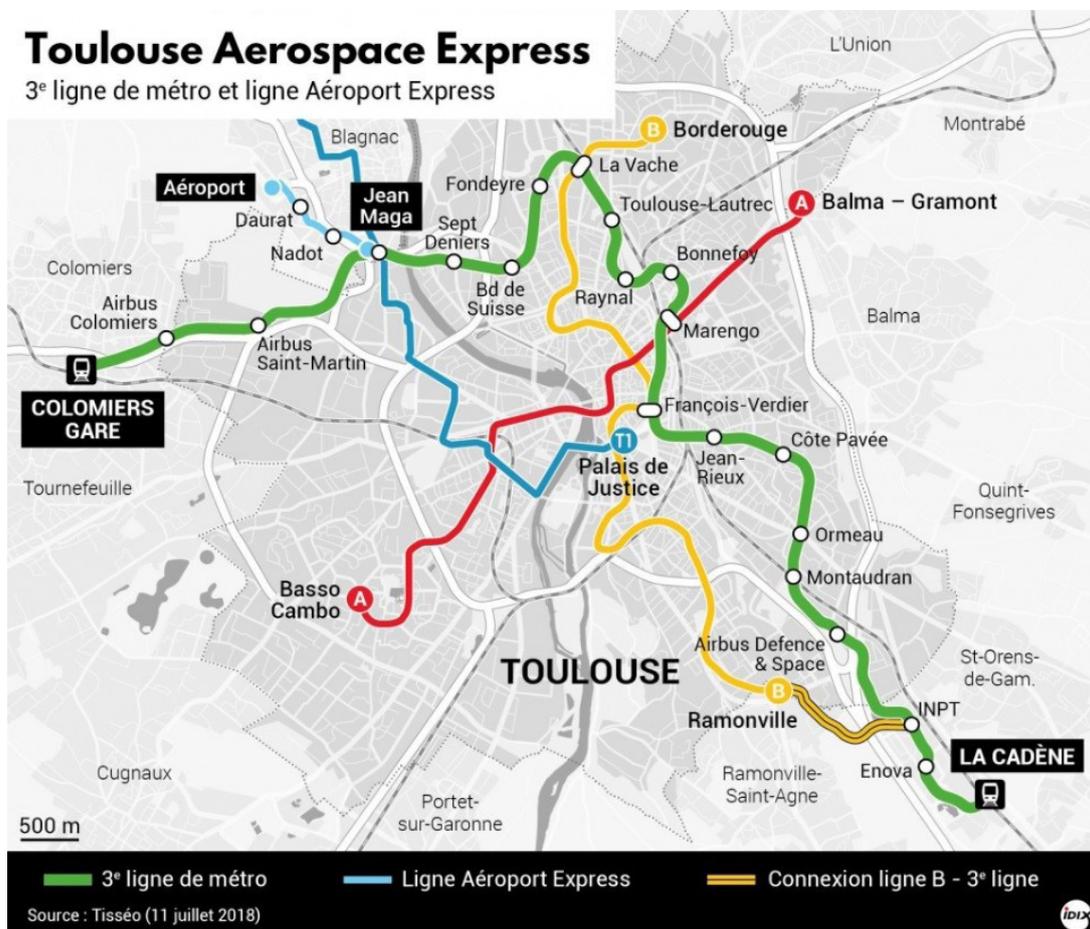


Figure 12 - Carte des lignes de métro sur Toulouse

- ▶ Cette même année verra la mise en service de l'autoroute reliant Toulouse à Castres. Cette dernière s'appuie sur le tronçon A680 existant, qu'elle élargira entre Castelsmaurou et Verfeil et prolongera vers Castres.
- ▶ Pour soulager le périphérique et le pont de Gagnac, actuellement sursaturé aux heures de pointes, les élus de la métropole et du département ont signé un accord pour la réalisation d'un pont reliant l'autoroute Toulouse-Bordeaux à la rive ouest et à l'aéroport de Toulouse Blagnac. Toutefois, sa mise en service n'est pas prévue avant 2030.
- ▶ Des études sont actuellement en cours pour désengorger le nord de la métropole. Ces dernières viendront compléter les nouvelles voies rapides qui vont desservir le nouveau parc des expositions (40 000 m² d'accueil et 3 500 places de parking) à Aussonne qui ouvrira en 2020.

Toulouse Euro Sud-Ouest (TESO)

Toulouse Euro Sud-Ouest est un projet d'urbanisme déployé sur le quartier de Toulouse Matabiau. Il vise à donner à la métropole les moyens de relever les défis générés par son dynamisme, en s'appuyant sur 2 leviers indissociables : le développement des transports et l'aménagement urbain.



2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

Ce projet répond à 2 ambitions principales :

- ▶ Réaliser un pôle d'échanges multimodal (PEM), destiné à moderniser et agrandir la gare de Toulouse-Matabiau, en la positionnant à la croisée de toutes les mobilités ;
- ▶ Donner une nouvelle dimension au centre-ville de Toulouse avec comme « phare » l'implantation à proximité immédiate de la gare d'un IGH emblématique (Tour Occitane), réaménager les quartiers environnants de la gare et en améliorer l'accès par la création de quatre parvis.

Le projet urbain s'inscrit dans un périmètre vaste et sur un temps long. Il est donc conçu comme un projet évolutif réalisé par phases successives. À l'horizon 2030, ce sont 300 000 m² de bureaux, 50 000 m² de commerces et 2 500 logements qui seront ainsi réalisés (hors renouvellement urbain « au fil de l'eau » dans le diffus et secteur Michel-Ange - Lapujade).

Des flux importants et convergents de l'ordre de 400 000 à 500 000 personnes / jour pour 2025 sont ainsi envisagés sur les espaces de ce projet global incluant la 3^e ligne de métro TAE.

La réalisation du projet Toulouse Euro Sud-Ouest porte sur 2 grandes catégories d'ouvrages :

- ▶ Des équipements d'infrastructures nécessitant notamment :
 - La création et / ou la rénovation de voiries structurantes ;
 - La rénovation de voiries secondaires ;
 - La création d'espaces publics ;
 - La réalisation d'ouvrages sur voies, destinés à faciliter les flux piétons et modes doux ;
 - L'étude du projet de réappropriation du mode fluvial avec le canal comme support pour, dans un premier temps, répondre aux exigences « écologiques » liées à la déconstruction et à la construction des différents secteurs concernés.
- ▶ Des équipements de superstructure :
 - Le pôle d'échanges multimodal ;
 - la Tour Occitane (même si elle est « hors » projet TESO) ;
 - Un groupe scolaire ;
 - Un gymnase ;
 - Une crèche.

Le projet d'aménagement de Toulouse Euro Sud-Ouest est composé de 6 secteurs :

- ▶ **Le secteur Marengo** à vocation tertiaire et qui accueillera le pôle d'échanges multimodal, point de convergence des modes de transports et des flux de voyageurs ;
- ▶ **Le secteur Périole** destiné à devenir un quartier mixte regroupant logements, bureaux, et services ;
- ▶ **Le secteur Lyon**, futur carrefour entre la gare et le nord de la métropole, le centre-ville et les faubourgs ;
- ▶ **Le secteur Canal**, parvis historique d'accès à la gare, qui bénéficiera d'une ouverture vers le centre-ville et l'implantation d'un IGH emblématique, la tour « Occitane » ;
- ▶ **Le secteur Raynal-Raisin**, appelé à devenir un nouveau lieu de vie accueillant logements, équipements et commerces, mieux relié à la gare comme au centre-ville ;
- ▶ **Le secteur Michel-Ange - Lapujade**, qui bénéficiera de la dynamique de l'opération d'aménagement urbain et fera l'objet d'un accompagnement spécifique.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne



Figure 13 - Représentation cartographique du projet TESO

L'analyse du risque :

⇒ La progression démographique de la Haute-Garonne implique une sollicitation plus importante des services de secours. L'augmentation de la demande sera naturellement plus significative sur le pôle urbain de par la concentration de la population résidente et des déplacements réguliers de personnes.

⇒ Quel que soit le lieu, la croissance continue de la population provoque une progression des risques courants.

⇒ L'augmentation de la population et de l'emploi sans grands travaux d'infrastructures routières aura un impact non négligeable sur les secours publics. La densification de la circulation et le ralentissement de l'écoulement du trafic amèneront :

- Une augmentation non négligeable du risque d'accident de la circulation ;
- Une augmentation des délais de distribution des secours (temps de roulage augmenté).

⇒ La concomitance de travaux lourds, de longue durée, sur des secteurs sensibles est également de nature à augmenter notablement les délais de distribution des secours.

⇒ Nous assistons à une confirmation du développement des pôles d'échanges et transports multimodaux (évolution technologique pour la 3^e ligne de métro, téléphérique, transport fluvial...), à énergie propre (GNV, Hybrides, Électriques, H2, ...) ou autonomes. Ces risques « émergents » étant de plus en plus prégnants (vélos, bus et demain trains à l'hydrogène...), il sera certainement nécessaire de former nos personnels, voire d'intégrer dans les formations de base (tronc commun), ces particularités territoriales.



2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

2.4. La grande agglomération toulousaine

2.4.1. Les prévisions chiffrées

L'actuel schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine a été lancé en 2008, et révisé en 2012. Un premier bilan, réalisé sur la période 2008-2018 vient montrer que le niveau d'accueil apparaît cohérent avec les hypothèses hautes de départ. Ainsi, à l'horizon 2030, l'agglomération toulousaine doit se préparer à accueillir 280 000 habitants de plus par rapport à 2008. Sa population sera alors de 1,2 million d'habitant (chiffre confirmé par l'étude du schéma directeur d'adduction d'eau potable du conseil départemental).

Le SCoT de la grande agglomération toulousaine prévoit l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants. Il s'accompagne d'une politique de lutte contre les inégalités sociales et économiques. Par exemple, il prévoit un renforcement du parc social porté par l'ensemble des communes, y compris par les communes non assujetties à la loi SRU. À l'horizon 2030, le parc locatif social doit atteindre 20 % du parc total à l'échelle du SCoT.

L'objectif est décliné suivant trois axes : une cohésion sociale des territoires, une reconquête des territoires dévalorisés ou fragilisés et une qualité urbaine durable.

2.4.2. L'organisation territoriale prévue

L'organisation prévisible de l'agglomération toulousaine, explicitée dans le SCoT de la grande agglomération toulousaine, se définit sur trois zones :

- ▶ La ville intense se délimite par Toulouse et sa première couronne. L'évolution de cette aire s'oriente vers la densification des quartiers faiblement peuplés avec des constructions d'habitats collectifs dans des friches industrielles ou des zones libres et par le renouvellement urbain en régénérant la ville sur elle-même. Ces territoires seront desservis par un réseau de transport en commun maillé qui doit s'orienter dans les années à venir vers un système de transport « propre » (train, métro, tramway et bus en site propre).
- ▶ Des centralités sectorielles amenées à devenir des pôles de développement urbain, tant par un accueil de nouveaux résidents que par la création de bassins d'emplois. Trois territoires ont été identifiés autour de Muret, de Baziège et de la zone située entre Castelnau-d'Estretfond, Saint-Jory et Grenade-sur-Garonne.
- ▶ Un développement mesuré au-delà de la ville intense et en-dehors des pôles de développement, avec une extension de la construction en prolongement des bourgs ou des zones urbanisées.

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

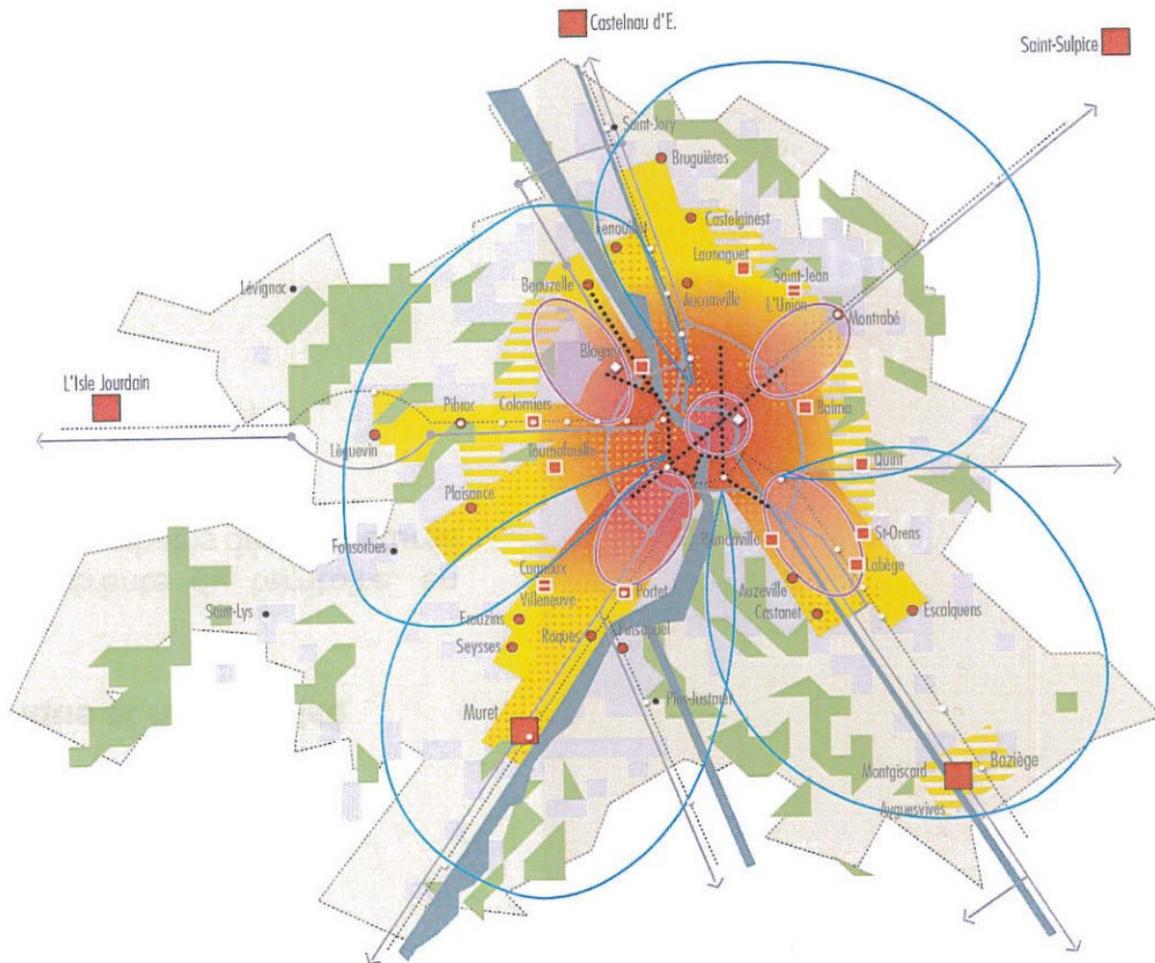


Figure 14 - Représentation cartographique du SCOT de Toulouse

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

2.4.3. La stratégie de développement

Les orientations définies par le SCoT sont reprises par le plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole.

La forte croissance démographique et l'attractivité de la Métropole doivent conduire le territoire à se mettre en capacité d'accueillir près de 150 000 personnes à l'horizon 2030. Cet accueil ne peut se faire que dans une logique de gestion économe de l'espace.

Le PLUi-H s'articule autour de 3 grands principes fondateurs :

- ▶ **L'optimisation**, c'est la recherche d'une gestion économe des ressources naturelles, foncières et financières, qui aboutit à la mise en œuvre d'un scénario de réduction de la consommation d'espace de 10 % par rapport à la période 2007-2013, et permet de garantir la pérennisation des espaces naturels et agricoles de la Métropole (trame verte et bleue).
- ▶ **La proximité**, qui sous-entend la facilitation d'accès aux fonctions et aménités urbaines, en termes de déplacements, d'accès aux commerces, aux équipements et à la nature. Pour cette densification, sont identifiés des secteurs à privilégier en lien avec la mobilité et la desserte en transports en commun.
- ▶ **La compensation** de la densité et l'amélioration du cadre de vie par le développement d'une offre de logements répondant aux différents parcours résidentiels, par le respect de l'identité du quartier dans une vision patrimoniale de la ville, ou par l'augmentation de la présence de nature en ville participant au « rafraîchissement » des espaces urbanisés.

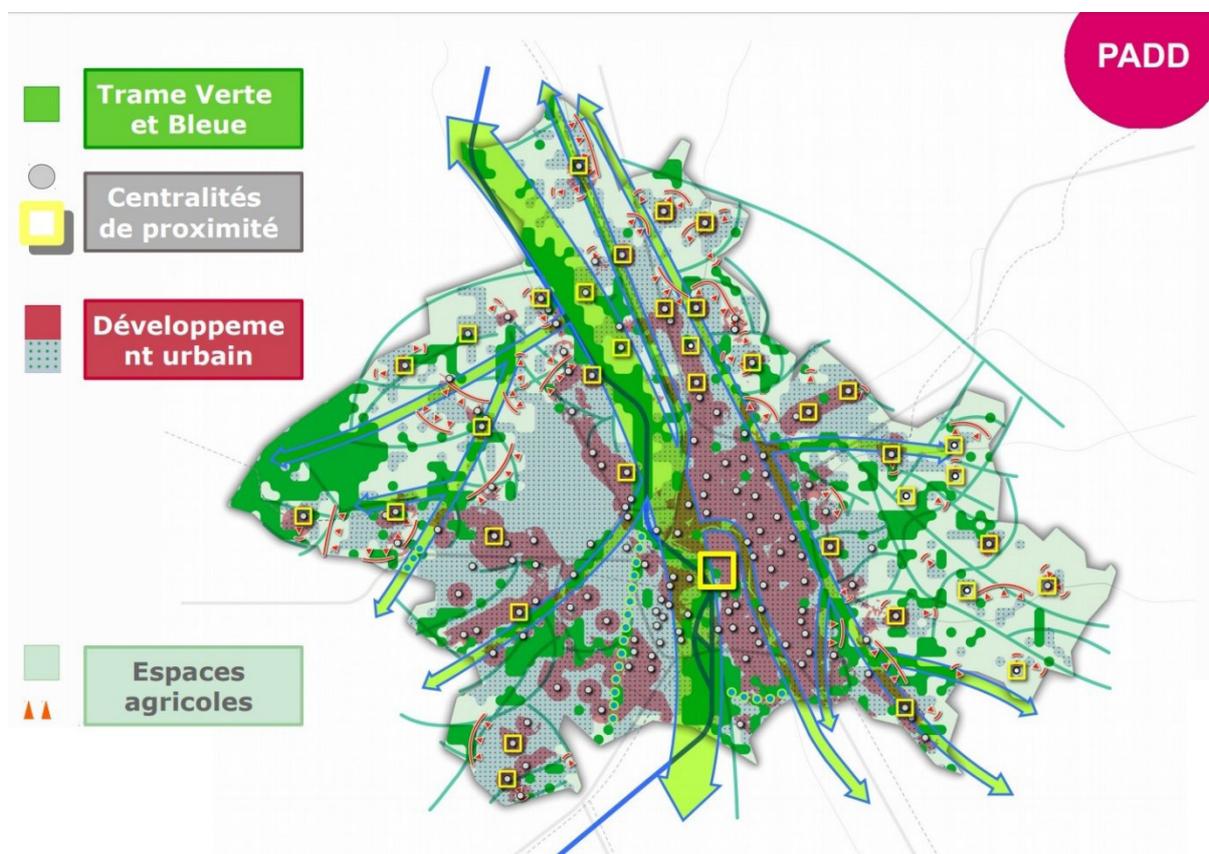


Figure 17 - Trame verte / bleue et développement urbain

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

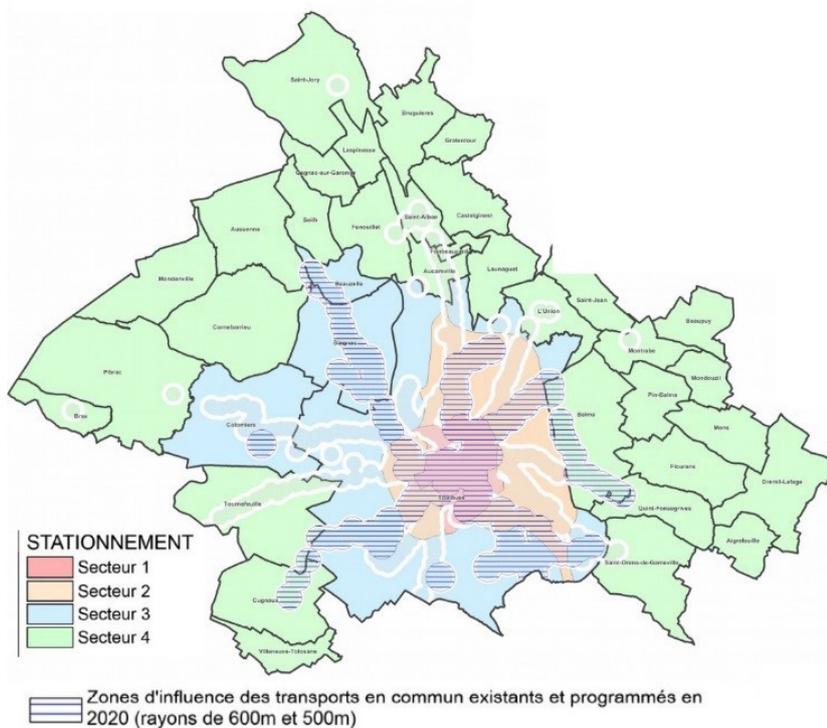


Figure 18 - Développement des transports en commun en 2020

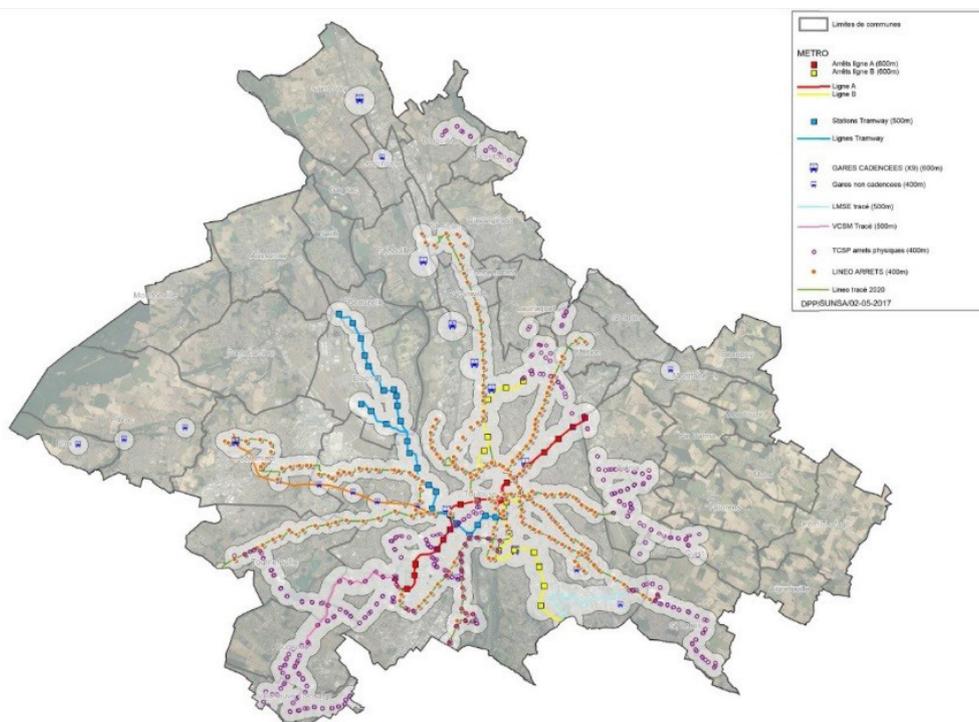


Figure 19 - Développement des transports en commun à 2020

2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

Privilégier le développement de la ville sur elle-même

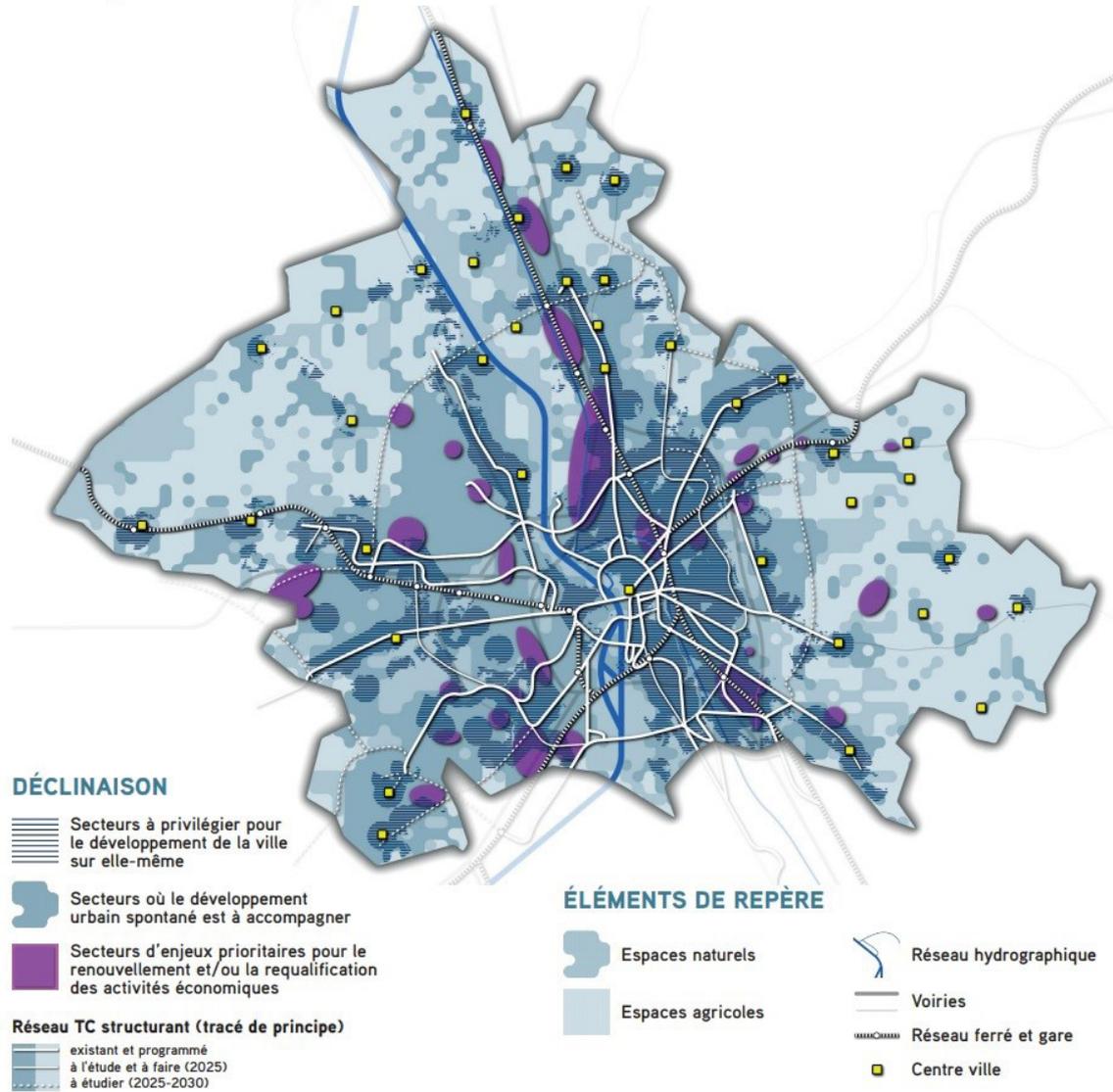


Figure 20 - Développement de la ville sur elle-même



2. L'environnement du SDIS - Le département de la Haute-Garonne

L'analyse du risque de l'agglomération toulousaine :

- ⇒ La densification de la « ville intense » va nécessairement engendrer une augmentation de la demande de secours et impliquer une transformation des opérations « incendies ». Une progression des feux d'appartements est prévisible au détriment des feux de pavillons. Mais si une forte hausse de la sollicitation est à prévoir sur le pôle urbain, le nombre d'interventions va progresser aussi sur l'aire urbaine. La typologie des demandes de secours restera différente entre ces deux zones, mais la tendance demeurera à la hausse, en l'état des connaissances et des paramètres actuels.
- ⇒ Le principe de compensation, visant à l'augmentation de la présence de la nature en ville, introduit la notion de coefficient de surface éco-aménageable (CSE). Ce dernier favorise le développement des toitures végétalisées, et surtout la végétalisation des murs. L'apparition massive de ces exo-façades transforme les natures actuelles d'interventions et favorise une propagation verticale des feux.
- ⇒ Le développement des « centralités sectorielles » destinées à accueillir, à la fois de nouveaux habitants, mais aussi à développer les bassins d'emplois, oblige le SDIS à adapter sa couverture.
- ⇒ Le développement des transports en commun en site propre (TCSP) et du programme Linéo (transport en commun avec voie de bus dédiée) permet une plus rapide distribution des secours.
- ⇒ L'augmentation du SUAP qui évolue comme la population et les déplacements.

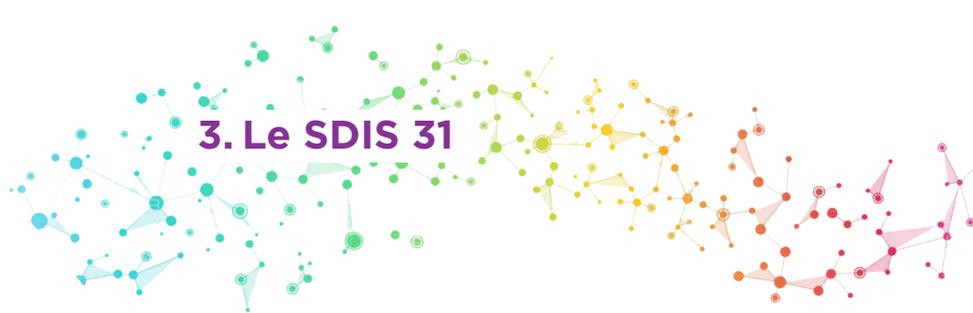
L'analyse du risque du sud du département :

Le vieillissement de la population, dans le sud, a une triple influence sur la distribution des secours :

- ⇒ Les sollicitations pour secours à personne sont en constante augmentation. À la fois du fait d'une présence de population plus âgée, et de par le manque de services de soins de proximité.
- ⇒ L'offre de service de soin de proximité présente uniquement dans une vingtaine de communes, situées essentiellement sur l'agglomération toulousaine, et le vieillissement de la population vont engendrer une augmentation des durées d'intervention.
- ⇒ Il est de plus en plus difficile de recruter des sapeurs-pompiers volontaires et de pérenniser leur engagement en tant que SPV avec des emplois sur l'aire d'intervention.



3. Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute Garonne



3. Le SDIS 31

3.1. Les valeurs de l'établissement

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement, 5 valeurs ont été identifiées et intégrées dans la charte des valeurs de l'établissement. Elle concerne tous les agents, quels que soient leur statut et leurs responsabilités.

Le SDACR respecte des principes fondamentaux que tous les partenaires du projet se doivent de partager. Ces valeurs constituent une référence sur laquelle s'appuie le choix des orientations à prendre et elles permettent de recentrer les débats et les actions sur un principe intangible, sans perdre de vue la finalité de toutes les actions du SDIS : LE SERVICE PUBLIC.

Professionalisme et engagement

Réfléchir et agir en équipe pour trouver des solutions opérationnelles optimales.

Se former aux différentes facettes de son métier ou de son activité, pour maintenir et élever son niveau de compétences et d'exigence afin de mener à bien avec efficacité et efficience les missions confiées. Se conformer aux lois et règlements, appliquer les consignes, assumer ses devoirs et ses responsabilités.

Cohésion et solidarité

Développer un esprit d'équipe et de corps en donnant une primauté au collectif.

Œuvrer en harmonie, dans le même sens et en transversalité pour le bien commun au niveau de chaque CIS, des groupements mais aussi au niveau des différents services du SDIS.

Contribuer par son implication aux résultats de l'organisation qui en retour doit être responsable du développement équilibré et de la qualité de vie au travail et en activité de chaque individu.

Reconnaître l'agent comme étant un maillon essentiel pour produire un service public de qualité.

Loyauté et honnêteté

Loyauté envers l'organisation, les valeurs, la hiérarchie, ses collègues, ses collaborateurs en étant honnête avec soi-même.

Respecter les règles, la tenue et l'uniforme mais aussi la morale et la probité dans ses rapports avec autrui.

Être exemplaire doit être la préoccupation de tous, à tous les niveaux afin de garantir la confiance réciproque.

Sens du service public

Aider et porter assistance à la population de manière équitable et continue, sans discriminations.

Œuvrer pour le bien collectif dans le respect et l'équité de tous les agents qui composent l'établissement, égalité des chances et de traitement.

3. Le SDIS 31

Respect

Prendre en considération la personne humaine, le public et ses collègues mais aussi les moyens et ressources mis à disposition (bâtiments, tenues, matériel) et au-delà l'environnement.

Pour bien vivre ensemble, faire abstraction de ses propres représentations.

Respecter autrui, ses idées, son travail, ses compétences quel que soit le niveau hiérarchique, lui reconnaître le droit d'être différent.

Se respecter soi-même, être toujours exemplaire dans sa conduite et maintenir une cohérence entre ce que l'on dit et ce que l'on fait, reconnaître le droit à l'erreur.



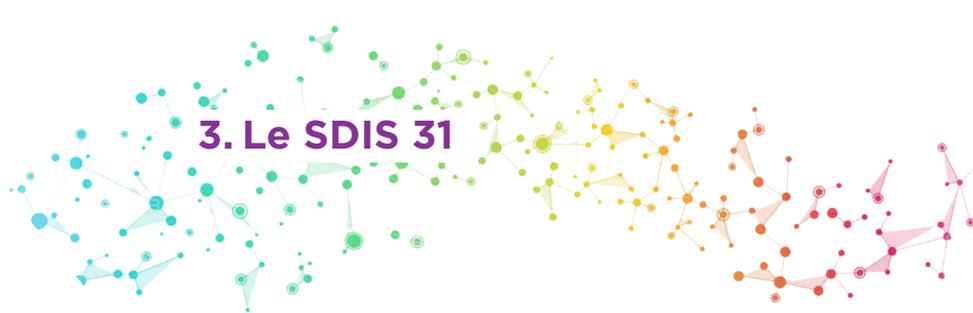
Figure 21 - Les valeurs de l'établissement

3.2. Description de l'organisation du SDIS

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne comprend :

- ▶ La direction départementale composée de 12 groupements fonctionnels regroupés au sein des pôles « métier », « ressources et soutien », « santé et bien-être en activité »¹ ;
- ▶ 4 groupements territoriaux : nord-est, nord-ouest, centre et sud ;
- ▶ 34 centres d'incendie et de secours.

¹ Le pôle « Santé et bien-être en activité » est appelé génériquement service de santé et de secours médical (SSSM).



3. Le SDIS 31

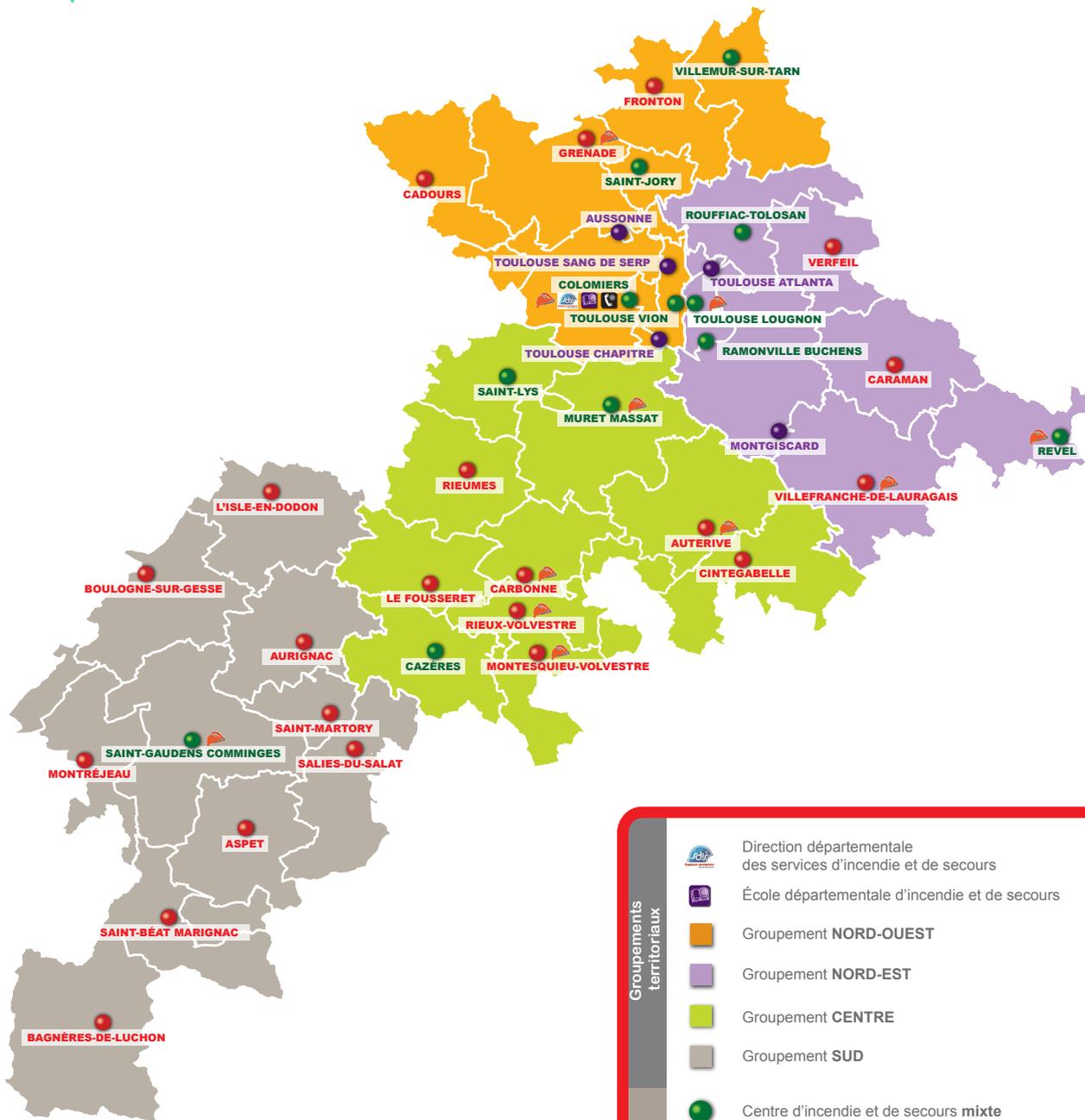
Les pôles, groupements fonctionnels et services de la direction départementale travaillent au profit et au service des unités opérationnelles.

Les groupements territoriaux et leurs services servent de relais dans la mise en œuvre des actions réciproques entre la direction départementale et les unités opérationnelles.

Les unités opérationnelles sont constituées par les 34 centres d'incendie et de secours (CIS) et le centre de traitement des appels - centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CTA-CODIS). Les CIS sont répartis sur l'ensemble du département afin d'offrir un service public de proximité, rapide et efficace. 12 sont des CIS mixtes armés par des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et 22 sont composés exclusivement de sapeurs-pompiers volontaires.

Par ailleurs, le SDIS s'est engagé dans les projets de construction de 5 nouveaux CIS mixtes sur l'aire urbaine de Toulouse. La mise en service de ces futurs CIS est prévue à partir du 2^e semestre 2020. Ils seront opérationnels à l'horizon 2021.

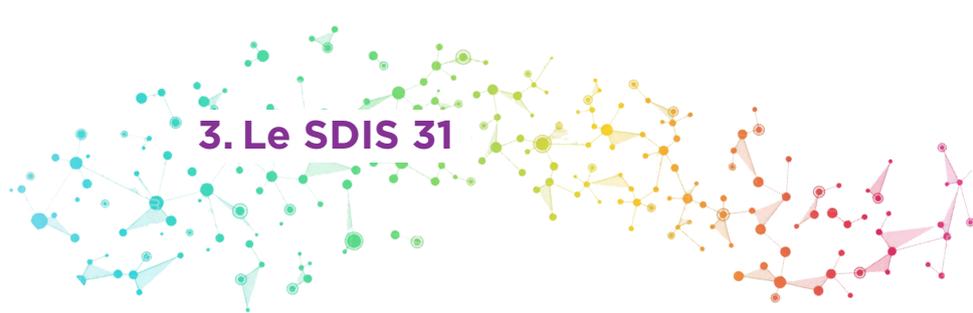
3. Le SDIS 31



Groupements territoriaux		Direction départementale des services d'incendie et de secours
		École départementale d'incendie et de secours
		Groupement NORD-OUEST
		Groupement NORD-EST
		Groupement CENTRE
Centres d'incendie et de secours		Groupement SUD
		Centre d'incendie et de secours mixte (professionnels et volontaires)
		Centre d'incendie et de secours volontaire
		Projet de centre d'incendie et de secours
		CODIS-CTA Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours Centre de traitement de l'alerte
		Section de jeunes sapeurs-pompiers



Figure 22 - Carte du SDIS de la Haute-Garonne



3. Le SDIS 31

Les ressources humaines

Tout au long de l'année, 24h sur 24, plus de 2 200 femmes et hommes veillent à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement en Haute-Garonne, département qui compte plus de 1 300 000 habitants. Le personnel du SDIS est constitué :

- ▶ Des 815 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) de la fonction publique territoriale répartis en 170 officiers (4 médecins, 2 pharmaciens et 1 cadre de santé et 1 infirmier inclus), 307 sous-officiers et 338 sapeurs et caporaux ;
- ▶ Des 1396 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) exerçant cette activité citoyenne en plus de leur profession répartis en 105 officiers, 319 sous-officiers, 393 caporaux, 456 sapeurs, 12 experts, 111 SSSM (36 médecins, 8 pharmaciens, 3 psychologues, 1 vétérinaire, 1 expert et 60 infirmiers) ;
- ▶ Des 150 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS), agents de la fonction publique territoriale, employés dans de nombreux métiers concourant au bon fonctionnement de l'établissement : cartographe, comptable, technicien informatique...

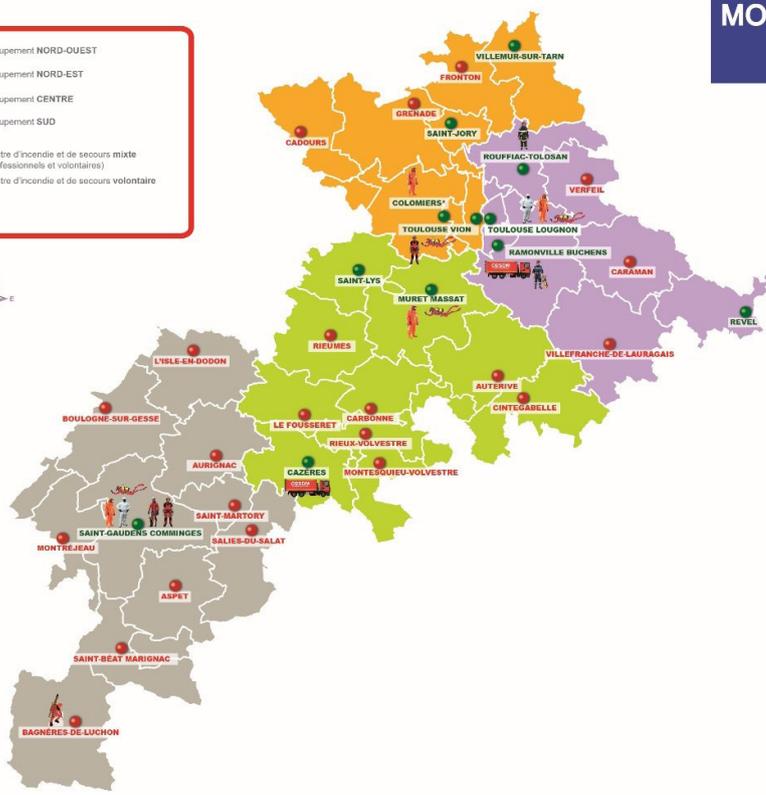
Les moyens de secours

Chaque CIS dispose, selon la catégorie à laquelle il appartient, des moyens en personnels et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées conformément à l'article R.1424-42 du CGCT. L'importance et la spécificité des moyens sont variables en fonction de la classification des CIS : centres de secours principaux (CSP) et centre de secours (CS).

Par ailleurs, certains CIS sont le siège de spécialités ou d'engin d'appui mis en place pour assurer la couverture des risques complexes et le soutien sur opération. Le SDIS dispose d'équipes opérationnelles spécialisées composées de personnels et de matériels adaptés au risque concerné :

- ▶ Sauvetage déblaiement (SDE)
- ▶ Risques chimiques et biologiques (RCH)
- ▶ Risques radiologiques (RAD)
- ▶ Reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (IMP)
- ▶ Cynotechnique (CYN)
- ▶ Feux de forêts (FDF)
- ▶ Brûlage dirigé
- ▶ Secours montagne (SMO)
- ▶ Secours en canyon (CAN)
- ▶ Intervention en site souterrain (ISS)
- ▶ Scaphandriers autonomes légers (SAL)
- ▶ Nageurs sauveteurs aquatiques (SAV – SEV)
- ▶ Groupe d'exploration longue durée (GELD)
- ▶ Groupe d'extraction (GREX)

3. Le SDIS 31



MOYENS DES SPECIALITES PAR CIS

- SAL
- SD
- CYNO
- ISS
- IMP
- SMO
- RAD
- RCH
- GELD / GREX

Figure 23 - La carte des spécialités par CIS

L'activité opérationnelle :

Le SDIS de la Haute-Garonne a reçu en moyenne 350 000 appels 18 / 112 par an au niveau du CTA générant 55 000 interventions annuellement sur la période 2013 à 2018. Le ratio du nombre d'interventions suite aux appels 18 / 112 au CTA est donc de 15 % environ. Et si la sollicitation est beaucoup plus importante en termes de secours à personne que pour les autres demandes de secours, l'activité opérationnelle liée à l'incendie demeure à un niveau important au regard des départements français de même dimension. Néanmoins, le SDIS de la Haute-Garonne réalise bien moins d'interventions SUAP que les départements de même dimension.

3. Le SDIS 31

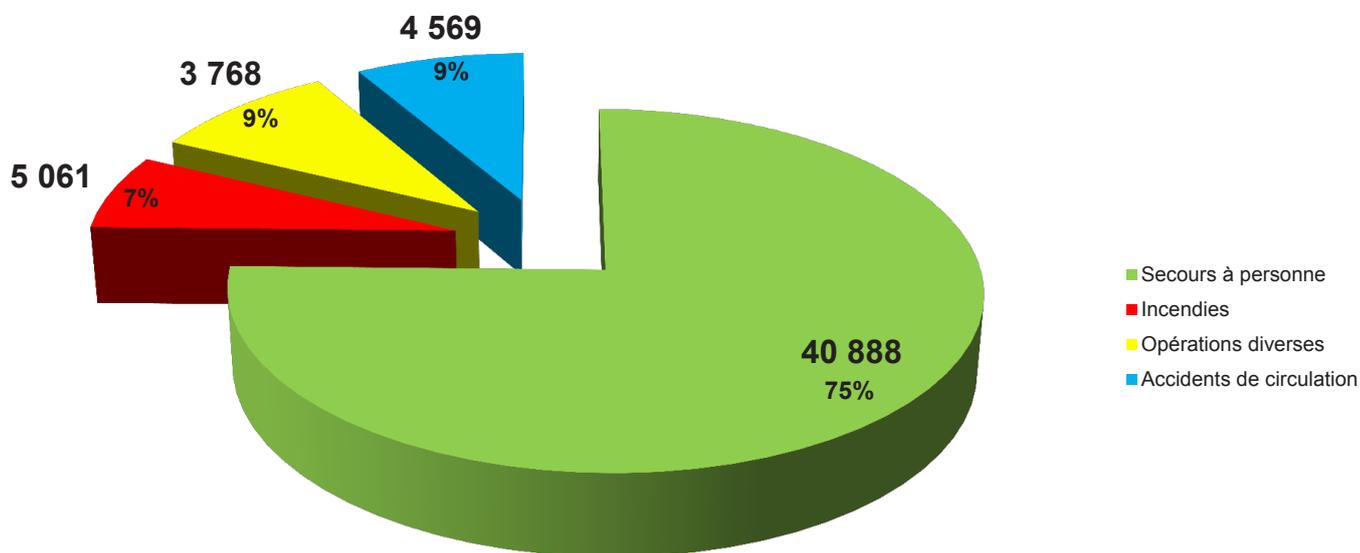
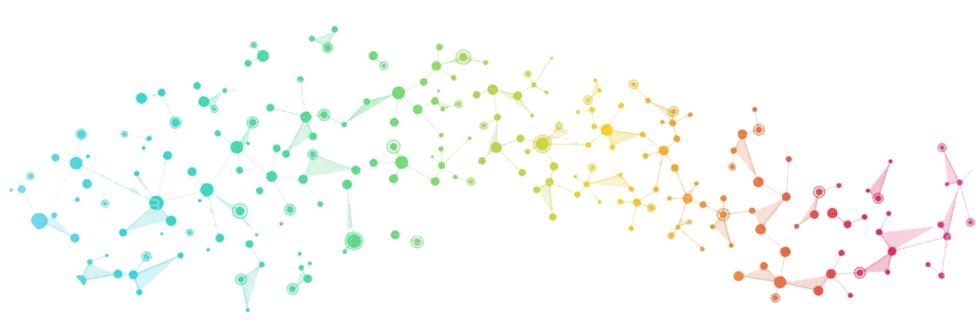


Figure 24 - Répartition des interventions par nature (moyenne sur 2013 - 2018)

La charge opérationnelle est essentiellement concentrée sur l'agglomération toulousaine qui génère plus des deux tiers des interventions réalisées sur le département. Deux zones géographiques sont cependant à distinguer sur la grande agglomération toulousaine, le pôle urbain qui représente la première couronne de la ville de Toulouse et l'aire urbaine qui regroupe un périmètre beaucoup plus large en incluant 342 communes qui représentent presque la moitié nord du département de la Haute-Garonne.





4. L'évaluation du précédent SDACR

4. L'évaluation du précédent SDACR

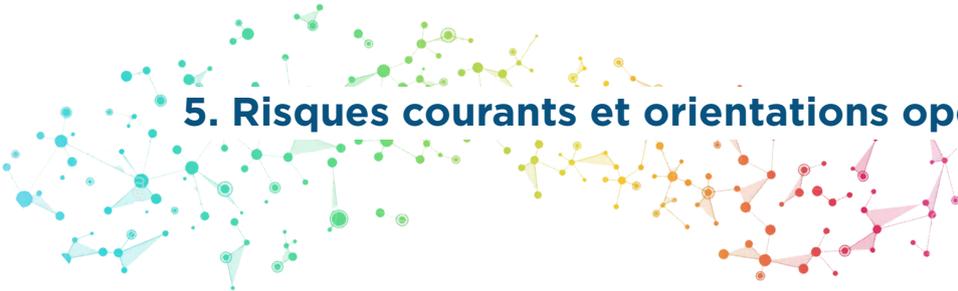
Axe d'amélioration identifié en 2012	Mesures proposées	Conditions de réalisation	Commentaires
Le renforcement des moyens SAP	Le renforcement des moyens SAP est à dimensionner pour disposer de 8 VSAV mobilisables simultanément sur Toulouse.	En cours	
Un maillage plus serré de la couverture du pôle urbain	Passer de 2 à 4 centres d'incendie et de secours, répartis sur la commune de Toulouse, pour fournir en mode nominal, 8 VSAV + 4 FPT + 2 EPC, à moins de 10 minutes du centre-ville.	En cours	<i>Taux de réalisation :</i> 50 % en 2020 100 % en 2022
Un renforcement de la couverture de l'aire urbaine	Créer un centre d'incendie et de secours sur le sud-est de l'agglomération vers Baziège ou Montgiscard.	En cours	<i>Taux de réalisation :</i> 100 % en 2021 (futur CS Montgiscard)
Un recentrage de l'activité sur les missions premières du SDIS	Analyser plus précisément les demandes de secours et la réponse nécessaire, par une étude approfondie des CRSS. Confronter le résultat de nos analyses aux études entreprises par nos partenaires dans le cadre de bilans réguliers et notamment pour l'activité SAP.	En cours Réalisé	Amélioration continue Amélioration continue
Améliorer la qualité de la réponse	Rendre plus performante la couverture opérationnelle par un travail sur l'organisation des procédures. Passer de l'astreinte à la garde, en journée, pour des unités à forte sollicitation : ▶ en renforçant ces CIS par des personnels SPP ; ▶ en proposant des gardes aux personnels SPV. Améliorer la transmission des fiches d'appels entre les différents partenaires. Disposer d'une meilleure connaissance des ressources humaines disponibles quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Développer la mutualisation des moyens engagés sur les opérations courantes.	En cours En cours Non réalisé En cours Réalisé	Actuellement, pas de garde SPV Inter SGO avec le CRRA Mise en place de la GI

4. L'évaluation du précédent SDACR

Améliorer la qualité de la réponse	Développer des outils de formation simulant la réalité et les contraintes du terrain.	Réalisé	Mise en œuvre de caissons à feu et mise en situation professionnelle
	Établir une approche pragmatique de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).	Réalisé	Mise en œuvre du RDDECI
Le citoyen acteur de la sécurité civile	Initier et participer à des campagnes de sensibilisation aux risques, mais aussi aux conséquences de comportements inadaptés.	Réalisé	
	Impliquer davantage le citoyen dans les actions de soutien et de sauvegarde des populations.	Réalisé	
	Communiquer sur le travail quotidien des équipes de secours.	Réalisé	
Améliorer la couverture des risques particuliers	Travailler sur une préparation approfondie de la réponse pour les premiers instants.	En cours	Groupe de travail sur le sauvetage ; action permanente
	Structurer la gestion de l'opération par une mutualisation des moyens et des services.	Réalisé	Action permanente
	Créer des réseaux de référents pour assurer une réponse adaptée aux risques émergents (NAC, tempête...).	Non réalisé	Formations en cours de préparation
	Préparer la réponse opérationnelle pour faire face à des situations de violences urbaines.	Réalisé	Action permanente
	Mettre en œuvre des moyens à partir d'unités stratégiques supports.	Réalisé	Par exemple : CS Colomiers / inondation
	Mettre en cohérence des différents plans de secours et de soutien.	Réalisé	Action permanente
Développement du volontariat	Poursuivre les actions de développement du volontariat et de la mixité des centres d'incendie et de secours.	Réalisé	Action permanente



5. L'analyse des risques courants et les orientations opérationnelles



5. Risques courants et orientations opérationnelles

Le risque courant représente le quotidien du SDIS, il est caractérisé par des événements de forte probabilité d'occurrence, mais dont l'importance est limitée. Les principales catégories d'opérations classées dans les risques courants sont :

- ▶ Le secours d'urgence aux personnes (40 900 interventions par an, en moyenne) ;
- ▶ La lutte contre les incendies (50 / 60 interventions par an, en moyenne) ;
- ▶ Le secours routier (4 570 interventions par an, en moyenne) ;
- ▶ Les opérations diverses (3 760 interventions par an, en moyenne).

En conséquence, le SDIS réalise en moyenne 150 interventions par jour dans le domaine du risque courant.

5.1. Évaluation générale

La progression de la sollicitation en rapport à l'augmentation de la population et de la répartition des moyens de secours.

Le nombre de demandes de secours est étroitement lié au nombre de personnes à protéger, et l'évolution de la sollicitation se calque assez bien sur celle de la population. Néanmoins, l'activité économique et sociale d'une ville a aussi une influence importante sur l'activité opérationnelle du SDIS.

C'est pourquoi il est nécessaire d'évaluer la couverture à partir de paramètres différents (délais, demandes simultanées, nature des opérations...), de plusieurs critères (pourcentage, valeur absolue...), et de prévoir des grilles de lecture différentes entre l'agglomération toulousaine et le sud du département.

L'activité opérationnelle est plus particulièrement concentrée sur l'agglomération toulousaine.

La concentration de population influe sur l'activité opérationnelle. C'est sur la ville de Toulouse (40 %) et plus largement sur la métropole (57 %), voire sur la grande agglomération toulousaine (72 %), que se concentre la plus grande part des demandes de secours. Les bourgs situés dans l'aire urbaine le long des grands axes de circulation sont aussi générateurs de risques. Les sollicitations dans le sud du département sont beaucoup moins fréquentes.

L'activité économique et sociale de la ville de Toulouse génère un grand nombre de demandes de secours sur le centre-ville et attire régulièrement les moyens des CIS périphériques.

Il est cependant nécessaire de disposer de 2 grilles de lecture. L'aire urbaine et le reste du département (essentiellement le groupement sud) ne peuvent pas être étudiés avec les mêmes critères. En effet, en dehors de l'aire urbaine, si la demande est moins importante, la réponse est liée à la disponibilité des ressources (essentiellement SPV). Les délais de distribution des secours s'en trouvent rallongés à la fois par les dimensions des secteurs et pour la difficulté à mobiliser des personnels.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Moyenne du nombre d'interventions
de 2014 à 2018
réparties par commune

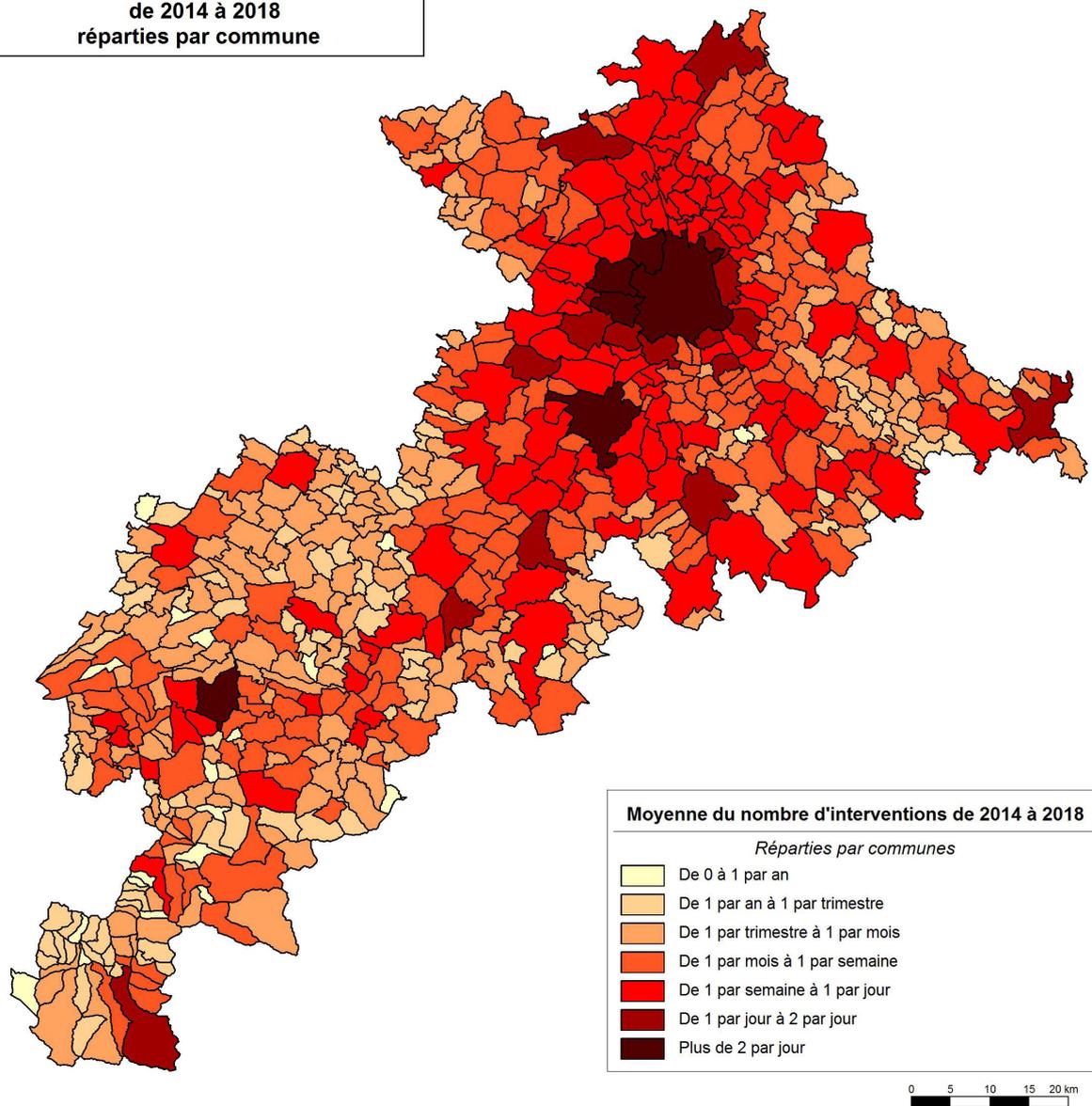


Figure 25 - Moyenne du nombre d'interventions de 2014 à 2018 réparties par commune

La majorité des centres d'incendie et de secours du département ont une activité très soutenue, alors que la population augmente fortement sur certains secteurs d'interventions.

Alors que les unités sont déjà très sollicitées et font appel très fréquemment à des renforts extérieurs, les délais de couverture se voient, dans ces circonstances, notablement augmentés. Or, si un CIS ne peut être autosuffisant, il est nécessaire de définir à quel niveau doit se situer le pourcentage d'opérations pour lesquelles la mutualisation est indispensable et dans quels délais.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

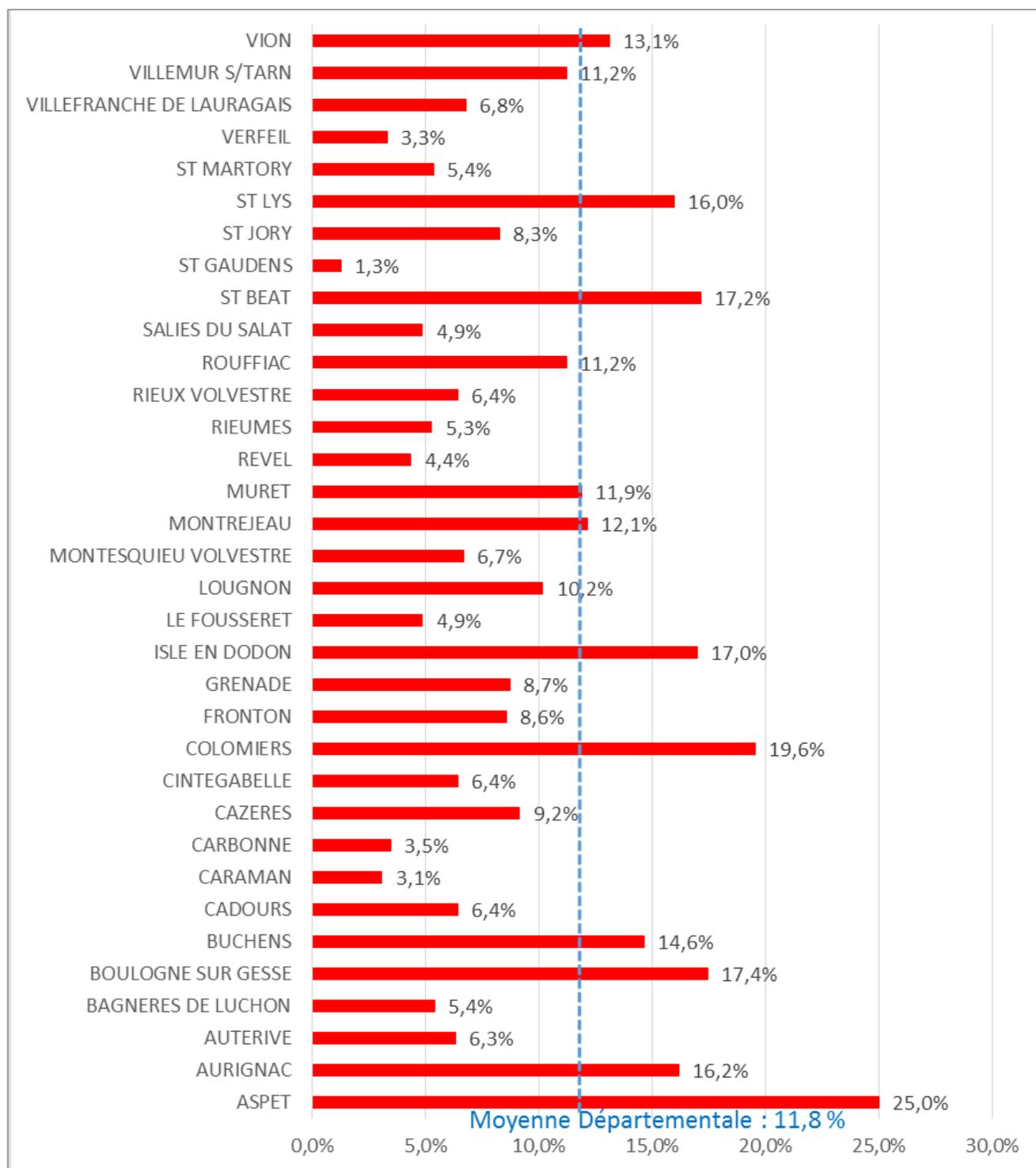


Figure 26 - Taux de renforts reçus sur un secteur opérationnel

5. Risques courants et orientations opérationnelles

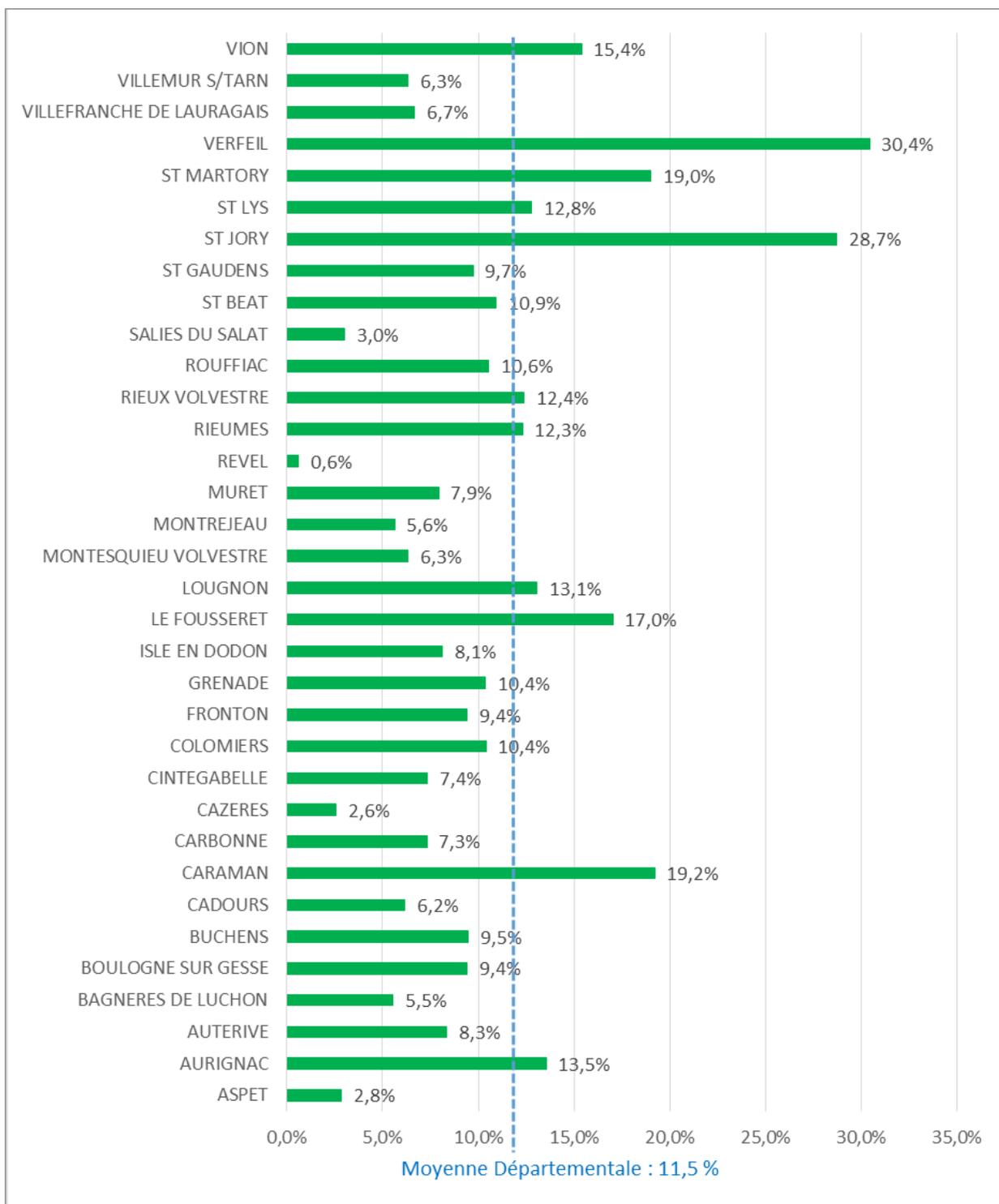


Figure 27 - Taux de renforts fournis sur un secteur opérationnel



5. Risques courants et orientations opérationnelles

Analyse des renforts

Malgré une amélioration sensible par rapport au précédent SDACR, les CIS du sud du département entourant Saint-Gaudens (Saint-Béat, Montréjeau, L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse, Aurignac et Aspet) ont toujours du mal à répondre à la sollicitation de la population (12 à 25 % de demande de renfort sur leur secteur en première intention). Le manque de ressource en personnel se fait criant surtout les jours ouvrés.

Les CIS volontaires, qui interviennent entre 1 et 2 fois par jour, ont généralement un niveau de réponse satisfaisant (environ 5 % de demande de renfort).

Au-delà de cette limite, la demande est souvent trop importante au regard de la ressource disponible. Ainsi, les CIS assurant entre 2 et 4 réponses opérationnelles par jour ont besoin d'un renfort pour 5 à 16 % de leurs interventions. Cependant, la récente mise en œuvre d'une recommandation du dernier SDACR, en renforçant certains CIS (Saint-Jory, Saint-Lys et Villemur-sur-Tarn) par des personnels SPP devrait permettre d'améliorer grandement la situation et ramener cette demande de renfort vers des niveaux plus acceptables (6 à 8 %). Ainsi, la professionnalisation du CS Saint-Lys, depuis le 1^{er} septembre 2017, a permis de constater une nette diminution de 18 % à 7 % du taux des demandes de renforts sur son secteur d'intervention.

Pour les CIS de l'agglomération toulousaine, le nombre de VSAV armés et la proximité de la ville de Toulouse influencent le niveau de couverture. Ainsi, les graphiques ci-dessous expriment clairement les renforts mutuels (chassé-croisé d'engins) entre les secteurs couvrant Toulouse Métropole. Afin de ne pas trop dégrader les délais d'intervention, et donc la qualité du service au public, il est nécessaire d'augmenter le nombre de vecteurs sur la métropole tout en endiguant le plus possible les sollicitations.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

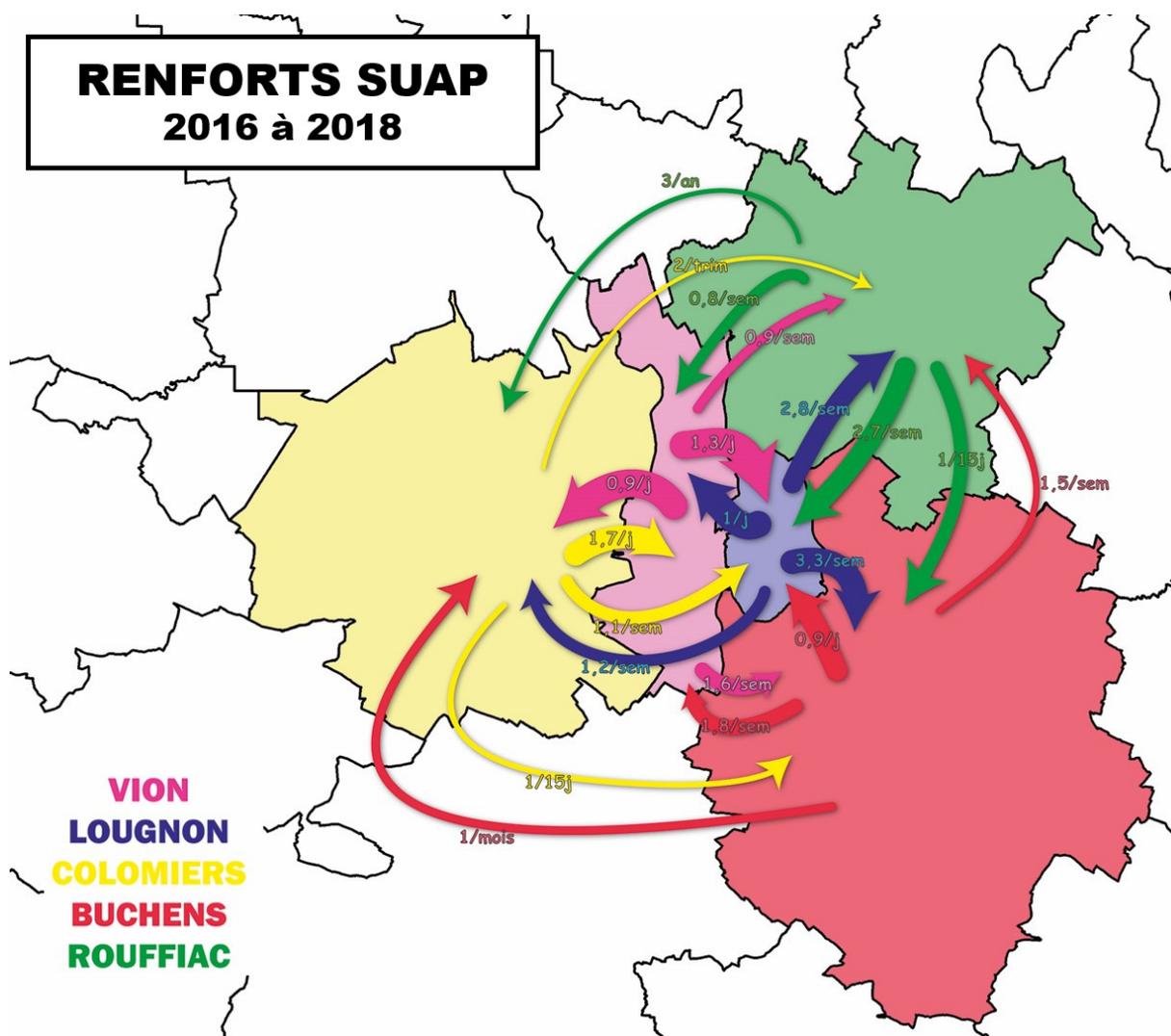
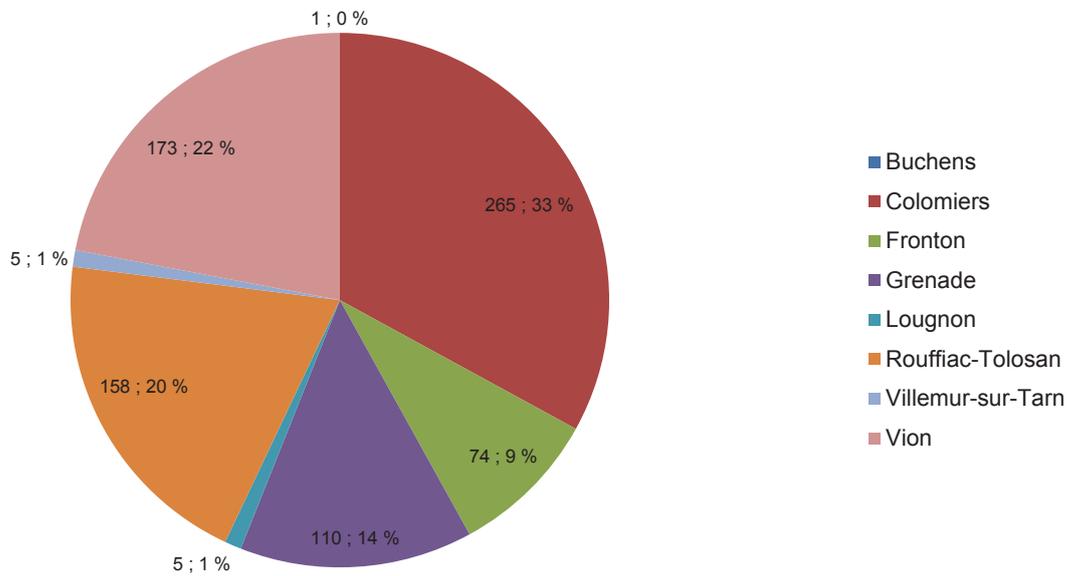


Figure 28 - Renforts SUAP de 2016 à 2018

Ces renforts mutuels impactent également la seconde couronne. Par exemple, les CIS Saint-Jory et Muret Massat se voient mobilisés pour assurer des re-couvertures des CIS engagés sur la métropole.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Interventions SAP en renfort assurées par le CIS Saint-Jory
(du 01/01/2016 au 24/09/2018)



Interventions SAP en renfort assurées par le CIS Massat
(du 01/01/2016 au 24/09/2018)

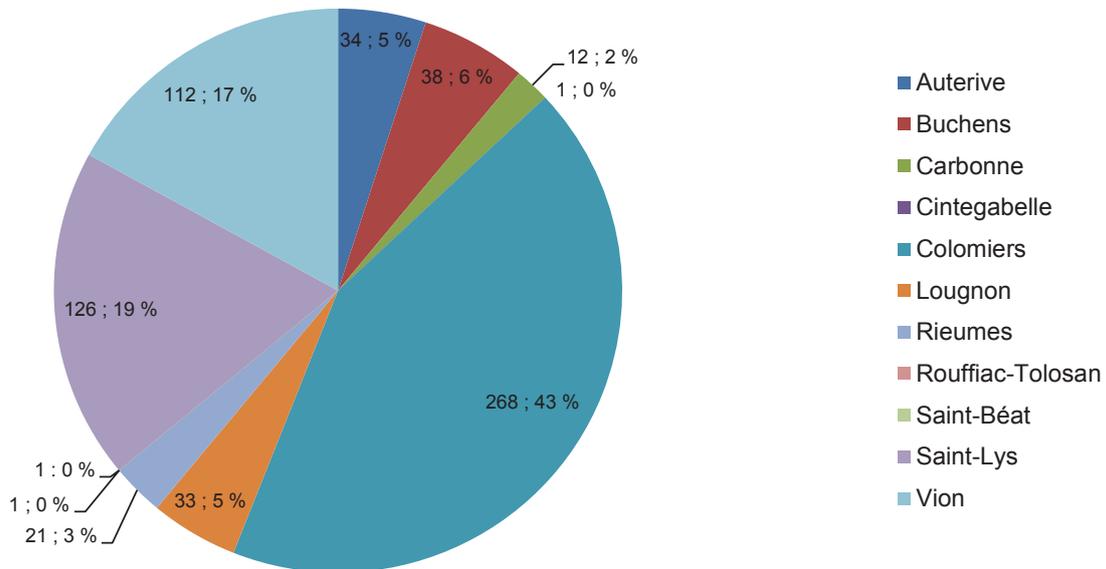


Figure 29 - Répartition géographique des renforts demandés à des CIS voisins

5. Risques courants et orientations opérationnelles

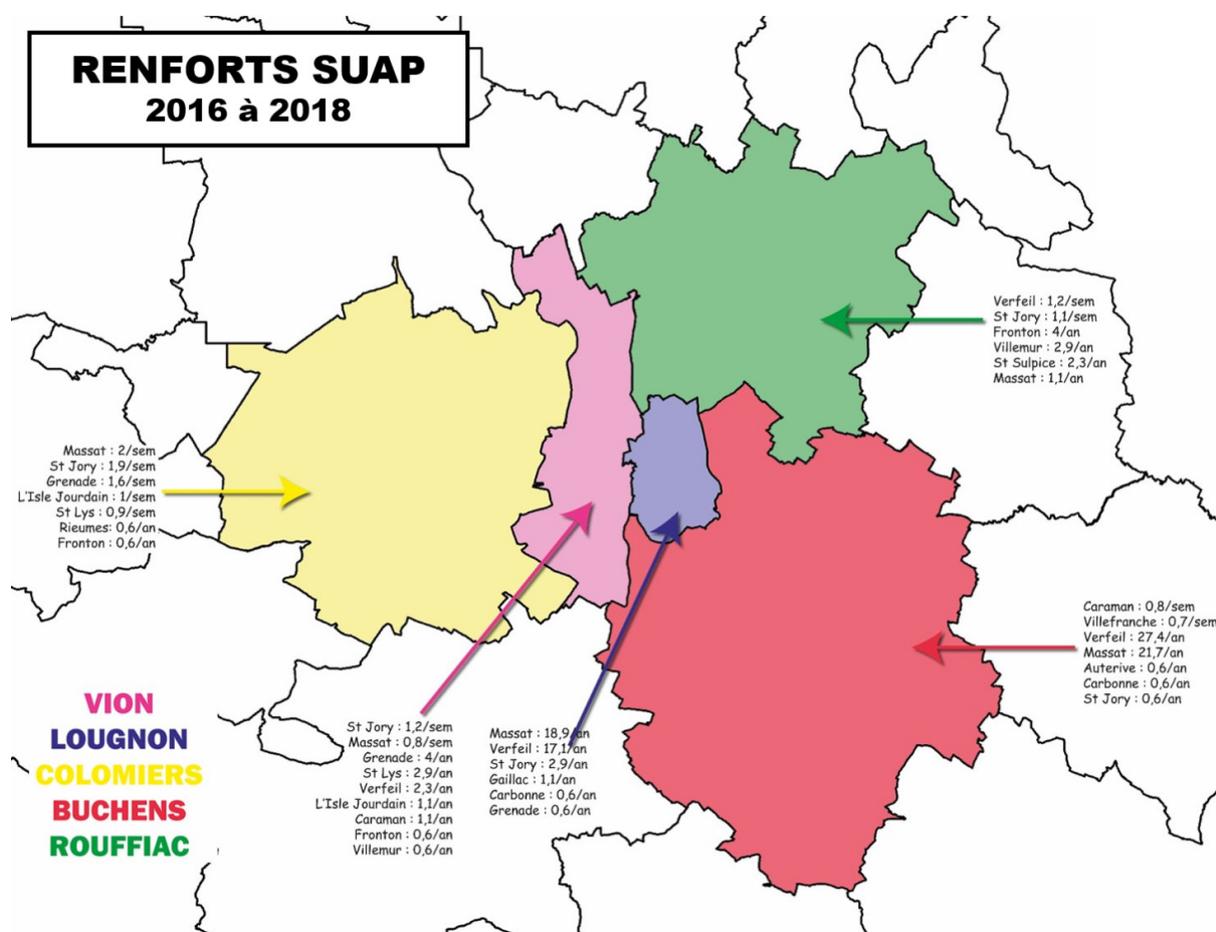


Figure 30 - Renforts SUAP de 2016 à 2018

Une répartition des unités opérationnelles à comparer à l'évolution prévue de l'agglomération.

Si l'évolution de l'agglomération s'appuie sur des pôles de développement tels que définis dans le paragraphe III-4-3, les structures d'appui pour la distribution des secours n'existent pas pour tous les cas, ou risquent d'être sous dimensionnées à terme. Ainsi, le développement de Castelnau-d'Estretouffond risque de fortement impacter le CIS Saint-Jory, déjà particulièrement sollicité. Afin d'améliorer la réponse opérationnelle, ce centre de secours a été renforcé par la mise en place de garde de 12 heures en journée par des sapeurs-pompiers professionnels au cours de l'année 2018. En outre, il existe déjà des lieux géographiques où le SDIS a des délais d'intervention supérieurs à 20 minutes. La carte suivante montre la dispersion géographique des délais d'intervention sur la période 2014-2018. Plusieurs zones apparaissent :

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Moyenne du nombre d'interventions dont le délai de distribution des secours dépasse 20 minutes de 2014 à 2018 réparties par commune

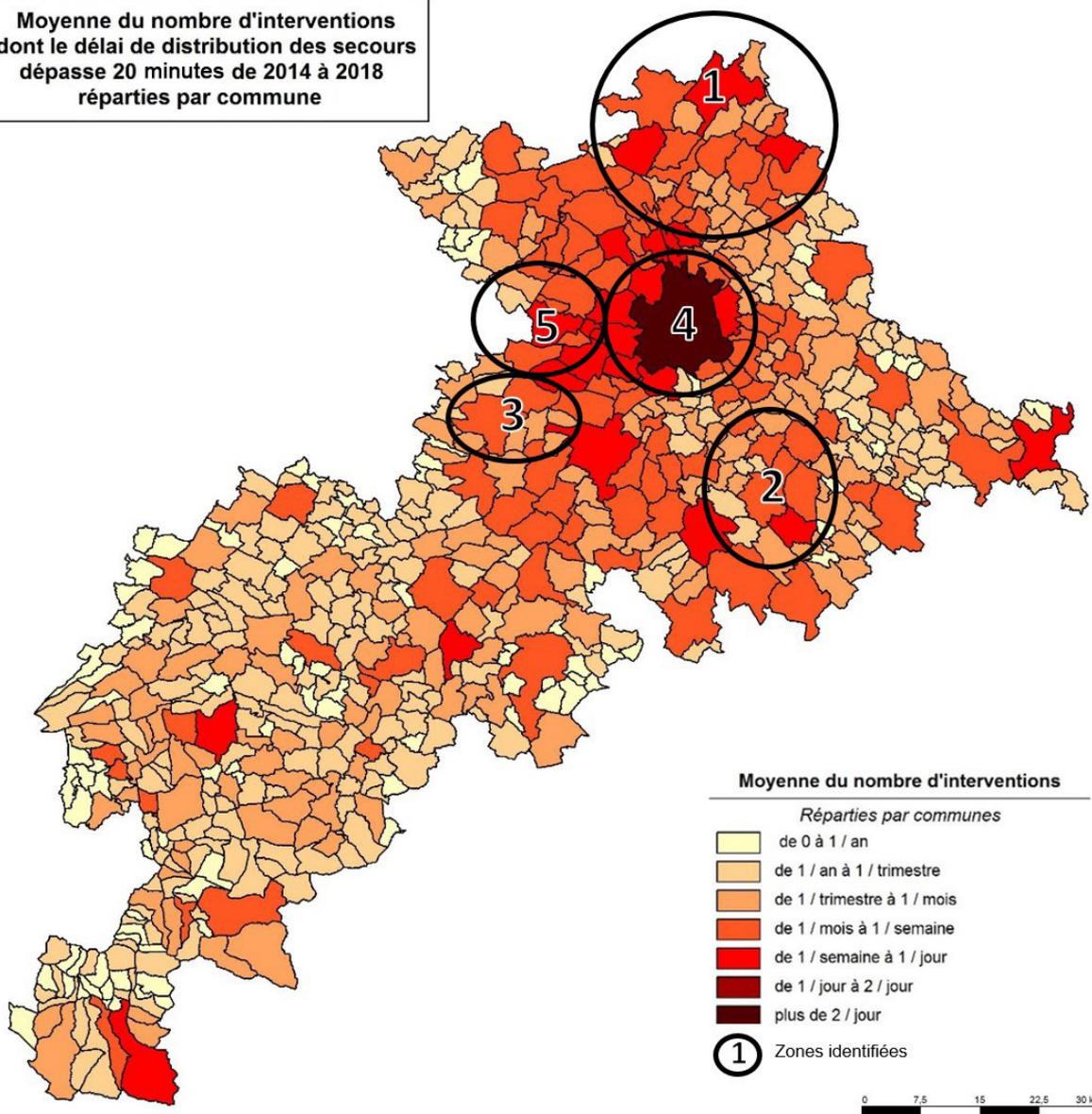


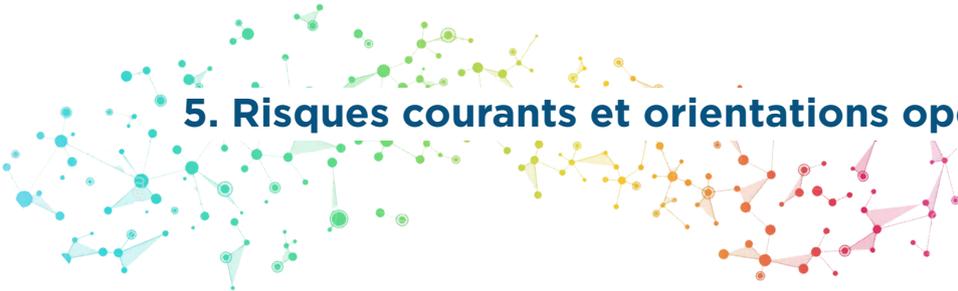
Figure 31 - Moyenne du nombre d'interventions dont le délai de distribution des secours dépasse 20 minutes de 2014 à 2018 réparties par commune

1. Secteur de Villemur-sur-Tarn :

La problématique vient essentiellement de la disponibilité de SPV en journée. Déjà identifiée au précédent SDACR, la situation sera largement améliorée par la récente arrivée de SPP sur le CIS Villemur-sur-Tarn.

2. Secteur autour de Baziège :

La création d'un centre de secours à Montgiscard, qui sera effectif en 2020, permettra d'améliorer sensiblement les délais de distribution des secours dans le secteur.



5. Risques courants et orientations opérationnelles

3. Secteur Centre :

La situation est similaire au secteur de Villemur-sur-Tarn. L'arrivée récente de SPP au centre de secours de Saint-Lys devrait permettre une diminution des délais d'intervention.

4. Pôle urbain de Toulouse :

La situation sur le pôle urbain de Toulouse est d'une autre nature. Le manque de vecteurs de secours à personne induit un large mouvement de renforts inter-centre. Ce véritable chassé-croisé de moyens se traduit alors par un allongement de délais d'intervention.

5. Le Nord-Ouest haut-garonnais :

Le maillage territorial des centres de secours ne permet pas actuellement de couvrir une large zone au nord-ouest avec des délais inférieurs à 20 minutes. La construction du centre de secours d'Aussonne permettra d'améliorer la couverture de la zone entre Colomiers et Grenade. Néanmoins, elle ne suffira pas à couvrir des secteurs plus éloignés autour de Léguevin ou de Lévignac.

D'autre part, la zone est en pleine expansion. En effet, l'évolution de la population et le développement économique du secteur (Parc des expositions, Airbus...) laissent à penser que la demande de secours va être croissante.

L'amélioration du maillage territorial, par la création d'un centre de secours entre Léguevin, Lévignac et Saint-Paul-sur-Save, permettrait de réduire le temps de distribution des secours, tout en assurant la défense de communes haut-garonnaises actuellement défendues par le département voisin du Gers.

La sécurité des sapeurs-pompiers lors des opérations de secours : le soutien santé aux opérations et l'officier sécurité.

Pour chaque risque couvert par le présent SDACR, le SDIS et le SSSM en particulier mettent en œuvre un dispositif de soutien santé aux opérations afin de prévenir les risques sanitaires encourus par les sapeurs-pompiers engagés mais aussi d'initier des soins d'urgence le cas échéant.

L'ensemble des sapeurs-pompiers est acteur de sa propre santé et sécurité. La chaîne de commandement veille à prévenir autant que possible les expositions inutiles. L'engagement d'un « officier sécurité » serait à systématiser au-delà d'un certain effectif engagé ou d'opération particulière. Les membres du SSSM assurent un conseil technique du commandement, des soins de prévention et des soins d'urgence en cas d'accident. Les actions de soutien logistique et alimentaire sont complémentaires et interagissent avec le soutien santé.

L'astreinte médicale départementale assure une réponse permanente aux besoins d'éclairages et d'adaptation de cette réponse, épaulée par les officiers santé des CIS présents sur intervention, au CTA-CODIS ou en astreinte. Chaque agrès dispose de kits de soins d'urgence ou de prompt secours. Les VSAV engagés au profit des victimes potentielles restent également en appui des SP engagés. Les agrès du SSSM : VLM et VLMS sont armés pour assurer des soins d'urgence aigus à une ou plusieurs victimes mais aussi pour assurer des actions de prévention et de surveillance des SP en opération, quel que soit le type d'intervention pendant 30 minutes à 1 heure pour une quinzaine de SP.

Un agrès dédié au soutien santé aux opérations (VSSO) est en cours de préparation pour venir en appui des personnels et agrès actuellement engagés pour cette mission. Son lieu de remisage et armement en SP reste à finaliser.

Les psychologues de sapeurs-pompiers assurent des actions de prévention et de suivi des impacts psychologiques des opérations sur les SP. Ces actions peuvent avoir lieu dès le retour au CIS ou bien à distance.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

La pharmacie à usage intérieur s'assure de mettre à disposition en permanence le matériel nécessaire à l'ensemble de ces opérations.

Le soutien assuré par les vétérinaires aux équipes cynotechniques peut être élargi aux problématiques animalières en général.

L'adaptation des compétences métier des membres du SSSM au soutien des SP dans tous ces types d'opérations, nécessite leur participation régulière aux exercices d'entraînement de ces équipes voire leur intégration au sein de celles-ci.

Ces dispositions, déjà effectives dans la plupart des équipes spécialisées, sont à poursuivre et maintenir. Les membres du SSSM assurent des actions de formation au profit des SP afin de les aider à mieux appréhender les aspects sanitaires inhérents aux interventions qu'ils sont amenés à assurer.

Favoriser l'émergence d'une culture de sécurité civile et de prévention auprès de la population et des différents partenaires : la sécurité est l'affaire de tous.

Afin de contribuer à faire diminuer les risques dans les établissements, les entreprises et les collectivités, le SDIS poursuit ses actions de prévention et de sensibilisation aux risques de sécurité civile auprès de la population et des différents partenaires.

Par ailleurs, son engagement dans la formation aux gestes qui sauvent doit permettre à tout citoyen de savoir donner l'alerte et de mettre en œuvre, dans l'attente de l'arrivée des services de secours, les premiers gestes de secours d'urgence sur une victime.

L'amélioration de la couverture générale des risques courants s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ GEN 1 : Créer un centre d'incendie et de secours sur le secteur de Léguevin.
- ⇒ GEN 2 : Créer un centre d'incendie et de secours sur le secteur de Saint-Paul-sur-Save.
- ⇒ GEN 3 : Construire une nouvelle couverture opérationnelle sur l'agglomération toulousaine.
- ⇒ GEN 4 : Renforcer en nombre les effectifs des SPV sur l'ensemble des CIS.
- ⇒ GEN 5 : Analyser le renforcement par des SPP des CIS à forte activité (3 à 4 interventions par jour).
- ⇒ GEN 6 : Poursuivre auprès de la population la sensibilisation aux missions des sapeurs-pompiers et aux risques de sécurité civile.
- ⇒ GEN 7 : Améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers lors des opérations de secours particulières ou avec un effectif engagé important par les actions suivantes :
 - Systématiser l'engagement de l'officier sécurité ;
 - Pérenniser le dispositif de soutien santé ;
 - Optimiser le soutien logistique et alimentaire.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

5.2. Le secours d'urgence aux personnes (SUAP)

La mission de secours d'urgence aux personnes (SUAP) représente l'essentiel de l'activité opérationnelle du SDIS avec 76 % des interventions réalisées entre 2013 et 2018. Elle est fortement dépendante de la densité de population et de son évolution, mais aussi de la couverture en matière de soins. Les secours sont naturellement plus sollicités sur les zones urbanisées et la demande y est souvent beaucoup plus forte.

Moyenne du nombre d'interventions SUAP
de 2014 à 2018
réparties par commune

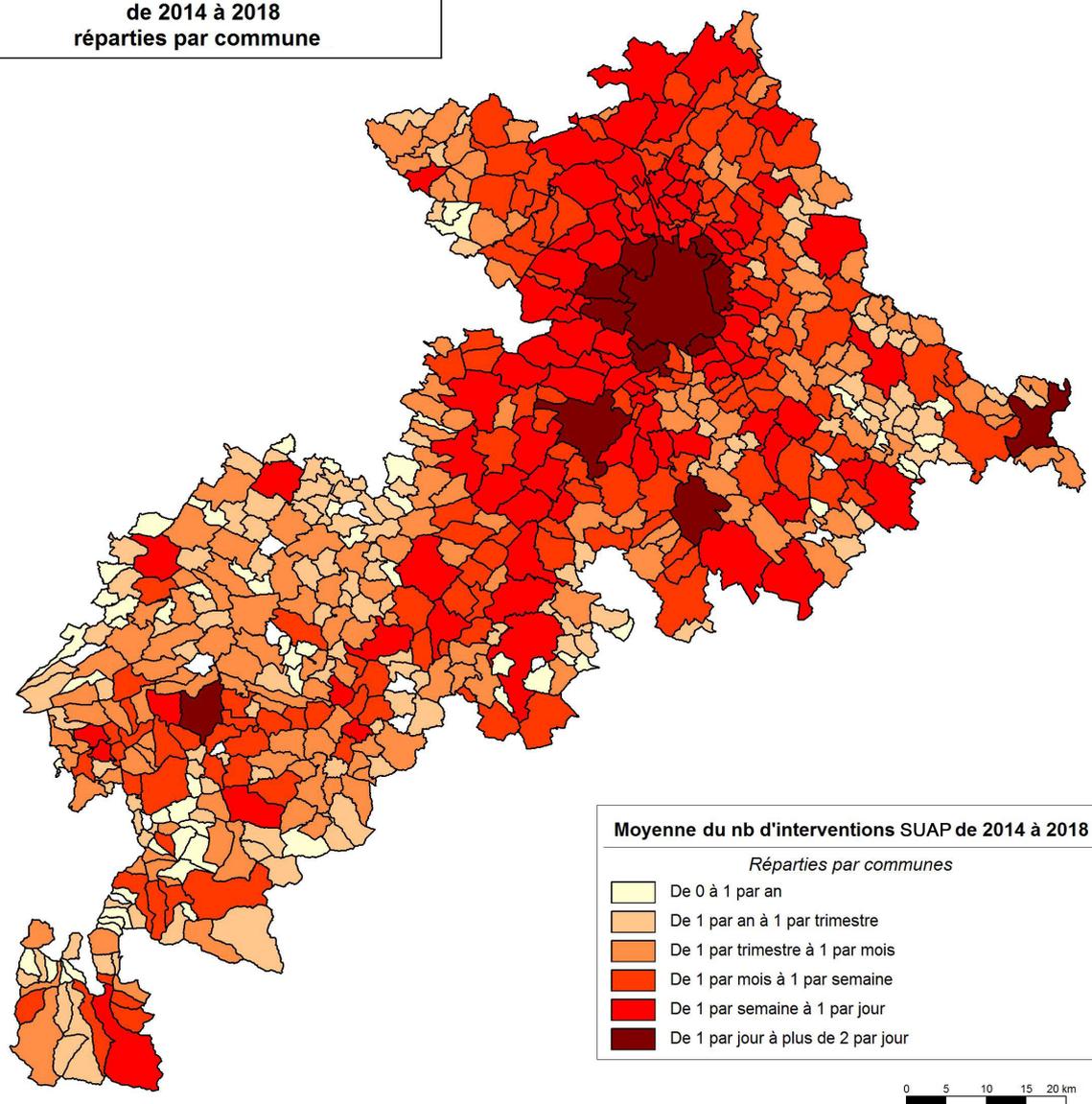


Figure 32 - Moyenne du nombre d'interventions SUAP de 2014 à 2018 réparties par commune

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Le nombre d'intervention SUAP a continué sa progression jusqu'à l'année 2016. Néanmoins, à partir de 2017, on constate une nette diminution du nombre de ces interventions mais une ré-augmentation dès 2018. Toutefois, l'activité en 2018 est équivalente à celle de 2014 malgré la forte augmentation de la population en 5 ans.

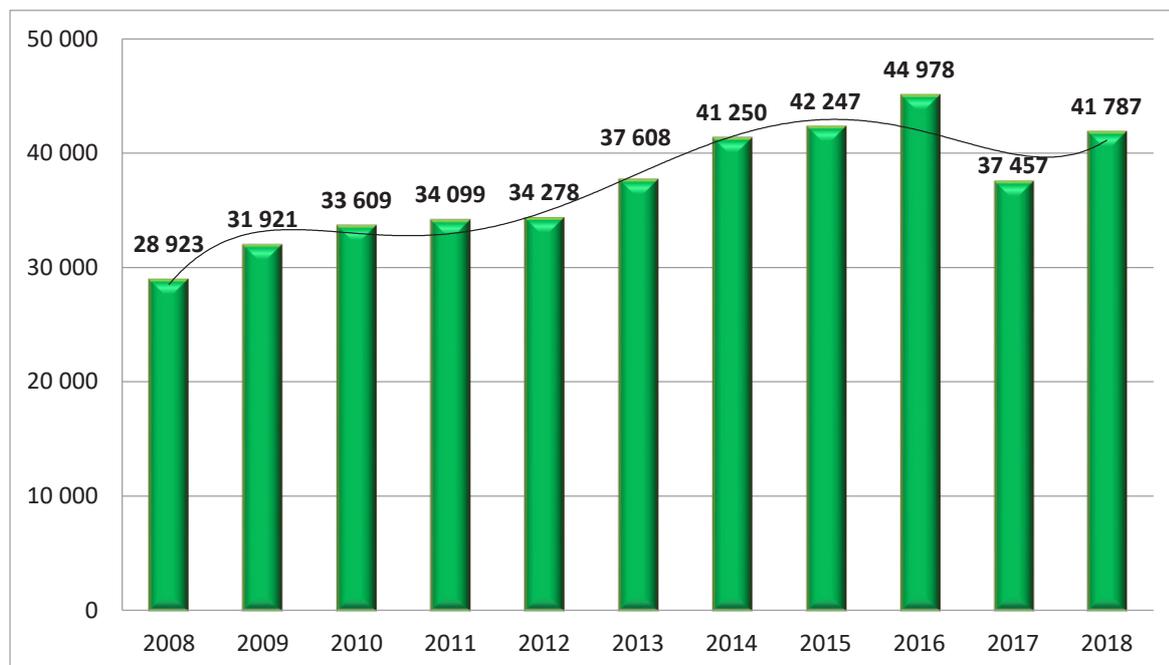


Figure 33 - Évolution du nombre d'interventions SUAP entre 2008 et 2018

En effet, la mise en place d'une expérimentation, fondée sur le principe de l'article 66 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2012, a été formalisée par un protocole d'accord sur l'organisation du secours d'urgence aux personnes et de l'aide médicale urgente dans le département de la Haute-Garonne en fin d'année 2016.

Elle a amené le SDIS 31 et le CHU à établir un principe d'engagement des moyens SUAP du SDIS basé sur une évaluation de la gravité des lésions, pathologies ou douleurs des victimes à l'appel. Ce principe est pondéré par le rapport demande de secours / moyens disponibles.

Ces dispositions permettent de maîtriser pour partie l'augmentation des engagements de VSAV pour des victimes présentant des détresses non vitales et des douleurs supportables. Recentrant ainsi les sapeurs-pompiers sur des interventions urgentes nécessitant de bénéficier du maillage territorial serré et de la réactivité des moyens du service d'incendie et de secours pour prendre en charge des victimes en « urgence absolue ».

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Indicateur d'activité SAMU	2014	2015	2016	2017	Évolution sur 4 ans
Appels décrochés	442 983	457 127	479 030	482 467	9 %
Dossiers de régulation	208 895	226 684	235 982	243 534	17 %
Régulation moyens non SMUR	115 141	121 274	123 843	124 973	9 %
Médecins de garde	30 329	31 371	29 355	29 238	- 4 %
Ambulances primaires	36 935	40 478	42 559	51 220	39 %
Véhicules SDIS	47 877	49 425	51 929	44 515	-7 %
Interventions SMUR Primaires	8 162	8 349	9 086	8 834	8 %
Toulouse adultes	7 024	7 098	7 662	7 466	6 %
Toulouse pédiatrique	404	480	563	586	45 %
Saint-Gaudens	734	771	861	782	7 %
Sorties HéliSMUR 31	1 130	1 162	1 118	1 256	11 %

Figure 34 - Tableau des indicateurs d'activité du SAMU entre 2014 et 2017

En parallèle, cette expérimentation a permis de faire améliorer la couverture de l'aire urbaine et de la première couronne de Toulouse en moyens de transport sanitaire privés dédiés à la prise en charge de victimes présentant des détresses non vitales et non algiques. En effet, l'activité des ambulances privées a augmenté de 39 % entre 2014 et 2017. Cela permet de maintenir d'autant une sollicitation mesurée des moyens du SDIS pour assurer leurs missions.

Aujourd'hui, ce renforcement de la couverture sanitaire privée est composé de 15 ambulances dont 8 sur Toulouse.

Les victimes sont catégorisées à l'appel en fonction de critères de gravité communs aux deux structures permettant de différencier :

- ▶ Des « urgences absolues » parmi lesquelles des extrêmes urgences (EU) devant être prises en charge immédiatement pour être évacuées sur une structure de soins dans l'heure et des urgences nécessitant des soins dans les 3 heures et / ou la prise en charge d'une douleur insupportable (U1).
- ▶ Des « urgences relatives » parmi lesquelles des urgences pouvant être traitées entre 3 et 6 heures (U2) ou ne nécessitant pas de soins d'urgence à proprement parler mais plutôt une consultation (U3) dans les 12 heures.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

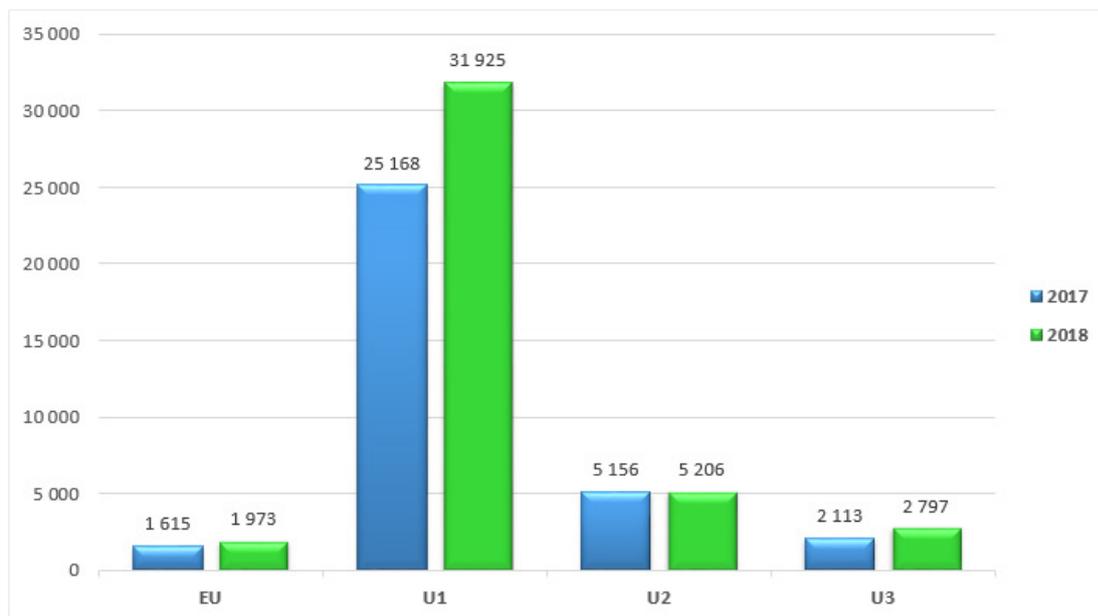


Figure 35 - Évolution du nombre d'interventions SUAP en fonction du degré d'urgence entre 2017 et 2018

Pour Toulouse et sa première couronne, le traitement des appels pour secours d'urgence à personne aboutissant au 112 / 18 donne lieu à l'engagement réflexe d'un VSAV pour des victimes identifiées en EU ou des situations nécessitant l'engagement de moyens complémentaires (accidents de la circulation, effondrements, incendies...). Tous les autres appels sont transférés au CRRR 15 pour analyse médicale. La décision, concernant l'engagement d'un VSAV, d'un transporteur sanitaire privé ou une autre réponse médicalement adaptée, revient généralement au médecin régulateur.

Pour la moitié sud du département, le traitement des appels pour secours d'urgence à personne aboutissant au 112 / 18 donne lieu à l'engagement réflexe d'un VSAV pour des victimes identifiées en EU, U1 ou U2 ou des situations nécessitant l'engagement de moyens complémentaires (accidents de la circulation, effondrements, incendies). Ces dispositions ont été adoptées du fait des délais de route souvent nécessaires pour se rendre sur les lieux et évacuer une victime sur un centre hospitalier dans cette zone. En effet, ces délais de route importants entraînent une double conséquence :

- ▶ Des délais de prise en charge au-delà des objectifs de 1 à 3 heures fixés comme optimum par la gravité estimée de leur état à l'appel ;
- ▶ Des évolutions défavorables du degré d'urgence des victimes à cause de la douleur et de l'attente.

Le faible volume d'intervention du secteur permet de faire face à ces sollicitations notamment sur les U2 sans dépasser la couverture en personnels prévue pour faire face à l'ensemble des risques du secteur.

Après 2 ans de mise en place de l'expérimentation, malgré l'augmentation de la réponse des transporteurs sanitaires privés, on peut remarquer que c'est sur l'aire urbaine toulousaine qu'il est réalisé la plus forte proportion relative d'interventions en U3 (7 % des interventions sur l'aire urbaine sont des U3, contre 5 % sur la couronne et sur le sud du département). De fait, le plus gros volume d'interventions catégorisées U3 au départ est réalisé sur l'aire urbaine (3 286 interventions soit 73 % des U3), là où la couverture sanitaire globale (transporteurs, structures médicales...) est la plus importante.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Les chiffres, pour les urgences relatives, sont comparables entre les secteurs d'intervention (environ 74 % d'U1 et 5 % d'EU).

Cette répartition des interventions par catégorie d'urgence se retrouve sur les différents secteurs des centres de secours maillant le territoire départemental, et donc par groupement territoriaux.

Pour le reste, les répartitions des interventions en fonction des degrés d'urgence, pour les urgences relatives, sont comparables entre les secteurs d'intervention (environ 74 % d'U1 et 4,7 % d'EU).

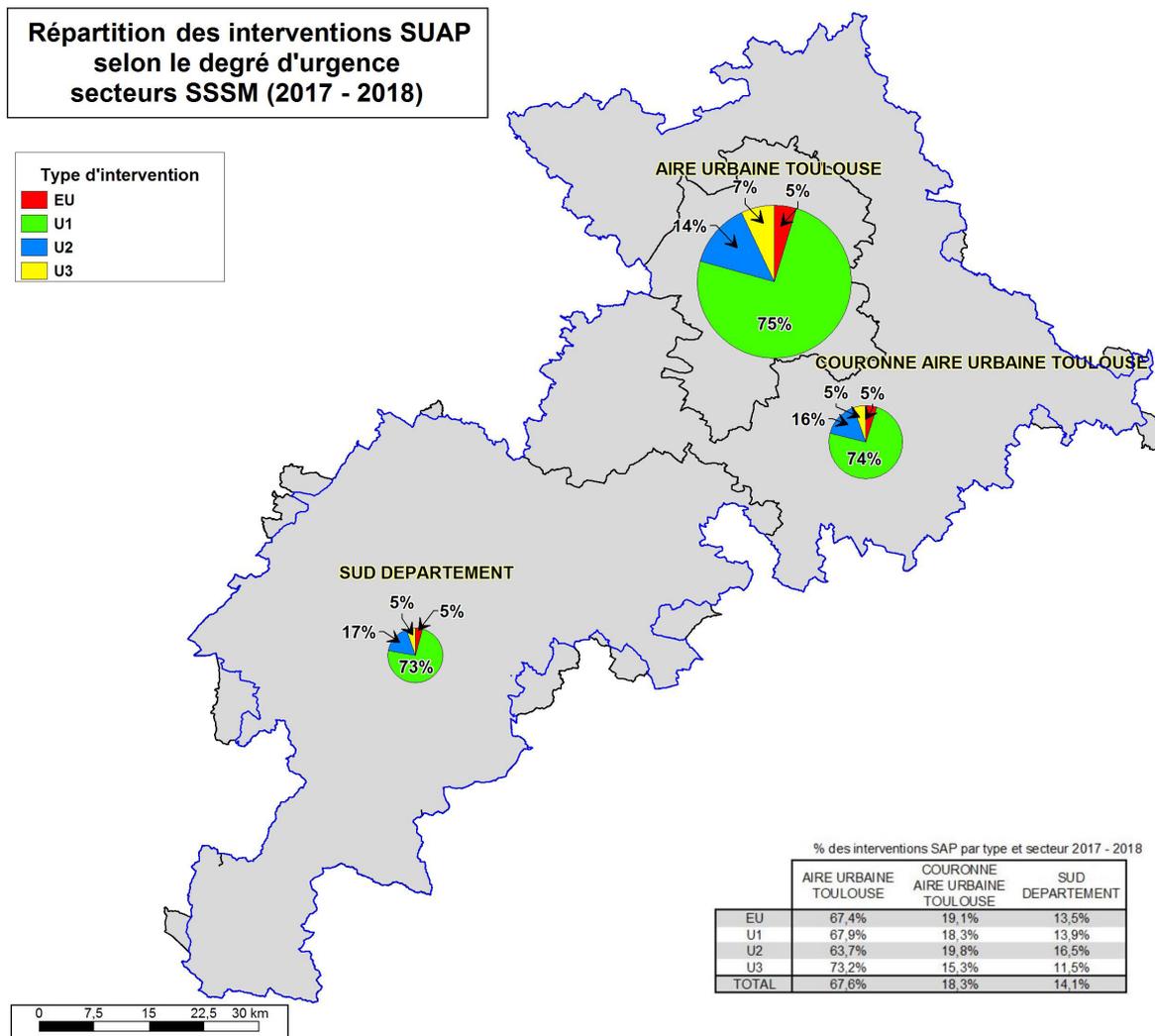
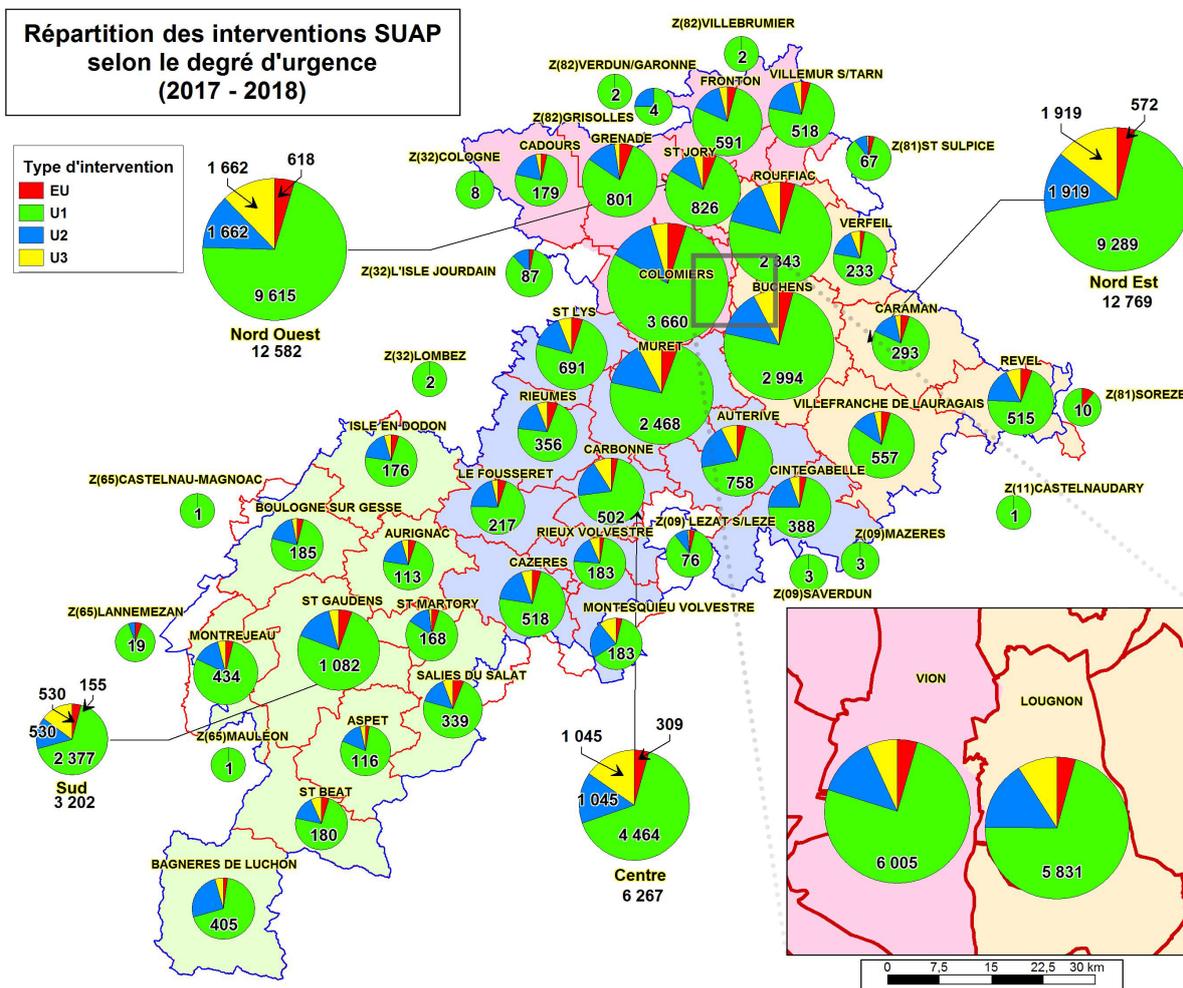


Figure 36 - Répartition des interventions SUAP selon le degré d'urgence secteurs SSSM (2017 - 2018)

Cette répartition des interventions par catégorie d'urgence se retrouve sur les différents secteurs des centres de secours maillant le territoire départemental, et donc par groupement territoriaux.

5. Risques courants et orientations opérationnelles



Une requalification pour la maîtrise du nombre d'interventions

La catégorisation de l'intervention est parfois difficile à réaliser lors de la prise d'appel au niveau du CTA ou du CRRA. Ainsi, un retour de la « réalité » de la situation sur les lieux de l'intervention est nécessaire. Cette requalification des interventions par les chefs d'agrès des VSAV / COS permet :

- D'obtenir une vision évaluée sur le terrain de la gravité des lésions, pathologies ou douleurs des victimes ;
- De travailler a posteriori sur la prise d'appels.

Le tableau ci-dessous regroupe une analyse des re-catégorisations demandées par le terrain, et validées par le CHU. Sa lecture se fait de la façon suivante : sur les 55 361 interventions badgées dès l'appel en U1, 51 481 sont réellement des U1, 90 ont été requalifiées en EU, 1 701 en U2 et 2 089 en U3.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Degré d'urgence		Après re-catégorisation				Total avant re-catégorisation
		EU réel	U1 réel	U2 réel	U3 réel	
Avant re-catégorisation	EU initial	3 192	55	23	30	3 300
	U1 initial	90	51 481	1 701	2 089	55 361
	U2 initial	7	49	8 325	380	8 761
	U3 initial	2	14	11	1 992	2 019
Total après re-catégorisation		3 291	51 599	10 060	4 491	69 441

Cette analyse montre que la première catégorisation, effectuée dès l'appel, est globalement satisfaisante, puisqu'elle est confirmée par le terrain dans 93,6 % des cas. Toutefois, un taux significatif de re-catégorisation terrain existe, représentant 4 451 interventions. Bien que cette dernière s'effectue dans tous les sens (un U1 peut être redirigé vers les U2 ou U3, mais également vers les EU), la voie la plus empruntée reste toutefois vers une diminution de l'état de gravité de la victime entre l'évaluation à l'appel et celle constatée sur le terrain.

Un travail en amont, dès la prise d'appel, permettrait d'optimiser l'emploi des vecteurs d'évacuation, voire de diriger la victime potentielle vers une structure soignante la plus adéquate. Le renforcement du partenariat CRRA / CTA reste à travailler pour améliorer la réponse opérationnelle. Une plateforme commune, regroupant le CTA / CODIS et le CRRA, permettrait de faire face, avec efficacité et efficacité, à l'ensemble des difficultés rencontrées.

Ainsi, la catégorisation des victimes reste un point névralgique dans l'engagement de moyens de secours adaptés à la demande.

Enjeu des destinations des victimes

Les cartes ci-après montrent clairement que les victimes prises en charge par les sapeurs-pompiers sont orientées vers un nombre limité de structures.

En outre, cette orientation est réalisée indépendamment du degré d'urgence. Ainsi, les CHU restent une destination privilégiée sur la moitié nord du département. Une forte proportion des U2 et U3 y sont également évacuées.

Il en ressort une augmentation non négligeable de l'affluence de leur service d'accueil des urgences, avec pour effet un renforcement de leur engorgement. Les temps d'attente pour une prise en charge des victimes sont de plus en plus longs et la mobilisation des vecteurs d'évacuation VSAV est plus importante. Il en découle un délai de recouvrement des secteurs d'intervention allongé entraînant une augmentation des délais de distribution des secours.

En conséquence, le nombre de VSAV n'est toujours pas suffisant car ils restent bloqués aux urgences à attendre que la victime soit prise en charge.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Répartition des interventions SUAP
selon le degré d'urgence
par centre d'évacuation
(2017 - 2018)

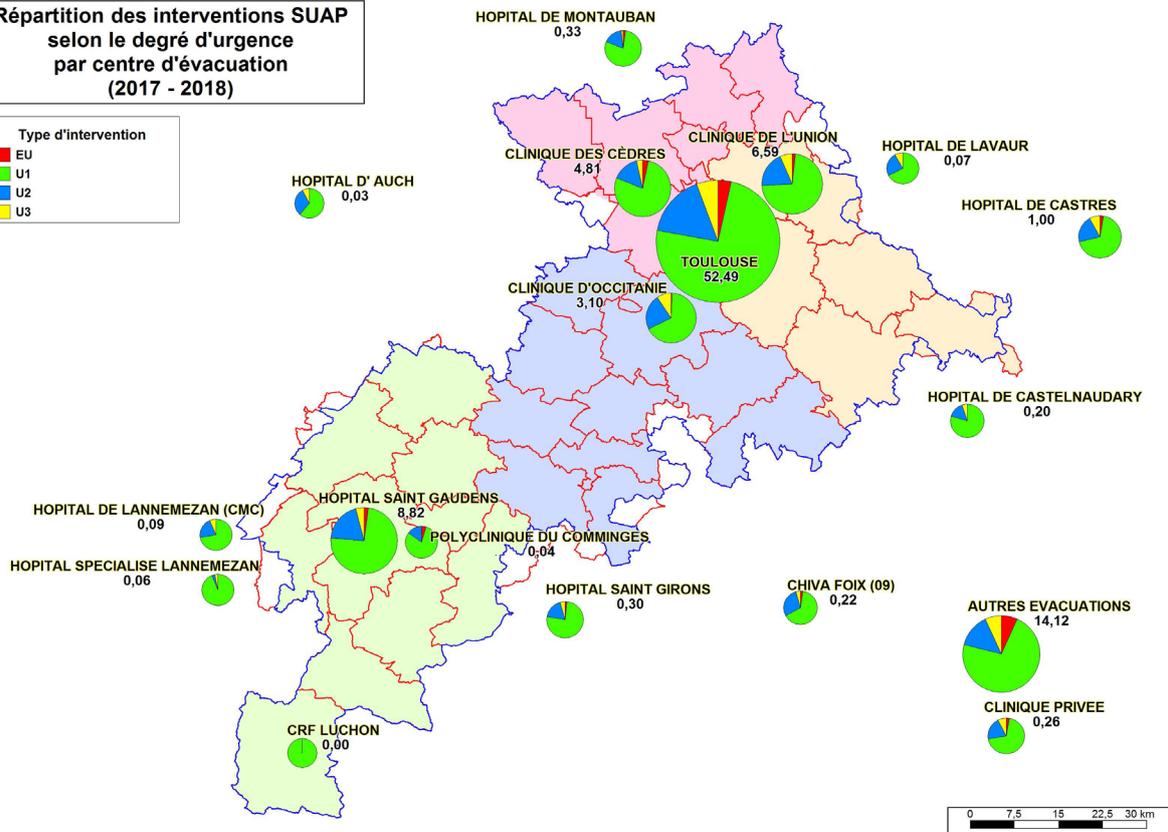
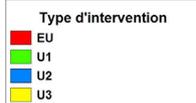


Figure 38 - Répartition des interventions SUAP selon le degré d'urgence par centre d'évacuation (2017 - 2018)

5. Risques courants et orientations opérationnelles

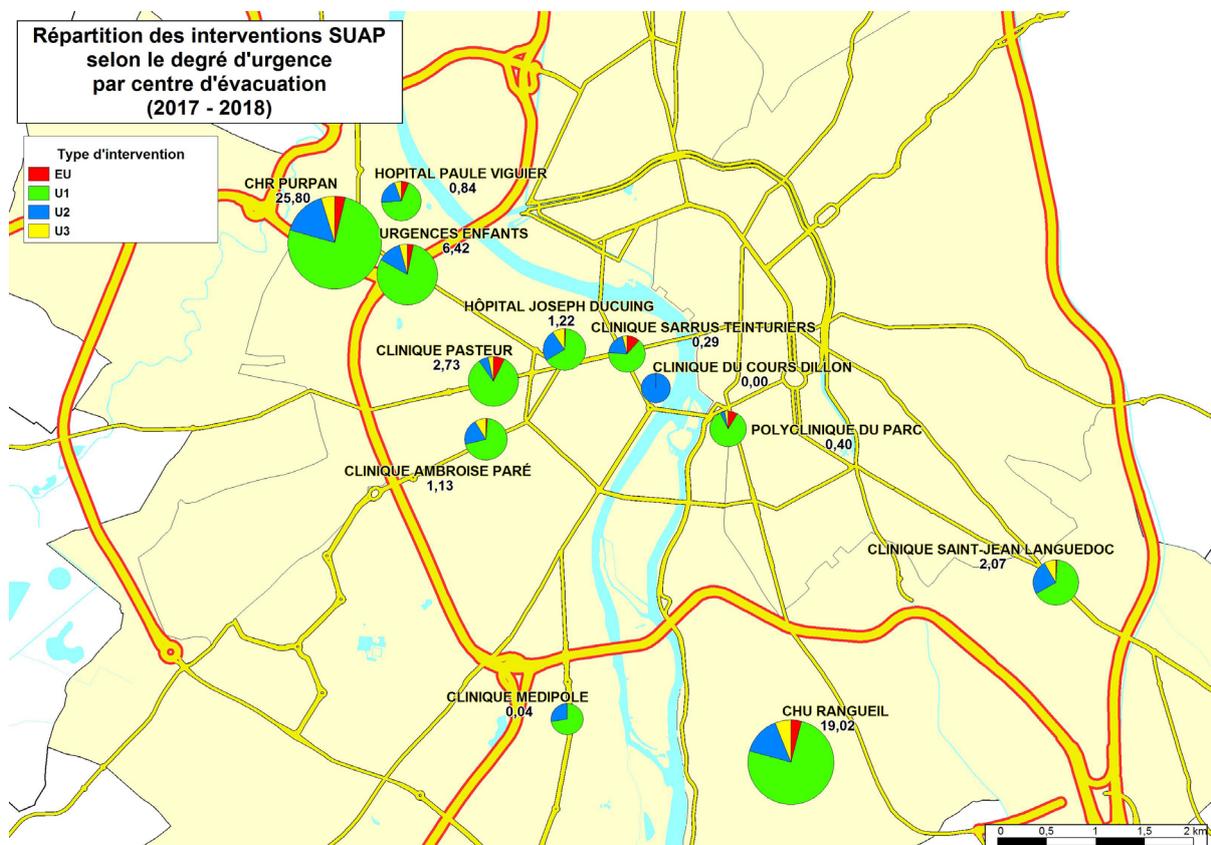
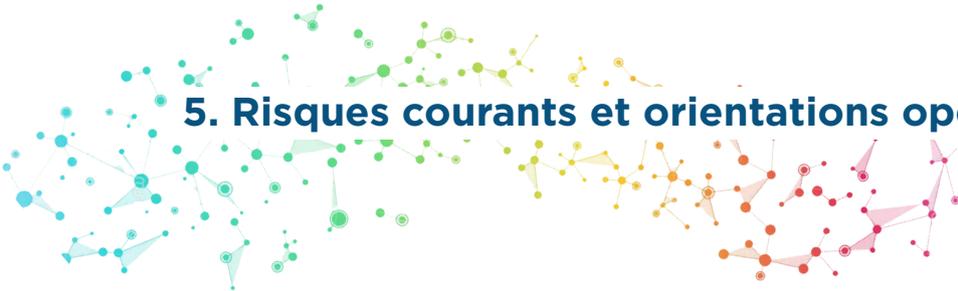


Figure 39 - Répartition des interventions SUAP selon le degré d'urgence par centre d'évacuation (2017 - 2018)

L'analyse du risque :

- ⇒ Une activité liée au SUAP beaucoup plus importante sur la ville de Toulouse et le pôle urbain.
- ⇒ Une catégorisation des interventions difficile à effectuer lors de la prise d'appel entre le secours d'urgence nécessitant une évacuation rapide et le transport sanitaire pouvant être temporisé / réalisé à distance de la demande.
- ⇒ Un nombre limité des structures d'accueil des urgences.
- ⇒ Un manque de VSAV sur la ville de Toulouse et le pôle urbain.
- ⇒ Des structures d'accueil saturées qui génèrent une augmentation des immobilisations de VSAV.



5. Risques courants et orientations opérationnelles

Les axes de progrès :

Une meilleure analyse des sollicitations

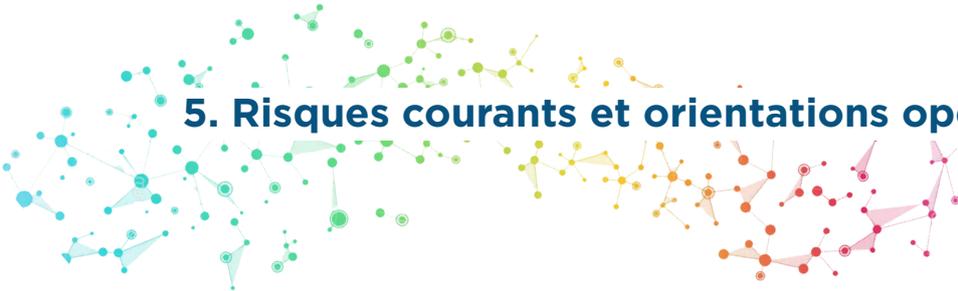
Le SDIS est très souvent engagé pour une opération qui semble très urgente à l'appel et qui, à l'arrivée des secours, s'avère être beaucoup moins sensible. L'objectif est de maintenir le niveau le plus bas de sollicitation pour des missions SUAP ne nécessitant pas de prise en charge en établissement de santé dans l'heure ou les 3 heures.

- ▶ Appuyer la salle opérationnelle du CTA avec la présence d'un officier de santé pour :
 - améliorer la qualification des interventions à l'appel : accompagner et former les personnels du CTA pour discriminer les UA (EU - U1) des UR (U2 - U3) ;
 - analyser la qualification des interventions dès la demande de moyens afin de limiter les requalifications a posteriori.

Une optimisation des transports sanitaires et des destinations

Travail à mener conjointement avec les services partenaires :

- ▶ Encourager les cliniques privées à augmenter leur capacité d'accueil des urgences ;
- ▶ Analyser la pertinence du lieu d'évacuation au regard de l'état de la victime et des structures de soins potentiellement disponibles notamment les cliniques privées dotées de services d'urgence afin de proposer des solutions de désengorgement des services d'accueil des urgences du CHU ;
- ▶ Création en commun d'algorithmes de graduation de l'urgence d'une victime, facilement utilisables par l'ensemble du personnel : opérateur du CTA, ARM du CRRRA, personnel médical ou paramédical → réduire le nombre de requalifications, facilite le choix de la réponse appropriée, remotive les agents sur le terrain, permet une analyse la plus fidèle de la réalité, bilatérale du SUAP en Haute-Garonne ;
- ▶ Évoluer vers une plateforme virtuelle puis une plateforme commune dédiée à la prise d'alerte et à la régulation : CTA / CODIS / CRRRA / social ;
- ▶ Analyser les possibilités de sites d'évacuations locaux et les proposer afin de limiter les évacuations sur le CHU aux seules interventions nécessitant son plateau technique (cabinets de consultation, centres médicaux...) et réduire ainsi les temps d'attente dans les CH ;
- ▶ Proposer une solution pour accélérer les temps de passage aux urgences dans le cadre des victimes non médicalisées ;
- ▶ Imaginer le passage des VSAV par les maisons de santé et les cabinets de médecins généralistes (y compris les médecins de sapeurs-pompiers afin d'optimiser leur disponibilité et valoriser leur plus-value dans les échanges avec le CRRRA) pour temporiser une situation / initier un traitement ou affiner une analyse et limiter les temps de transport des VSAV.



5. Risques courants et orientations opérationnelles

Un renforcement de la qualité de prise en charge par une implication plus large du SSSM

Couverture en moyens médicaux du SDIS

Si le SUAP est une mission partagée du SDIS (75 % des interventions), il dispose d'un atout majeur dans sa capacité de réponse : la complémentarité entre des sapeurs-pompiers secouristes, membres du service de santé et de secours médical et professionnels de santé des services partenaires.

Les médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers du SDIS 31 sont formés au sein du SDIS, de l'ENSOSP et des universités partenaires, à la médicalisation des secours d'urgence au quotidien et en situation d'exception, y compris au sein des équipes spécialisées du SDIS.

Ils sont équipés en matériel de soins d'urgence spécifique. Ils participent avec les autres officiers du service de santé (pharmaciens, vétérinaires et psychologues) au soutien santé aux opérations et dispensent le cas échéant des soins d'urgences aux sapeurs-pompiers blessés.

Les sapeurs-pompiers secouristes interviennent majoritairement à bord de VSAV dans le cadre du SUAP. Ils assurent la plupart des interventions sans médicalisation effective. La part d'interventions pour laquelle une présence médicale / paramédicale est, ou aurait été, une valeur ajoutée n'est pas connue à ce jour.

Axes de travail pour les médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers :

- ▶ Maintenir un niveau de qualification dans le domaine des urgences préhospitalières afin de porter secours aux populations mais aussi le cas échéant, aux sapeurs-pompiers ;
- ▶ Continuer à engager les médecins et infirmiers sur les interventions pour lesquelles leur présence est une valeur ajoutée en complément des équipes secouristes.

Axes de travail en lien secouristes / SSSM :

- ▶ Augmentation progressive des capacités techniques des secouristes ;
- ▶ Orientation de la formation vers les problématiques médicales effectivement rencontrées ;
- ▶ Suivi permanent de la qualité des actions pour orienter la formation continue sur des problématiques de terrain ;
- ▶ Maintien de la motivation des agents pour des missions occupant une part croissante mais n'étant pas un facteur de motivation initial à l'engagement ;
- ▶ Détermination d'indicateurs permettant de mieux cibler les interventions pour lesquelles la participation d'une ressource médicale / paramédicale serait une valeur ajoutée.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

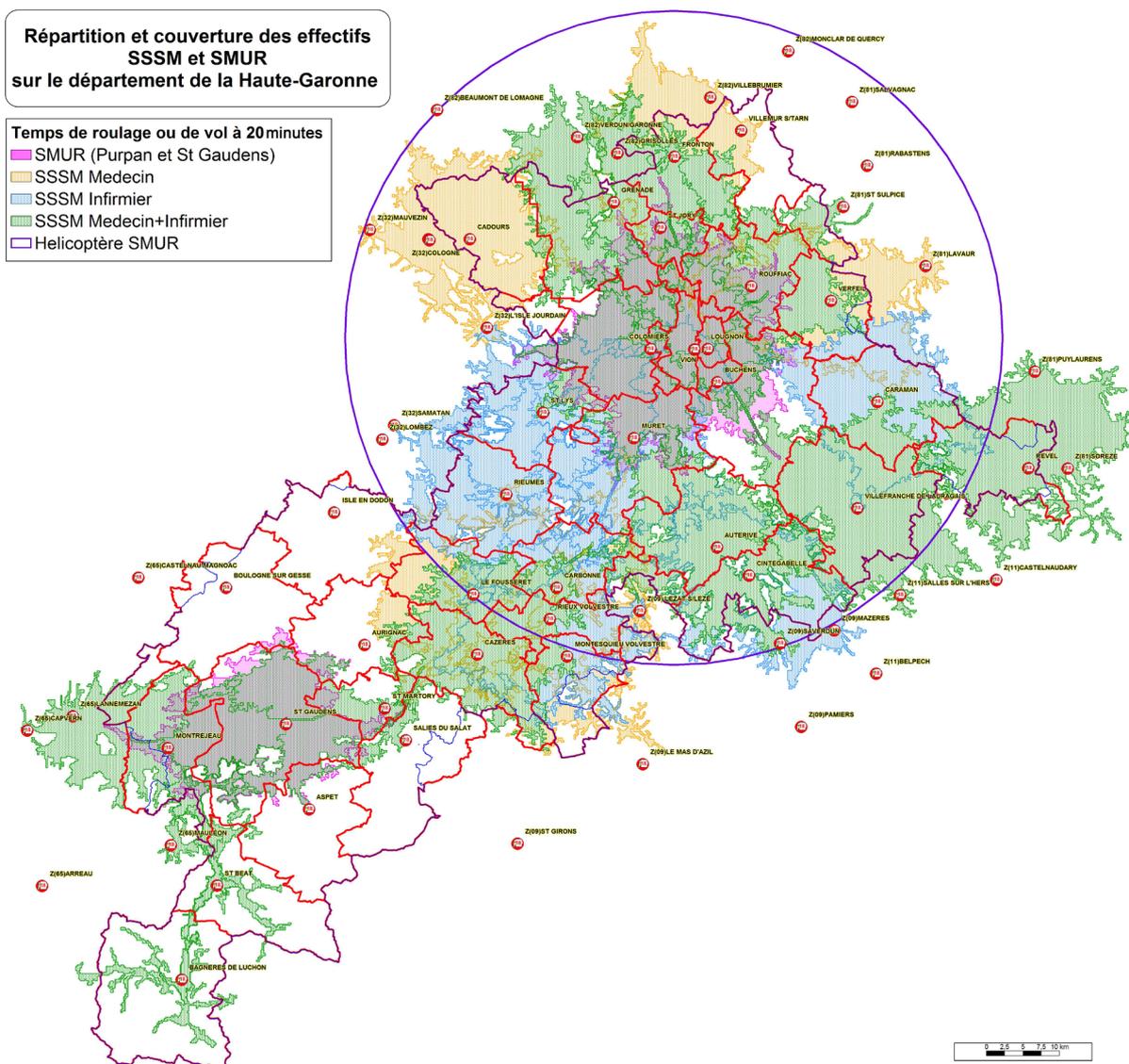
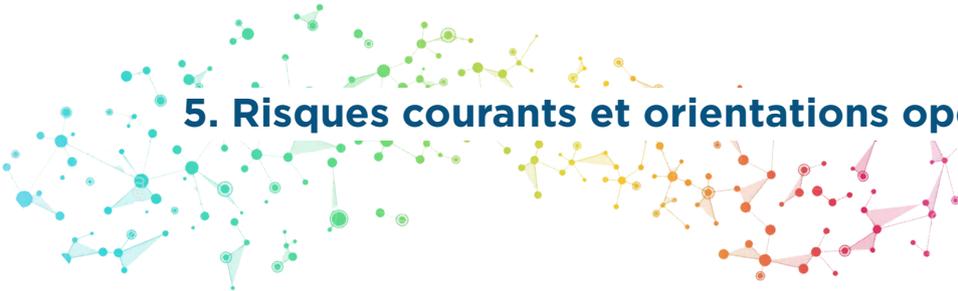


Figure 40 - Répartition et couverture des effectifs SSSM et SMUR sur le département de la Haute-Garonne

Les moyens en médecins et infirmiers du SSSM et du SAMU sont complémentaires.

► Le SSSM rattache aisément des personnels de santé aux CIS situés à proximité des centres hospitaliers sièges des SMUR du fait d'une densité importante de médecins et infirmiers de sapeurs-pompier volontaires résidant à proximité de leur lieu de travail. Leurs actions opérationnelles sont complémentaires dans le cadre du SUAP et exclusives dans le cadre du soutien santé aux opérations pouvant amener à dispenser des soins d'urgence immédiatement aux sapeurs-pompier blessés sur intervention. En revanche les membres du SSSM assurent une couverture sur des secteurs très éloignés des CH sièges des SMUR. Cette valeur ajoutée évidente en termes de couverture territoriale réside dans le principe même du volontariat des médecins et infirmiers de sapeurs-pompier habitant dans les zones éloignées des centres hospitaliers : porter secours aux personnes en détresse en mettant leurs compétences de soignants au service des populations autour de leur lieu de résidence ou d'exercice pour les professionnels de santé libéraux.



5. Risques courants et orientations opérationnelles

Certains territoires ne sont à ce jour pas couverts dans un délai de route ou de vol théorique moyen de 20 minutes.

- ▶ Une campagne de développement du volontariat de personnels de santé sur ces secteurs doit être menée à destination des médecins et infirmiers libéraux locaux
- ▶ Les effectifs actuels doivent être étoffés afin de permettre une meilleure couverture de l'ensemble des secteurs opérationnels.
- ▶ Implanter des agrès dédiés afin d'organiser la réponse du SSSM dans ces territoires et d'optimiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires membres du SSSM pour un secteur donné et d'en garantir la couverture en complément des moyens SMUR.



L'amélioration de la qualité de la réponse SUAP s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ SUAP 1 : Renforcer le partenariat avec tous les services et organismes concourants sur toute la chaîne de prise en charge de la victime.
- ⇒ SUAP 2 : Poursuivre les efforts dans le tri des demandes de secours et travailler avec nos partenaires sur la pertinence des transports sanitaires et les destinations pour recentrer l'activité du SDIS sur l'urgence.
- ⇒ SUAP 3 : Renforcer le CTA / CODIS par la présence d'un officier de santé, interlocuteur privilégié du CRRA 15 pour superviser en permanence les motifs d'engagements en se basant sur l'analyse de l'urgence de prise en charge des victimes à l'appel (au CTA), lors de la transmission du premier bilan (au CODIS) et en fin d'intervention au CIS.
- ⇒ SUAP 4 : Mettre en place dans un premier temps une plateforme virtuelle CTA / CODIS / CRRA 15.
- ⇒ SUAP 5 : Construire une plateforme commune « secours santé social » pour bénéficier d'une réponse opérationnelle mieux coordonnée.
- ⇒ SUAP 6 : Impliquer le SSSM en complémentarité avec les SMUR dans la réponse SUAP notamment sur les zones couvertes hors délai.
- ⇒ SUAP 7 : Améliorer l'accueil des victimes dans les services d'accueil d'urgence (SAU) en réduisant les délais d'attente, en augmentant les transferts vers les SAU les plus proches et en priorisant les maisons de santé pour les victimes les moins graves.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

5.3. Le risque incendie

À l'échelle d'une dizaine d'année, le nombre d'interventions incendie en Haute-Garonne a tendance à diminuer, s'inscrivant dans la tendance de diminution nationale : la proportion de 13 % d'incendie connue en 2012 en Haute-Garonne a diminué à 10 % en 2018, pour une moyenne nationale qui passe de 8 % en 2012 à 6 % en 2018.

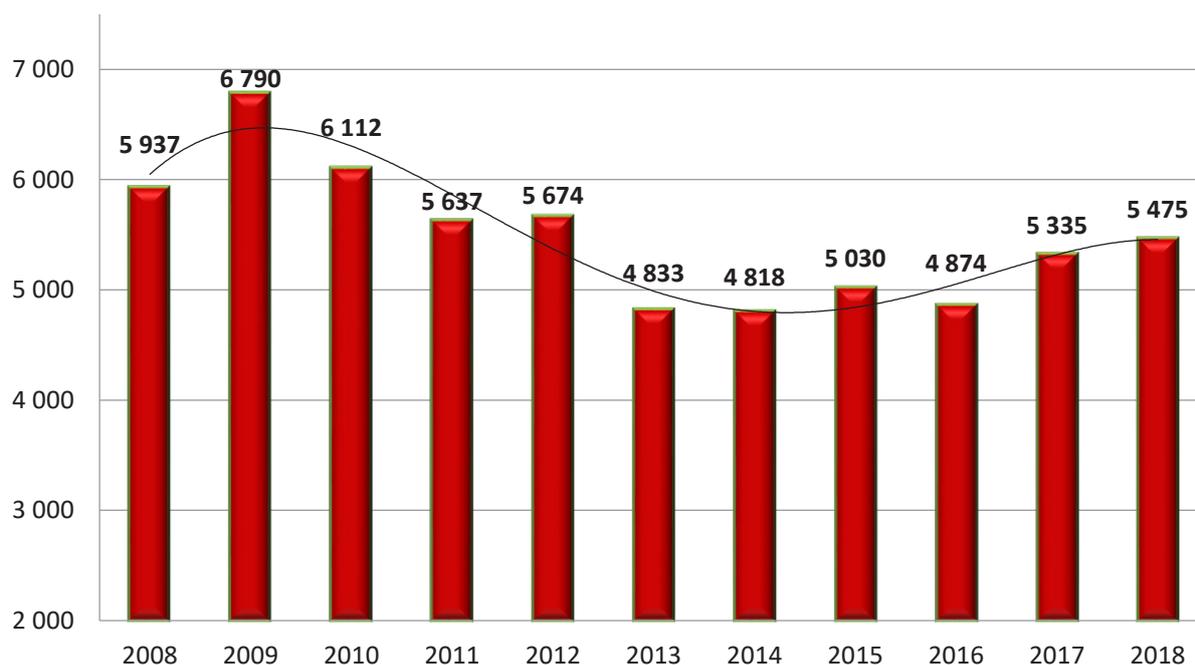


Figure 41 - Évolution du nombre d'interventions incendie entre 2008 et 2018

Mais bien qu'ayant globalement diminué, le nombre interventions incendie en Haute-Garonne amorce depuis 2013 une nouvelle tendance d'augmentation, soit 13 % d'augmentation entre 2013 et 2018.

La Métropole, quant à elle, affiche une légère augmentation des interventions incendie au cœur de la ville, suivie par l'ouest et l'est. Les secteurs périphériques du nord de « Saint-Jory / Fronton / Grenade » et du sud-est autour de « Villefranche-de-Lauragais » confirment également une augmentation des interventions incendie qui peut s'expliquer essentiellement par l'augmentation de logements.

Les secteurs de Muret / Cazères / Saint-Martory / Saint-Gaudens s'inscrivent aussi dans la tendance à la hausse des interventions d'incendie.

Ce sont surtout les secteurs ruraux (L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse et Saint-Béat Marignac) qui connaissent une baisse des incendies.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Tendance du nombre d'interventions INC
de 2014 à 2018
réparties par commune

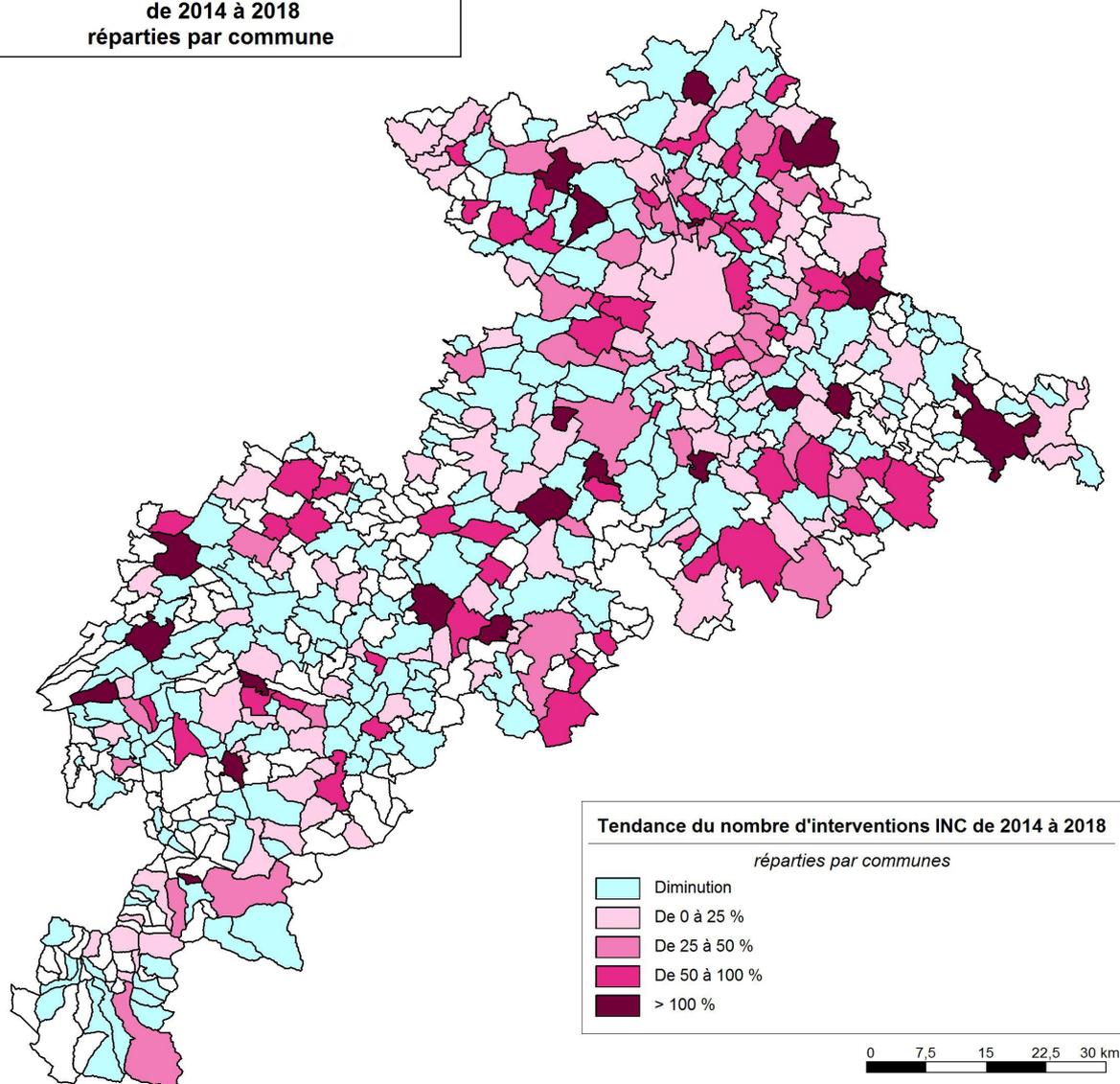


Figure 42 - Tendance du nombre d'interventions INC de 2014 à 2018 réparties par commune

La diminution mesurée concerne les feux de cheminée de pavillons, mais aussi les feux de végétaux très dépendants des conditions météo. En effet, l'action conjointe du SDIS avec des services partenaires (gendarmerie, chambre de l'agriculture) a permis de prévenir les écobuages sauvages, faisant ainsi chuter le nombre de feux de végétaux sauvages.

Les feux de VL et de poubelles liés aux violences et agressions urbaines régressent également grâce notamment à la prise en compte interservices dont l'organisation spécifique s'est perfectionnée au fil des années.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

La transformation de l'activité liée aux risques d'incendie

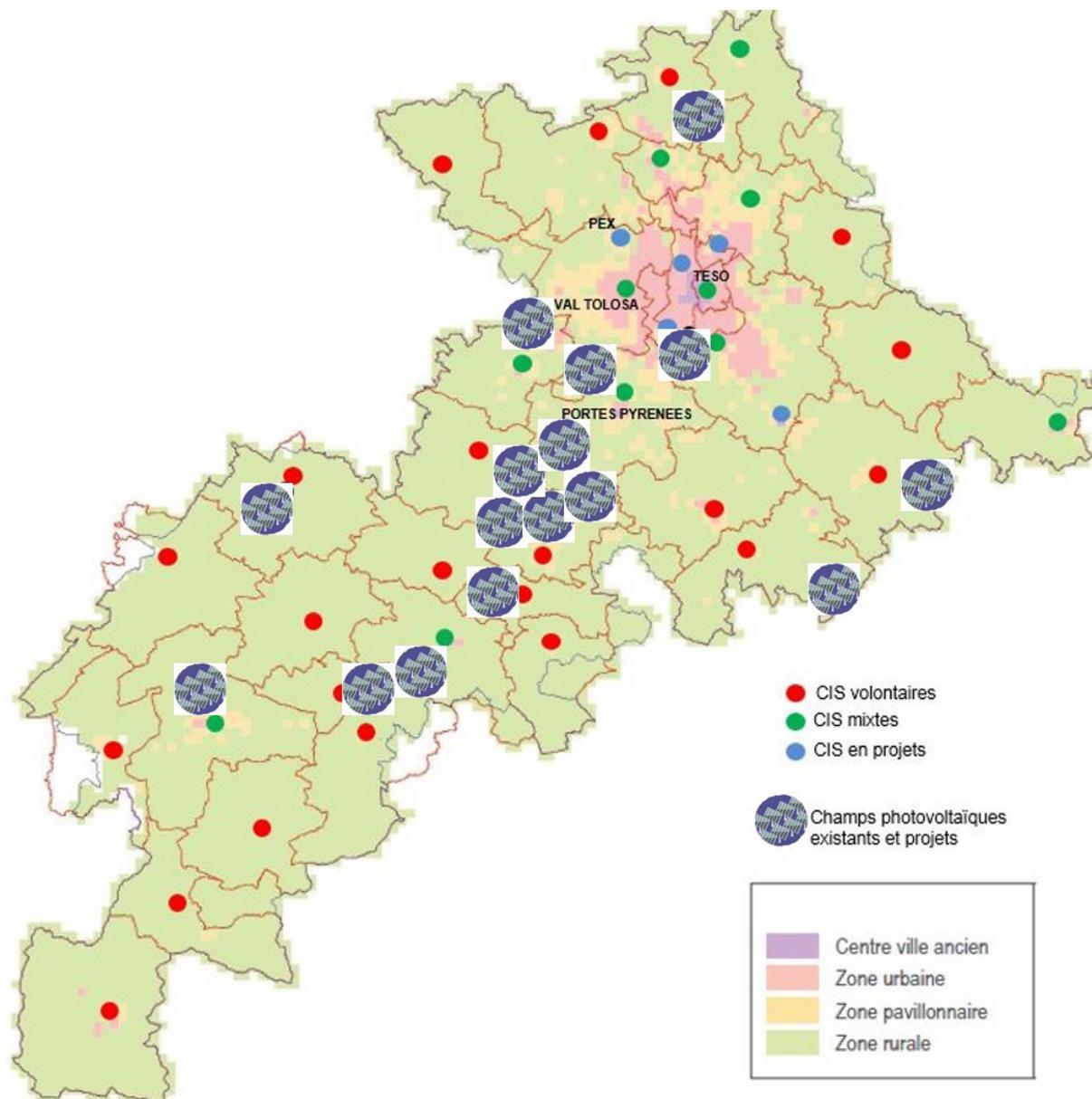


Figure 44 - Représentation géographique des champs photovoltaïques et des projets (2018 à 2022)

Les incendies que connaît la Haute-Garonne restent intimement liés à la présence humaine, installée dans un type d'habitat qui se densifie en collectif, et qui se renforce grâce à un bassin d'emploi attractif. La sollicitation est prépondérante sur l'ouest de Toulouse, actuellement sous-dimensionnée et donc régulièrement renforcée en cascade par l'est. Les projets de développement ambitieux tels que le grand projet urbain TESO avec la future Tour Occitanie, le projet Val Tolosa à l'ouest de Toulouse, le projet PEX au nord de Toulouse et le projet Portes des Pyrénées au sud, promettent une constance dans cette augmentation du nombre d'interventions incendie réamorcée en 2017.



5. Risques courants et orientations opérationnelles

Le programme en cours des 12 nouveaux centres d'incendie et de secours (travaux, reconstruction, modification d'organisation et création de nouveaux CIS) qui prendra fin à l'horizon de 2022, est destiné à rééquilibrer la réponse quantitative et qualitative aux sollicitations.

Les ambitions de Toulouse de devenir 3^e ville de France, associées aux objectifs nationaux et internationaux de transition énergétique, de réduction de la consommation d'énergie ou d'écologie créent de nouvelles configurations d'incendie potentielles auxquelles les services de secours doivent faire face.

Sur les 5 prochaines années, ces évolutions technologiques sont de nature à augmenter et à modifier les caractéristiques du risque incendie dans les domaines suivants :

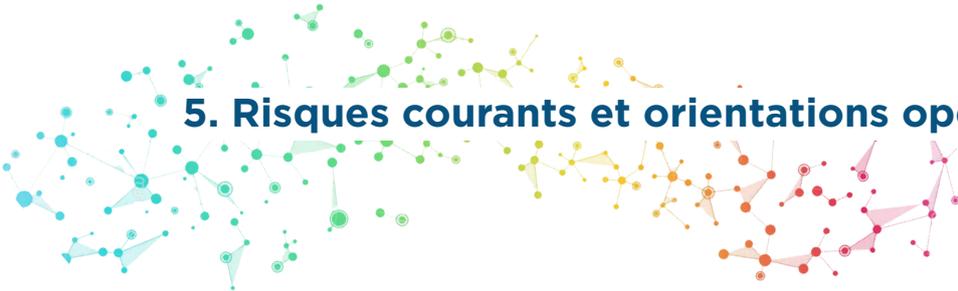
- ▶ La végétalisation des bâtiments a également pris son essor dans le monde. La future Tour Occitanie avec façade végétalisée, manière élégante et innovante de faire rentrer la nature dans une grande ville, offrirait l'image d'une performance technologique et écologique inscrite dans le futur.
- ▶ La production d'électricité par panneaux photovoltaïques privés ou publics (sur toitures, façades, parkings de la grande distribution, foncier agricole, terrains militaires, ou sous forme de champs photovoltaïques au sol et même flottants) a atteint ses objectifs de développement (de 2009 à 2016) et devrait doubler d'ici 2023.
- ▶ La production d'électricité par éoliennes vient également renforcer cette production d'électricité verte dans les mêmes proportions.
- ▶ Les moyens de transport sont désormais conçus dans l'optique de réduire leur émission de gaz à effet de serre, soit en diminuant drastiquement leur poids, intégrant à tous les niveaux des alliages de magnésium susceptibles de provoquer une mini explosion en cas d'incendie, soit en développant l'utilisation des énergies propres (GNV, Hybrides, hydrogène, etc.).
- ▶ Ces nouveaux supports d'incendie créés par la création et l'innovation technologique entrent dans le domaine des risques courants émergents par leur déploiement territorial large et imposent de nouvelles formations pour adapter nos moyens et nos techniques opérationnelles sur un territoire qui sera forcément impacté.
- ▶ Ces nouveaux systèmes de production, de stockage et d'utilisation des énergies nous obligent à poursuivre le travail engagé pour prendre en compte la toxicité des fumées et des poussières d'incendie.

La question environnementale nous a également collectivement conduits à une meilleure maîtrise de la gestion de l'eau potable dont l'eau nécessaire pour lutter contre un incendie.

La couverture du territoire en points d'eau incendie (PEI), majoritairement liée au réseau d'eau potable, est donc plus dense dans les zones à forte démographie (s'y révéler insuffisante pour des risques particuliers) mais admet désormais pour la couverture des habitats isolés (surtout en zone rurale) des capacités d'eau minimales de 30 m³ contre 120 m³ autrefois¹.

En attendant l'implantation de ces nombreux PEI actuellement manquants, les déclenchements de moyens en eau ont été adaptés aux spécificités des territoires générant des dépôts plus importants en nombre d'agrès simultanés. Les moyens en eau sont souvent davantage sollicités en association aux engins d'attaque. Les besoins sont différents selon que l'on soit en milieu rural ou en milieu urbain où des risques particuliers dans une dimension supérieure et spécifique peuvent se manifester.

¹ Règlement départemental de dédence extérieure contre l'incendie, arrêté le 24/02/2017 remplace la circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951 relative à la défense en eau contre l'incendie.



5. Risques courants et orientations opérationnelles

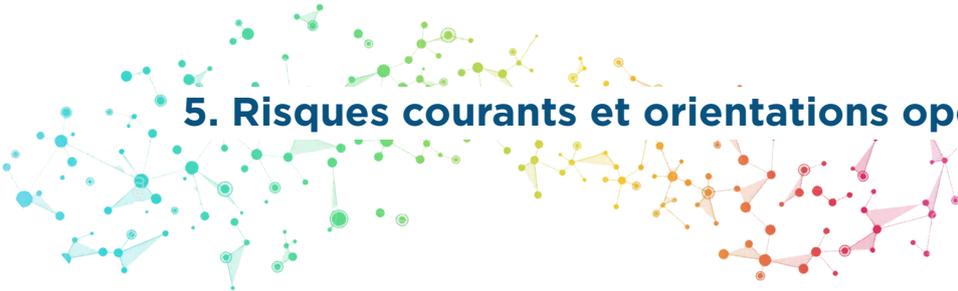
► La réponse du SDIS face au risque incendie est étroitement liée à la prise en compte de la question de l'eau. Les porteurs d'eau doivent être adaptés dans leur déploiement géographique (aux risques, aux territoires), dans leur schéma de déclenchement ainsi que dans les formations des personnels (techniques opérationnelles en attaque et en alimentation).

L'analyse du risque :

- ⇒ Une augmentation du nombre d'intervention incendie malgré une baisse des feux liée aux violences urbaines et aux feux de végétaux.
- ⇒ Un parc de logements dense et en augmentation, implique une probabilité d'occurrence du feu d'appartement en hausse.
- ⇒ Une potentialité de feux de nouveaux types : sur toitures ou façades végétalisées ou impliquant des panneaux photovoltaïques (en toitures ou en façades urbaines ou encore en parcs au sol en zones rurales).

L'amélioration de la couverture du risque incendie s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ INC 1 : Adapter nos moyens et nos techniques opérationnelles pour faire face aux risques incendies liés aux évolutions technologiques (végétalisation des bâtiments, production d'électricité par les panneaux photovoltaïques et les parcs éoliens, véhicules à hydrogène).
- ⇒ INC 2 : Poursuivre le travail engagé pour prendre en compte la toxicité des fumées et des poussières d'incendie.
- ⇒ INC 3 : Assurer le déploiement géographique des porteurs d'eau pour atteindre une couverture de 3 à 4 CCGC par groupement territorial.



5. Risques courants et orientations opérationnelles

5.4. Le risque routier

En Haute-Garonne comme sur l'ensemble du territoire national, le bilan des accidents est en légère augmentation depuis 2012.

Bien que les déplacements quotidiens soient en constante augmentation, le risque routier n'augmente que légèrement. Une approche plus précise du risque permet de localiser les déplacements et donc, les zones où les accidents sont les plus probables.

C'est dans le périmètre du SCoT de la grande agglomération toulousaine que les mouvements internes sont en perpétuelle augmentation (cf environnement du SDIS).

Ces chiffres illustrent la progression des distances parcourues dans le cadre des trajets « domicile - travail », générateurs potentiels d'accidents de transports.

Même si la volonté politique locale est de favoriser l'utilisation des transports en commun, la circulation routière quotidienne dans, et autour de l'agglomération toulousaine continuera de générer durant les prochaines années un risque d'accident routier centré sur l'aire urbaine avec des conséquences de plus en plus grandes sur les conditions de circulation.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

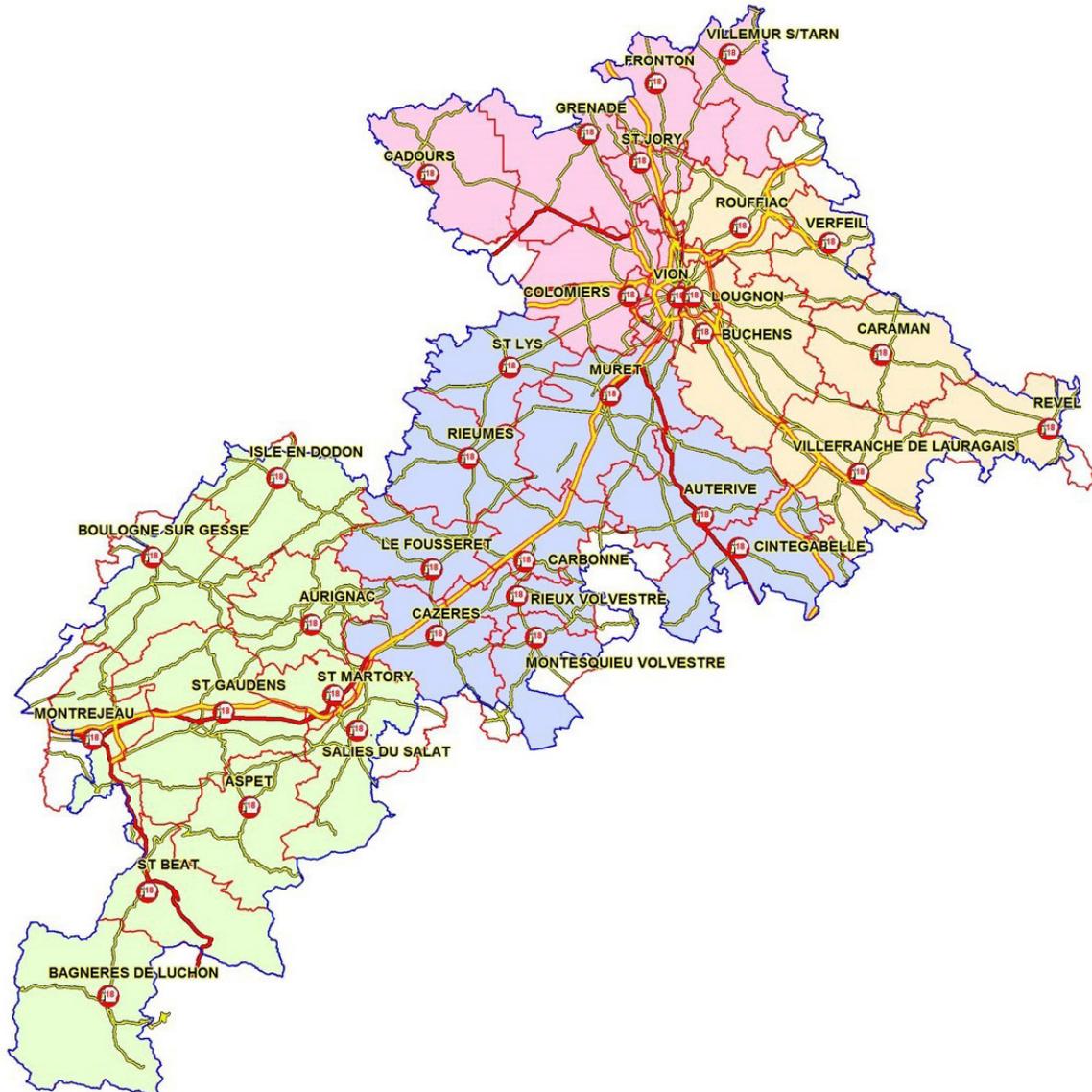


Figure 45 - Réseau routier principal de la Haute-Garonne. Mise à jour - 2018-10-11

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Flux de mobilité professionnelle dans l'agglomération toulousaine (2018)

Flux de mobilité supérieurs à 100 personnes	
	à destination des communes du SCOT Nord Toulousain
	à destination des communes du SCOT Grande Agglomération Tou
	à destination des communes du SCOT Lauragais
	à destination des communes du SCOT Sud Toulousain

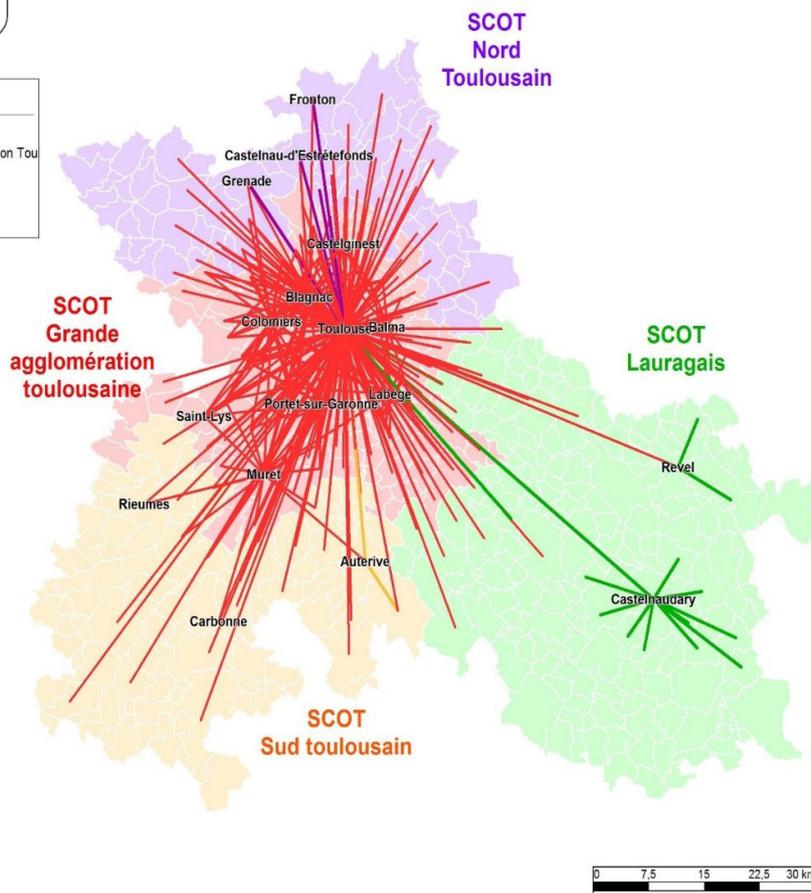


Figure 46 - Flux de mobilité professionnelle dans l'agglomération toulousaine (2018)

L'analyse du risque :

- ⇒ Des déplacements quotidiens en constante augmentation et un trajet parcouru de plus en plus long.
- ⇒ Le bilan des accidents corporels poursuit son évolution sur les dernières années en légère hausse.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

La stabilité de l'activité liée au risque routier

L'augmentation de la population sur le département provoque une forte hausse du trafic routier, en particulier des trajets « domicile-travail ». Cependant, malgré cette progression, le nombre d'interventions pour des accidents sur la voie publique ne subit qu'une légère augmentation. Les travaux réalisés pour renforcer la sécurité routière, le développement des transports en commun et des déplacements en mode « doux » sont d'actualité pour diminuer ce phénomène.

Moyenne du nombre d'interventions SR
de 2014 à 2018
réparties par commune

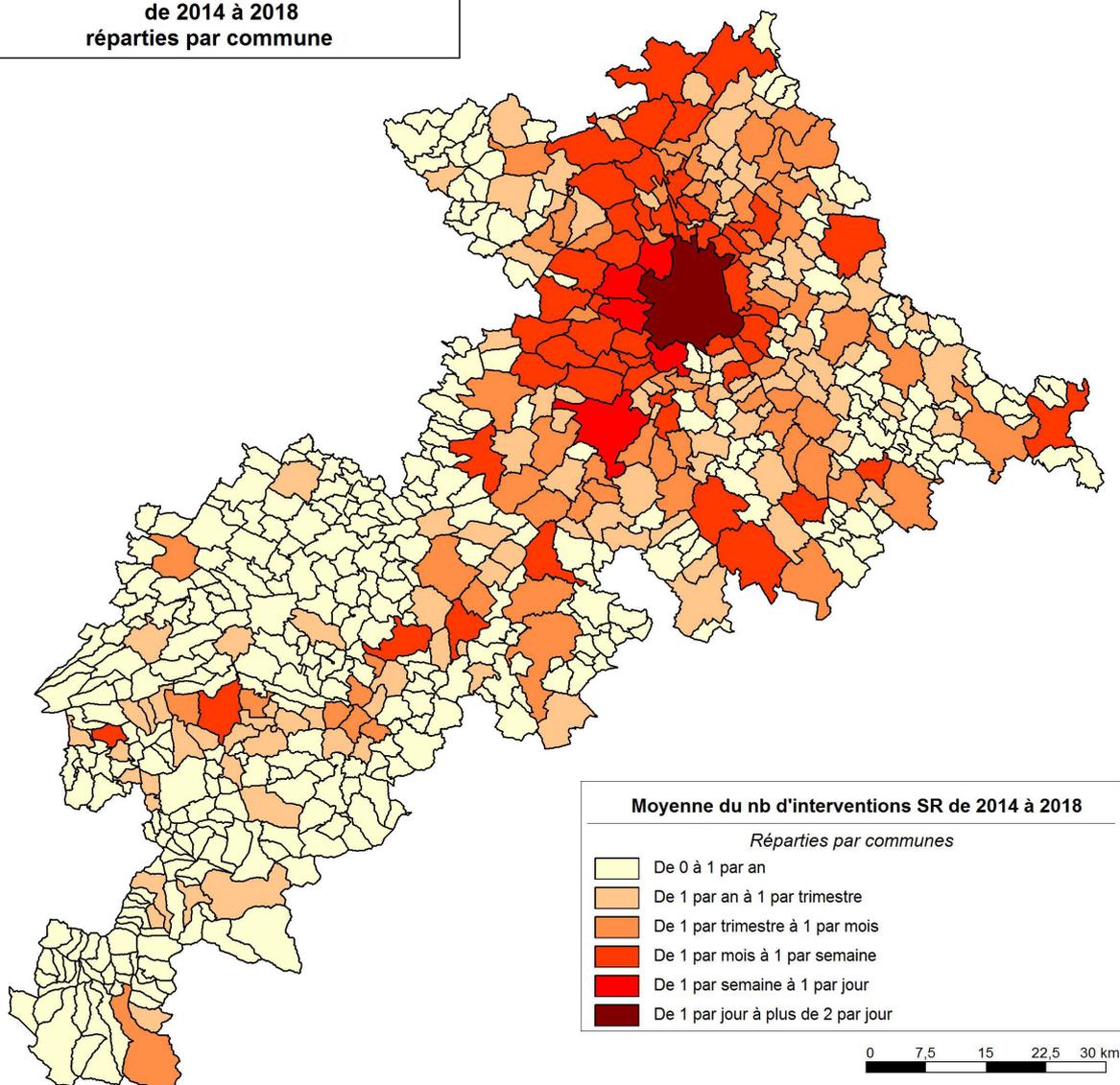


Figure 47 - Moyenne du nombre d'interventions SR de 2014 à 2018 réparties par commune



5. Risques courants et orientations opérationnelles

néanmoins de répondre à la majorité des cas d'accidents de circulation, notamment impliquant des désincarcérations « simples » (ouverture de porte et extraction de victimes).

À l'avenir, la question du maintien d'une fonction « secours routier » dans certains CIS à très faible sollicitation pour accident de circulation et trop proches d'autres CIS dotés de FPTSR ou VSR peut se poser.

Le remplacement d'un FPTSR par un FPT ou FPTL pourrait le moment venu s'avérer judicieux et permettrait d'optimiser le temps consacré à la formation des personnels.

Certains de ces CIS pourraient en revanche se voir doter de moyens complémentaires de balisage et de protection pour signaler aux usagers la présence des sapeurs-pompiers (VTU avec lots balisage).

Le CIS Montgiscard pourrait se voir doter d'un FPTSR.

Le VSR

L'affectation de VSR aux 2 futurs CIS de l'agglomération (Atlanta et Sang de Serp) permettrait de ceinturer l'aire urbaine de Toulouse, en complément des CIS Muret Massat, Colomiers et Ramonville Buchens déjà dotés.

Les autres CIS de l'agglomération (Chapitre, Aussonne, Rouffiac-Tolosan et Saint-Jory) pourraient se voir doter d'un FPTSR.

Les CESDMF (cellule sauvetage déblaiement et manœuvre de force)

Les CESDMF ont vocation à intervenir sur des accidents impliquant des véhicules de gros gabarit (poids lourds, bus, train, métro, tramway...). La mise à niveau de la CESDMF de Cazères pour la doter des mêmes équipements que celle de Ramonville Buchens permettra de compléter la réponse opérationnelle sur la partie sud du département.

Véhicule balisage

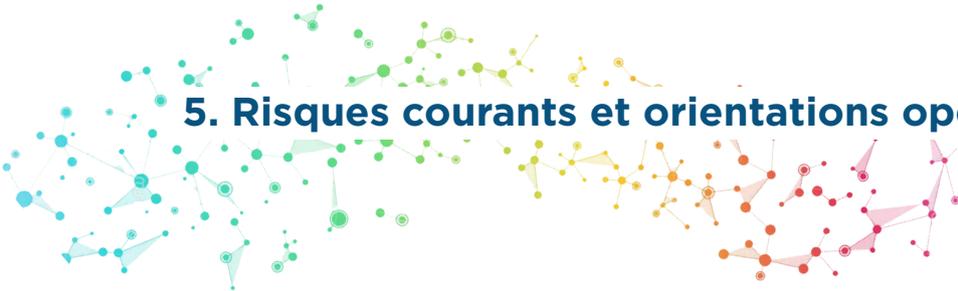
La dotation de véhicules dédiés aux balisages et à la signalisation des accidents pour assurer la protection des premiers intervenants avant relai par les gestionnaires de voirie est envisagée. Ces véhicules seraient équipés de moyens d'éclairage, de matériels de balisage et dotés de deux portes latérales autorisant l'installation des cônes de « Lubeck » sans descendre du véhicule.

Ces véhicules n'étant efficaces qu'à la condition d'intervenir rapidement imposent de les répartir judicieusement à proximité de sites identifiés à risque compte-tenu du trafic.

Les CIS Atlanta et Chapitre pourraient héberger ces véhicules et ainsi répondre à cet objectif.

Tablettes numériques opérationnelles

Les fiches d'aide à la désincarcération (FAD) constituent une aide précieuse pour les chefs d'agrès confrontés à des véhicules en perpétuelle évolution sur le plan technique. La mise en place de tablettes dans les VSR permettrait la consultation des fiches actualisées en temps réel et ainsi améliorer la sécurité de nos équipes d'intervention.



5. Risques courants et orientations opérationnelles

Axes de formation

- ▶ Améliorer la formation de tronc commun en renforçant le SUAP (module SUAP-SR 1^{er} niveau) pour tous les agents, y compris ceux ne disposant pas de véhicules de secours routier (VSR ou FPTSR) dans leur CIS. Seraient abordées les notions de sécurité du personnel (balisage), de calage et d'ouverture de portes des véhicules.
- ▶ Mettre en place une formation SUAP-SR de 2^e niveau au cours de laquelle seraient abordées l'approche des véhicules actuels (nouvelles technologies) et les actions qui doivent en découler. Ces formations concerneraient l'ensemble des stagiaires des FAE chefs d'agrès et les chefs d'équipe des CIS dotés de VSR. Donner la possibilité aux chefs de groupe des CIS dotés de VSR de suivre ces formations.



L'amélioration de la couverture du risque routier s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ SR 1 : Spécialiser certains CIS à la désincarcération et les autres pour le balisage.
- ⇒ SR 2 : Poursuivre le travail en inter services (DIRSO-DVI) tant en opération que dans le domaine de la formation afin d'améliorer les conditions d'intervention et les moyens de balisage des accidents.
- ⇒ SR 3 : Adapter les procédures à l'évolution des techniques de dégagement des victimes.
- ⇒ SR 4 : Intégrer les techniques de désincarcération dans les tablettes opérationnelles.
- ⇒ SR 5 : Adapter les formations sur les nouveaux risques liés aux moyens de transport en commun public et privé.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

5.5. Les opérations diverses



Figure 49 - Évolution du nombre d'interventions diverses entre 2013 et 2018

Sur la période de 2013 à 2017, le nombre d'interventions pour des opérations diverses est relativement stable.

En effet, le transfert des opérations de destructions d'hyménoptères et de dégagement de personnes des cabines d'ascenseurs vers des entreprises spécialisées et la mise en place d'un filtrage plus serré des interventions permettent de recentrer l'activité des centres d'incendie et de secours sur leurs missions premières.

Par ailleurs, l'augmentation des interventions diverses en 2018 est principalement due à des phénomènes météorologiques violents.

5. Risques courants et orientations opérationnelles

Tendance du nombre d'interventions DIV
de 2014 à 2018
réparties par commune

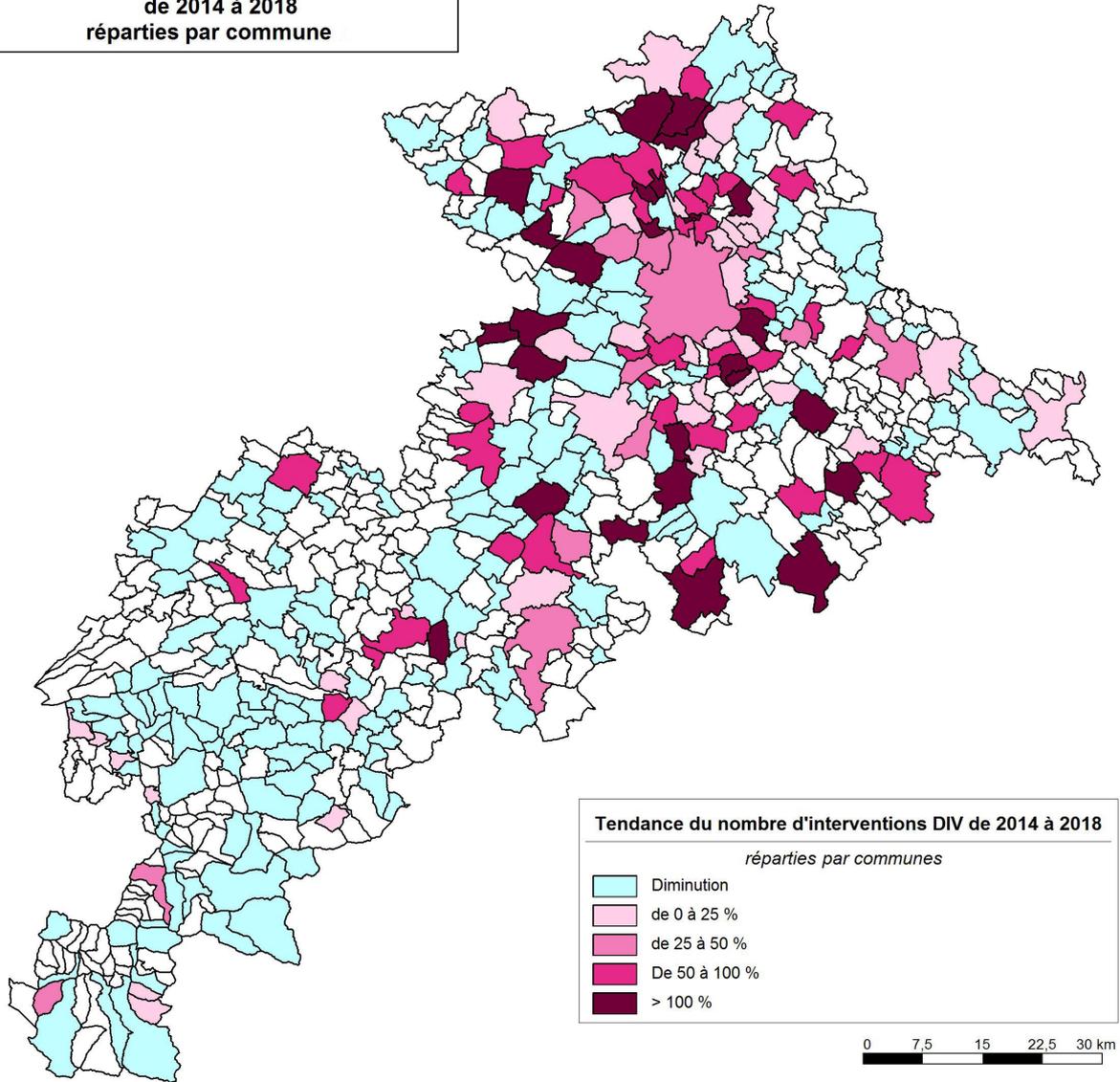
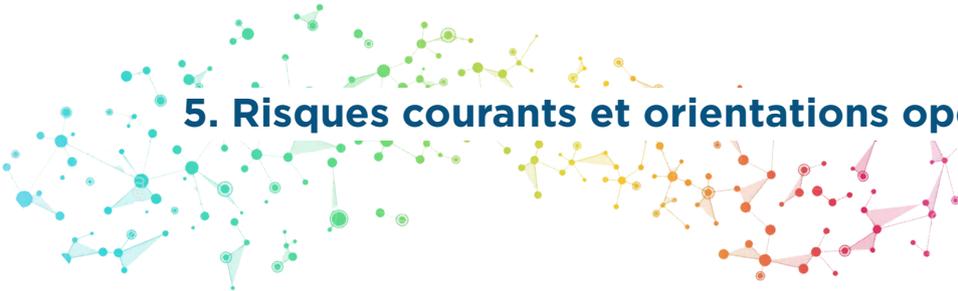


Figure 50 - Évolution du nombre d'interventions diverses entre 2014 et 2018



5. Risques courants et orientations opérationnelles

Le volume d'opérations liées aux phénomènes météorologiques représente la plus grande part de l'activité non urgente. Ainsi les événements climatiques tels que les périodes de vent violent, les fortes précipitations ou les débordements de rivières occasionnent des sorties nombreuses et une activité temporairement soutenue.

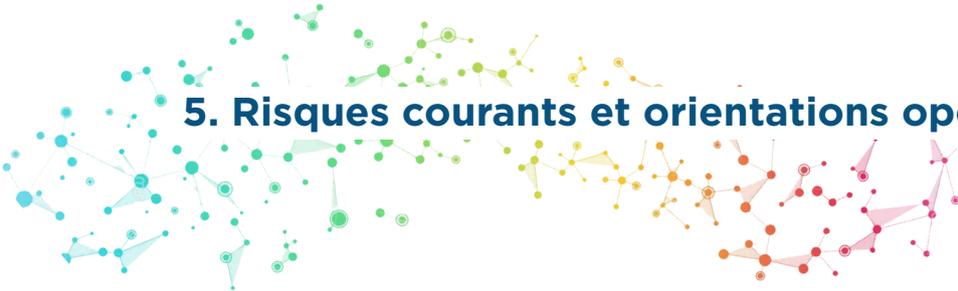
Sur cette carte, on peut constater que les communes qui ont subi une augmentation significative des opérations diverses correspondent aux zones affectées par des phénomènes météorologiques violents.

L'augmentation de la fréquence de ces événements climatiques violents, nous engage à poursuivre le développement et l'amélioration de la réponse opérationnelle pour faire face à un risque qui devient courant. La création d'un réseau de référents à la prise en compte de ce risque permettra de constituer un appui technique nécessaire à la gestion de ces opérations. De plus, les temps de mobilisation de ces référents pourraient être optimisés par la mise en place d'un système d'alerte et de préalerte en fonction des prévisions météorologiques.

Suite à la convention passée avec le SAMU et les ambulanciers privés, les EPC et les VID sont souvent sollicités pour le secours à personne dans le cadre d'ouvertures de portes, de PNRPAA ou de renfort de brancardages. Il est nécessaire de réadapter les procédures opérationnelles pour ces véhicules agissant souvent seuls en renfort des ambulanciers privés.

Le nombre d'interventions dans le cadre des personnes bloquées dans un ascenseur est également en constante augmentation depuis 2016. Néanmoins, la majorité de celles-ci ne relève pas de l'urgence et mobilise des moyens humains et matériels du SDIS au profit des sociétés ascensoristes qui ne sont pas disponibles. Afin de limiter le nombre de ces interventions n'entrant pas dans le cadre des missions d'urgence du SDIS, une demande plus importante de la participation financière des sociétés ascensoristes aux frais d'intervention a été réalisée. Par ailleurs, la technicité toujours croissante des ascenseurs nécessite d'améliorer la formation des personnels pour débloquer les cabines d'ascenseur afin de travailler en sécurité pour les personnes bloquées et les sapeurs-pompiers engagés.

L'effet de mode des nouveaux animaux de compagnie (NAC) et l'augmentation des interventions d'assistance aux animaux (domestique et faune sauvage) sur la voie publique, doivent nous interroger sur les axes de formations de nos personnels en y intégrant les vétérinaires du SDIS 31.

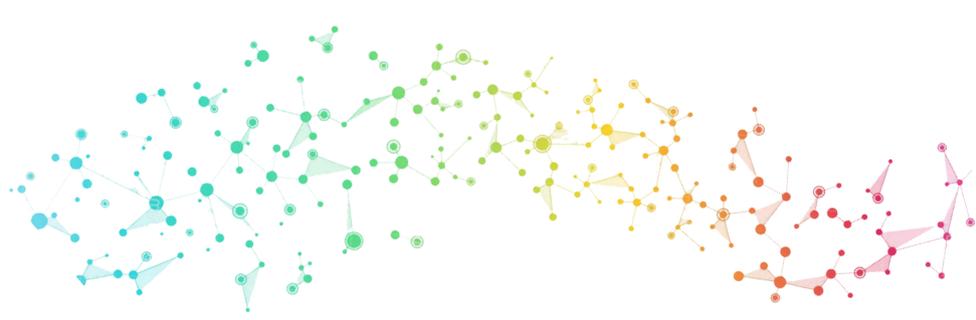


5. Risques courants et orientations opérationnelles



L'amélioration de la réponse lors des opérations diverses s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ DIV 1 : Créer un réseau de référents pour assurer un appui technique pour les opérations liées aux événements météorologiques violents (en particulier pour le haubanage et le travail en hauteur).
- ⇒ DIV 2 : Mettre en place un système d'alerte et de préalerte des référents en fonction des prévisions météorologiques.
- ⇒ DIV 3 : Adapter des procédures d'interventions pour engins isolés lors des ouvertures de portes.
- ⇒ DIV 4 : Limiter le nombre d'interventions du SDIS dans le cadre des personnes bloquées dans un ascenseur par une demande plus importante de la participation financière des sociétés ascensoristes.
- ⇒ DIV 5 : Améliorer la formation des personnels pour débloquer les cabines d'ascenseur afin de travailler en sécurité pour les personnes bloquées et les sapeurs-pompiers engagés.
- ⇒ DIV 6 : Axer la formation pour risque animalier par le vétérinaire du SDIS 31.





6. L'analyse des risques complexes et les orientations opérationnelles



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

Un risque est dit complexe lorsque sa probabilité d'occurrence est faible et les conséquences importantes. Ses effets directs ou induits peuvent être importants pour un nombre réduit (risque spécifique) ou important de personnes (risque majeur).

En raison de son occurrence faible, et à la différence du risque courant, le risque complexe ne peut être évalué à partir d'une approche statistique, mais plutôt au travers d'analyses spécifiques.

Le dossier départemental des risques majeurs, arrêté de décembre 2016, constitue une base de travail. Il mérite cependant d'être complété par une approche des « risques spécifiques » liés aux différentes activités humaines et aux spécificités du territoire nécessitant pour les services de secours l'emploi de moyens spécialisés.

Les risques complexes sont regroupés en trois grandes familles :

- ▶ Les risques naturels ;
- ▶ Les risques industriels et technologiques ;
- ▶ Les risques émergents.

Suite à l'analyse des risques complexes, l'amélioration de la couverture s'appuie sur des orientations opérationnelles transversales à toutes les équipes spécialisées et des orientations opérationnelles spécifiques par équipe spécialisée. La synthèse des orientations opérationnelles transversales se trouve en fin de chapitre.

6.1. Le risque aquatique

6.1.1. Les risques majeurs (DDRM)

6.1.1.1. Inondation

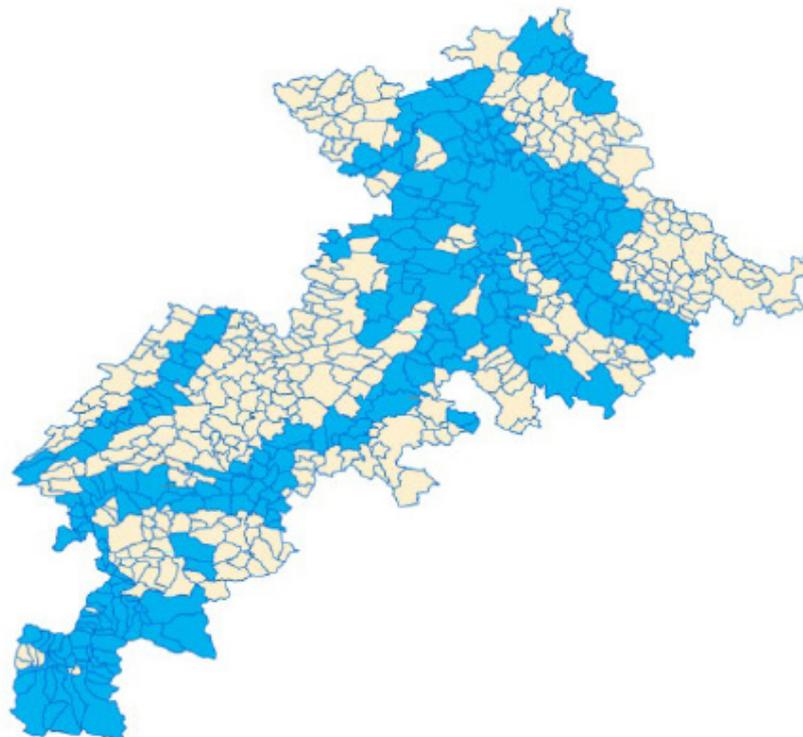
La Haute-Garonne est exposée à deux types d'inondations. Les crues torrentielles sur la zone pyrénéenne et le piémont et les inondations de plaines pour le reste du département. 467 communes sont concernées par le risque d'inondation, dont 179 font, ou doivent faire, l'objet d'un plan de prévention des risques qui a des implications importantes sur les conditions d'urbanisation et l'alerte des populations.

Le risque d'inondation, qu'elle soit torrentielle ou de plaine, est très largement présent sur le département. Des événements d'ampleur sont répertoriés : juillet 1977 pour la Save et la Gesse, juin 2000 pour l'Ariège et la Lèze, février 2003 pour le Touch, et enfin juin 2013 et 2018 pour la Pique, la Garonne et la Neste d'Oô.

L'augmentation de la fréquence et de la gravité de ces événements, possiblement liée aux changements climatiques, amène à considérer la réponse au risque inondation comme une priorité au niveau départemental.

6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

Risque Inondation en Haute-Garonne: communes concernées par un PPR Inondation prescrit ou approuvé, par un PPR Crue Torrentielle prescrit ou approuvé ou par un Plan de Surface Submersible



Communes concernées
■ PPR I ou PPR CT ou PSS

Figure 51 - Carte des risques inondation en Haute-Garonne

6.1.1.2. Rupture de barrage

Une rupture de barrage peut avoir des conséquences très graves sur les populations situées en aval. Les habitants des zones les plus proches de l'édifice disposent de peu de temps de réaction. Par contre, si les secteurs plus éloignés bénéficient de plus de délais de mise en œuvre des contre-mesures, la surface immergée est généralement plus importante.

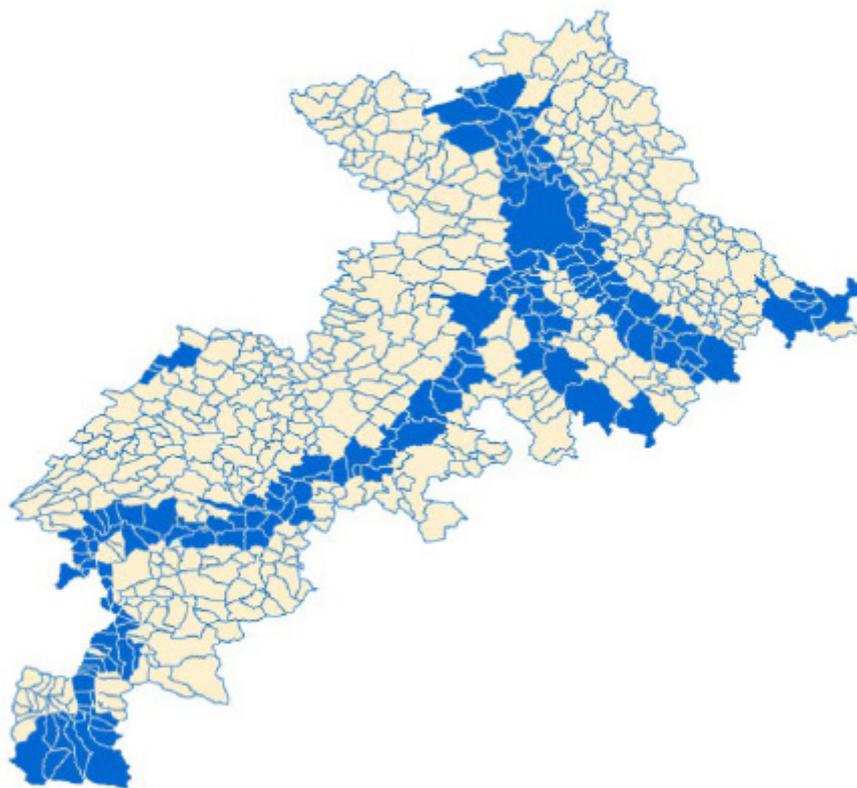
6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

11 grands barrages peuvent avoir des effets sur la Haute-Garonne. 9 de ces ouvrages sont situés dans des départements voisins, essentiellement sur les Pyrénées et la Montagne Noire. 141 communes du département sont concernées par le risque de rupture d'un ou de plusieurs ouvrages.

Les zones identifiées sur la carte ci-dessous correspondent aux vallées de la Garonne, de l'Ariège et de la Lèze. Les territoires marqués à l'Est et à l'Ouest du département correspondent aux communes localisées sous le Barrage des Camazes à l'Est et la retenue d'irrigation de Lunax à l'ouest.

D'autres ouvrages hydrauliques sont répartis sur tout le territoire de la Haute-Garonne, mais ne font plus l'objet d'un arrêté de classement « barrage intéressant la sécurité publique ou nationale ».

Risque rupture de barrage en Haute-Garonne: communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage



Communes concernées
■ onde de submersion d'un grand barrage

Figure 52 - Carte du risque rupture de barrage en Haute-Garonne



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.1.2. Les risques spécifiques

Le risque aquatique spécifique regroupe des situations concernant un nombre limité de personnes pouvant être liées à un accident de la vie courante (personnes tombées à l'eau, véhicule tombé à l'eau, découverte de corps flottant...) ou à l'occasion d'une activité liée au milieu aquatique (accident du travail, accident de sport, canoë, rafting, canyoning, pêche, ski nautique, plongée...).

6.1.3. La réponse du SDIS

Pour faire face au risque aquatique, le SDIS dispose de l'unité spécialisée « secours nautique » et de moyens matériels spécifiques. Cette unité est composée de 2 équipes spécialisées :

- ▶ Équipe « nageurs sauveteurs aquatiques SAV - SEV » ;
- ▶ Équipe « scaphandriers autonomes légers SAL ».

L'équipe « nageurs sauveteurs aquatiques SAV - SEV »

Le nageur sauveteur aquatique (SAV) réalise des sauvetages de personnes en difficulté en surface, en eaux intérieures. L'emploi de nageur sauveteur aquatique peut conduire certains personnels à l'exercice des activités complémentaires suivantes :

- ▶ Sauvetage en eaux intérieures vives (mission du sauveteur en eaux vives - SEV) ;
- ▶ Conduite d'une embarcation de sauvetage et de reconnaissance ;
- ▶ Réalisation d'un sauvetage par hélicoptère.

Le potentiel humain

Cette équipe spécialisée est composée de 69 nageurs sauveteurs aquatiques. Ils sont répartis sur les unités opérationnelles suivantes :

- ▶ CSP Toulouse Lagnon ;
- ▶ CSP Toulouse Vion ;
- ▶ CS Colomiers ;
- ▶ CS Muret Massat ;
- ▶ CS Saint-Gaudens Comminges ;
- ▶ CS Villemur-sur-Tarn.

L'équipe « scaphandriers autonomes légers SAL »

Le scaphandrier autonome léger (SAL) réalise principalement les missions de secours en milieu hyperbare.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

Le potentiel humain

Cette équipe spécialisée est composée de 38 scaphandriers autonomes légers. Ils sont répartis sur les unités opérationnelles suivantes :

- ▶ CSP Toulouse Lougnon ;
- ▶ CSP Toulouse Vion ;
- ▶ CS Muret Massat ;
- ▶ CS Saint-Gaudens Comminges.

La réponse immédiate

À ce jour, la réponse opérationnelle peut se décliner à 2 niveaux :

- ▶ Par la présence d'un SAL en garde postée sur l'agglomération toulousaine, avec un renfort aléatoire en personnels spécialisés provenant des CIS du département ;
- ▶ Par la répartition des SAV et SAL sur l'ensemble du territoire permettant une couverture des risques aquatiques aléatoire, notamment sur le sud du département.

En complément de la garde postée, les plongeurs sauveteurs de garde dans les différents CIS du département peuvent intervenir en tant que sauveteur de proximité.

Les véhicules

- ▶ 4 VPL : Toulouse Vion, Toulouse Lougnon, Muret Massat, Saint-Gaudens Comminges ;
- ▶ La berce inondation basée à Colomiers ;
- ▶ La CAEGC ;
- ▶ Les embarcations.



L'amélioration de la couverture du risque aquatique s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ SA 1 : Organiser la couverture opérationnelle autour d'un centre nautique, le CIS Toulouse Lougnon, et de 5 CIS appuis de la spécialité, répartis sur l'ensemble du département.
- ⇒ SA 2 : Assurer la fiabilisation de l'effectif mobilisable en départ immédiat sur Toulouse et renforcer cette première réponse par des spécialistes d'astreinte.
- ⇒ SA 3 : Renforcer la couverture opérationnelle du sud du département par des SAV / SEV + des CAN.
- ⇒ SA 4 : Systématiser le pré positionnement de moyens SAV et SEV dans des secteurs impactés par des prévisions défavorables de Météo France.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.2. Le risque de personnes ensevelies ou piégées

6.2.1. Les risques majeurs (DDRM)

Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain se caractérise par un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Les conséquences d'un tel phénomène peuvent aller de la simple coulée de boue à la chute de pierres voire de pan entier de montagne.

En Haute-Garonne, 147 communes sont concernées par ce risque. Elles sont essentiellement localisées dans les zones montagneuses du département et sur les rives droites de l'Ariège et de la Garonne. Dans les 20 dernières années, des interventions marquantes ont été conduites sur les secteurs de Saint-Béat, Aspet, Pointis-de-Rivière, Bagnères-de-Luchon, Saint-Paul-d'Oueil, Oô et Venerque, à la suite de chutes de rochers et de coulées de boues. Si ces sinistres n'ont pas fait de victime, les conséquences pour les biens ont été importantes : ensevelissement de routes départementales, fermeture de routes nationales, évacuation de plusieurs maisons d'habitation suivie de procédures d'expropriation...

Sismique

En Haute-Garonne, le classement établi à partir du décret du 22 octobre 2010, relatif aux zones de sismicité du territoire, définit un risque moyen dans le sud du département jusqu'à très faible dans le nord.

Un séisme de magnitude supérieure à 4 est enregistré chaque année dans les Pyrénées (magnitude 4 à Cauterets en août 2018), un séisme de magnitude supérieure à 5 tous les 10 à 15 ans en moyenne. Si, de mémoire humaine, la Haute-Garonne n'a pas subi de séisme important, l'historique des séismes majeurs montre la présence du risque dans le secteur montagnard :

- ▶ 21 juin 1660 - Bagnères-de-Bigorre et toute la Bigorre (Hautes-Pyrénées) - Intensité VIII-IX ;
- ▶ 24 mai 1750 - Juncalas près de Lourdes et toute la Bigorre (Hautes-Pyrénées) - Intensité VIII ;
- ▶ 20 juillet 1854 - Argelès-Gazost et la vallée des Gaves dans le Lavedan (Hautes-Pyrénées) - Intensité épiscopale VII-VIII ;
- ▶ 19 novembre 1923 : Val d'Aran - Intensité VIII, sévère ;
- ▶ 13 août 1967 : séisme d'Arette en Pyrénées Atlantiques (le plus violent en France depuis celui de Lambesc en 1909), magnitude supérieure à 5,5 sur l'échelle de Richter, Intensité IX, une personne décédée, des centaines de blessés, 62 communes déclarées sinistrées, 2 283 immeubles atteints, dont 340 irréparables ;
- ▶ 29 février 1980 : séisme d'Arudy (150 bâtiments endommagés) - Intensité VII.

Nota : l'intensité est évaluée au regard des dégâts observables sur l'échelle MSK de I (uniquement enregistrable par sismographe) à XII (destruction totale des villes).

6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

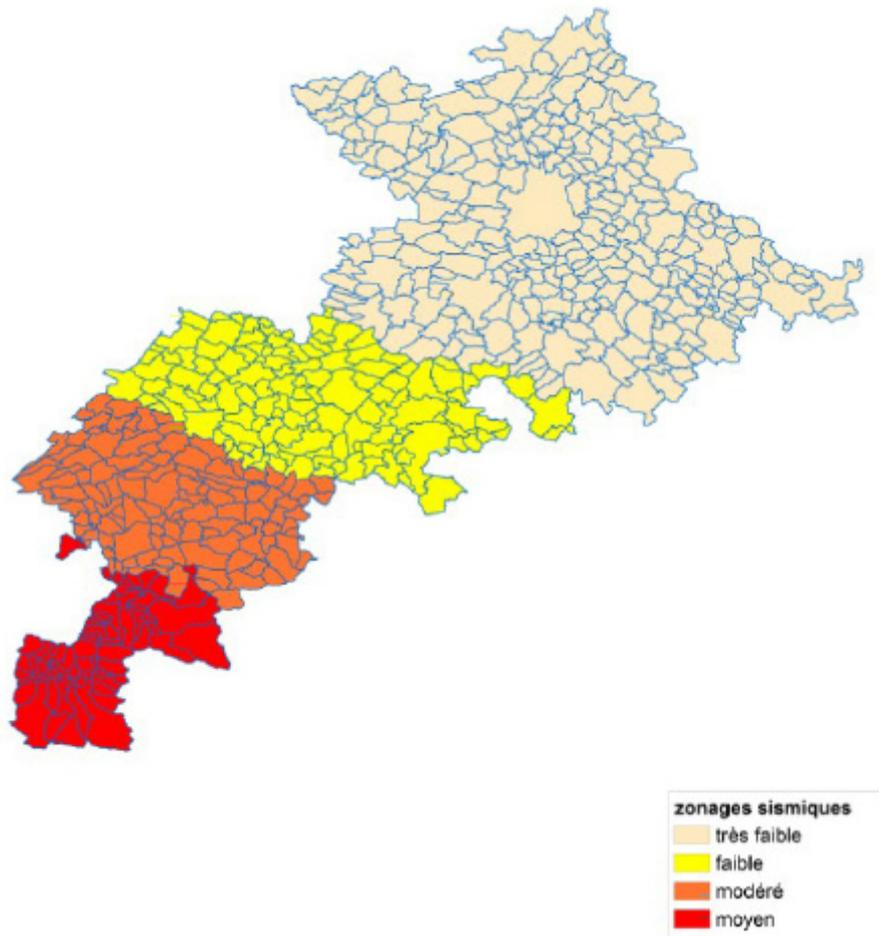


Figure 53 - Carte du zonage sismique en Haute-Garonne

6.2.2. Les risques spécifiques

Ce risque spécifique regroupe des situations concernant un nombre limité de victimes ou personnes menacées dans 2 types de cas :

- Risque bâtementaire : effondrement de bâtiment (action préventive ou curative), recherche de victime, sécurisation d'une zone d'intervention, rétablissement des communications existantes dans un bâtiment ;
- Personnes incarcérées (accident de train, accident de poids lourds, accident de transport en commun, crash d'aéronef) qui nécessitent des moyens lourds pour effectuer des manœuvres de forces.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.2.3. La réponse du SDIS

Pour faire face au risque de personnes ensevelies ou piégées, le SDIS dispose de deux équipes spécialisées :

- ▶ Équipe sauvetage déblaiement ;
- ▶ Équipe recherche cynotechnique.

L'équipe spécialisée sauvetage déblaiement

L'équipe de sauvetage déblaiement (SDE) réalise des sauvetages de personnes ensevelies ou piégées suite à un mouvement de terrain, un séisme, un effondrement ou un accident de transport.

Le potentiel humain

Cette équipe spécialisée SDE est composée de 115 personnels.

La réponse immédiate

La réponse opérationnelle immédiate ne répond pas à un objectif chiffré de potentiel journalier opérationnel, cependant la présence d'un nombre important de spécialistes dans les effectifs du CIS Ramonville Buchens permet en moyenne d'assurer une permanence de 10 spécialistes SD dans le nord du département.

Les véhicules

- ▶ CESD Ramonville Buchens avec fonction désincarcération lourde ;
- ▶ CESD Cazères.



L'amélioration de la réponse de l'équipe sauvetage déblaiement s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ SD 1 : Fixer l'objectif d'une réponse opérationnelle à hauteur d'une unité SD sur le département dont une unité de reconnaissance sur le territoire des groupements Sud et Centre.
- ⇒ SD 2 : Favoriser la sollicitation de l'équipe spécialisée dans les missions de soutien, sécurisation et conseil technique lors d'interventions de tronc commun.
- ⇒ SD 3 : Développer la spécialité SD chez les sapeurs-pompiers volontaires, notamment recenser les agents travaillant dans le bâtiment.
- ⇒ SD 4 : Organiser la mutualisation des compétences en matière de SD, PRV et RCCI face au risque bâtimentaire.
- ⇒ SD 5 : Adapter l'organisation de la section et la stratégie des équipements aux préconisations de l'USAR South dans le cadre de l'INSARAG.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

L'équipe spécialisée recherche cynotechnique

L'équipe de recherche cynotechnique réalise principalement des missions de recherches de victimes ensevelies ou piégées suite à un mouvement de terrain, un séisme, un effondrement ou un accident de transport.

Elle intervient souvent en complément de l'équipe de sauvetage déblaiement (SDE) mais aussi sur des missions complémentaires (recherche de victimes suite à AVP, intervention en complément du sauvetage aquatique, recherche de victimes par questage...).

Le potentiel humain et animal

Cette équipe spécialisée est composée de 6 binômes.

La réponse immédiate

La réponse opérationnelle immédiate ne répond pas à un objectif chiffré de potentiel journalier opérationnel, cependant les 4 spécialistes garantissent un contact téléphonique H24 sur l'ensemble de l'année.

Les véhicules

Un véhicule CYNO, constituant la base logistique de l'intervention, est affecté au CIS Colomiers. Tout véhicule léger peut permettre d'acheminer une équipe.

L'amélioration de la réponse de l'équipe spécialisée recherche cynotechnique s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

⇒ CYNO 1 : Améliorer les délais de réponse pour la recherche de victimes en augmentant le nombre d'équipes opérationnelles.

⇒ CYNO 2 : Pouvoir assurer une réponse avec un vétérinaire toute l'année.

⇒ CYNO 3 : Renforcer les équipes opérationnelles cynotechniques pour :

- Recherche et sauvetage de victimes ensevelies ;
- Recherche de victimes en milieu aquatique ;
- Recherche de victimes disparues par la méthode du questage.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.3. Le risque feux de forêts

6.3.1. Définition

Un feu affectant de la végétation est considéré comme feu de forêt si la superficie concernée est supérieure à un hectare d'un seul tenant et si une partie des étages arbustifs et / ou arborés est détruite. Cette précision est importante pour différencier le feu de forêt, classé dans les risques particuliers, d'un feu de végétation ou de culture, qui peut être classé dans les risques courants.

6.3.2. Occurrence

Sur le département, ce risque est présent sur les zones de montagne, le piémont et sur des massifs particuliers. 191 communes de la Haute-Garonne présentent un risque de feux de forêts.

Le plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie a classé à risque une douzaine de massifs dont la plus grande partie se situe dans la moitié sud du département et au pied des Pyrénées :

- ▶ Massif des petites Pyrénées ;
- ▶ Massif piémonts des Pyrénées ;
- ▶ Massif Pyrénéen.

6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

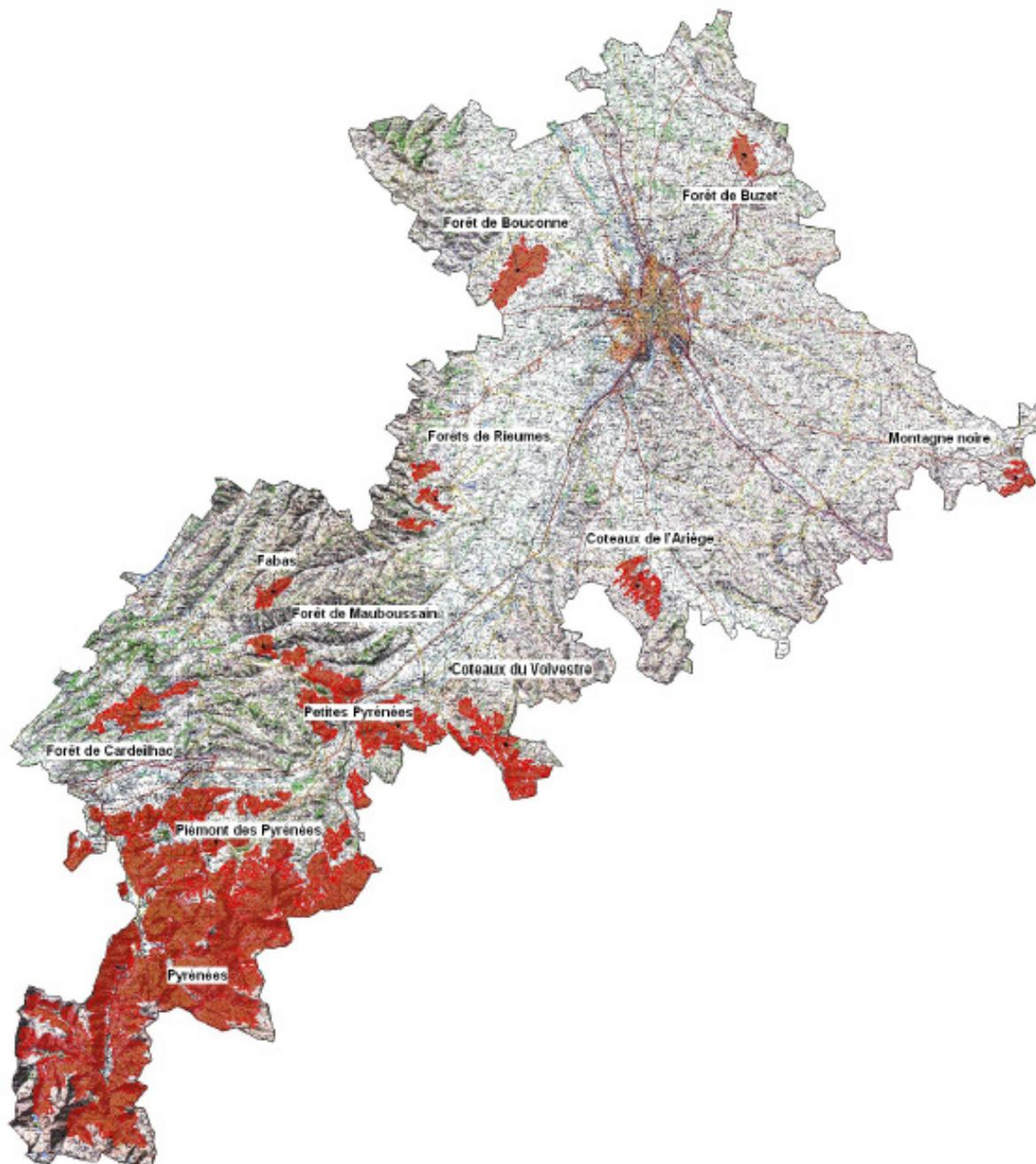


Figure 54 - Carte des massifs classés à risque incendie



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

En raison de phénomènes météorologiques et de l'emploi du feu pour la pratique de l'écobuage, la moitié sud du département est plus sensible au risque feu de forêt en période hivernale. La moitié nord y est confrontée en été, concomitamment aux feux de récoltes sur pieds.

La variabilité météorologique d'une année sur l'autre ne permet pas de détacher une évolution linéaire précise de ces feux à l'échelle statistique dont nous disposons. L'examen des données chiffrées révèle cependant une nette augmentation des interventions pour feu de forêt et d'espaces naturels.

Différentes hypothèses peuvent expliquer cette évolution :

Hypothèses climatiques (source Météo France)

- ▶ Hausse des températures moyennes en Midi-Pyrénées de 0.3°C par décennie sur la période 1959-2009 ;
- ▶ Augmentation du nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C) ;
- ▶ Diminution du nombre de jours de gel ;
- ▶ Diminution de la durée d'enneigement en moyenne montagne ;
- ▶ Augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans le sol, essentiellement par effet d'évaporation en raison d'une augmentation de la température sans accroissement du cumul de pluie.

Hypothèse sociétale

- ▶ Diminution de la pression d'élevage et embroussaillage ;
- ▶ Baisse de l'exploitation forestière entraînant une dégradation des pistes et un délaissement des chablis et rémanents de coupe.

Les différents modèles concluent à une évolution climatique continue. Météo France prévoit pour la période 2021-2050 un allongement de la période de « sol sec » de 2 à 4 mois.

Dans ce contexte climatique, et parallèlement à la diminution de l'élevage en zone de montagne, le risque d'incendie d'espaces naturels devrait poursuivre son accroissement de manière notable, notamment à proximité de zones urbanisées.

Par ailleurs, depuis 2015 les forêts du département rencontrent un nouveau risque d'incendie lié à la destruction des buis par la pyrale du buis, chenille invasive originaire d'Extrême-Orient. Plusieurs centaines d'hectares sont concernés au niveau départemental par ce fléau laissant un combustible sec et inaccessible (en raison de la densité) sur d'importantes surfaces.

6.3.3. La réponse du SDIS

Pour faire face au risque feux de forêts, le SDIS dispose de deux équipes spécialisées :

- ▶ L'équipe « feux de forêts » ;
- ▶ L'équipe « brûlage dirigé ».



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

L'équipe spécialisée feux de forêts

La spécialité a pour but de lutter contre les feux de forêts, terme qui englobe les feux de formations forestières (formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes d'âges divers et de densité variable) et subforestières (formations végétales basses composées d'arbres feuillus et de broussailles...).

Les feux de chaumes ou de récoltes sur pieds (feu de culture), feux d'herbes ou de broussailles (y compris feu de landes, de maquis) ne relèvent pas de la spécialité FDF et sont considérés comme des risques courants.

Cependant, ils peuvent justifier l'engagement de spécialistes en fonction de l'ampleur du sinistre, des risques de propagation ou de l'appréciation du niveau de risque (indicateur météo FDF).

Cette équipe spécialisée FDF est composée de 450 personnels.

L'équipe spécialisée brûlage dirigé

Au sein de l'équipe spécialisée FDF a été créée une équipe de « brûlage dirigé » assurant principalement deux types de missions :

- ▶ Une action préventive de brûlage dirigé¹ afin de limiter la propagation des incendies ;
- ▶ Mise en place de feu tactique (contre feu et brûlage tactique) lors d'une intervention FDF.

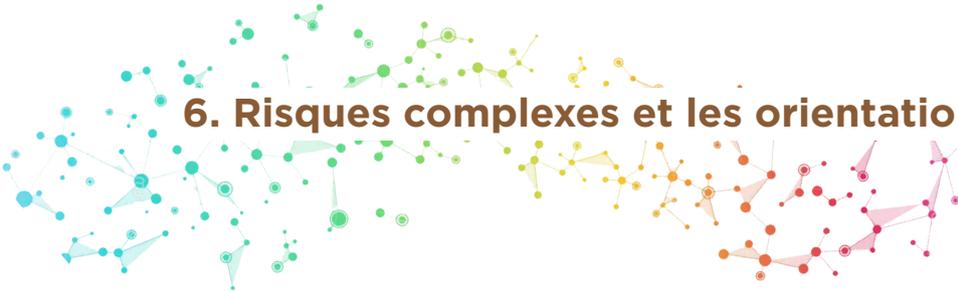
Cette équipe spécialisée est composée de 15 personnels.



L'amélioration de la couverture du risque feux de forêts s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ FDF 1 : Répondre aux attentes du nouveau PDPFCI.
- ⇒ FDF 2 : Augmenter les effectifs formés au risque FDF pour faire face à l'évolution du risque en privilégiant les secteurs exposés.
- ⇒ FDF 3 : Développer des techniques opérationnelles liées aux particularités des feux en zone de montagne.
- ⇒ FDF 4 : Développer une cartographie DFCI avec ressources en eau sur support informatique.

¹ La participation du SDIS aux commissions locales d'écobuage (brûlages de végétation sur pied) animées par la chambre d'agriculture et créées sur les secteurs de Luchon, de Saint-Béat et d'Aspet permet une information et un conseil auprès des éleveurs assurant une diminution du nombre de brûlages sauvages non contrôlés.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.4. Risques liés à la montagne et aux milieux périlleux

Les risques liés à la montagne et aux milieux périlleux regroupent principalement les risques suivants :

- ▶ Les risques liés aux activités de pleine nature ;
- ▶ Le risque avalanche ;
- ▶ Le risque souterrain ;
- ▶ Le risque lié aux moyens de transport par câble.

6.4.1. Les risques liés aux activités de pleine nature

La fréquentation des stations de montagne, durant ces 5 dernières années, est en augmentation régulière de 2,8 % par an¹. La création du syndicat mixte « Haute-Garonne Montagne » par le conseil départemental en 2018 a vocation à maintenir et faire évoluer cette valeur notamment par le développement d'un tourisme de montagne 4 saisons.

Le relief et les conditions météorologiques, ainsi que l'accès libre à un public non préparé ou encadré sont générateurs de risques pour différentes pratiques :

- ▶ Pratiques traditionnelles : ski alpin et dérivés, ski de randonnées, surf des neiges, randonnées à pied ou en raquettes, alpinisme, escalade, via ferrata, vélo tout-terrain, vol libre, motocross, 4x4, kayak, rafting, hydrospeed...
- ▶ Pratiques récentes : canyoning, moutainboard, highline, rope jumping, kite-mountainboard, accrobranche, géocaching.

On observe par ailleurs que de nombreuses activités de loisirs évoluent de la haute montagne vers les zones de moyenne montagne ou les massifs forestiers proches des agglomérations. Par conséquent, le nombre d'accidents de VTT, de randonnées ou de vol libre est également en augmentation hors des zones couvertes par le dispositif ORSEC-Montagne. Le traitement de ces opérations nécessite l'emploi de moyens spécifiques et d'équipes de secouristes entraînés et spécialisés.

6.4.2. Le risque avalanche

Ce type de risque est le moins meurtrier : environ 500 victimes par an dans le monde. En France, la majorité des accidents est due à la pratique des loisirs en montagne notamment le ski de montagne et le ski hors-piste. Cependant, au-delà des stations de ski et des espaces naturels (qui font respectivement l'objet de plans de secours et de dispositions ORSEC Montagne), les avalanches peuvent également concerner la voie publique ou des zones urbanisées.

Ainsi, en 2013, une importante coulée de neige s'est produite dans la vallée du Lys au-dessus de Bagnères-de-Luchon occasionnant des dégâts importants, notamment la destruction partielle d'une auberge.

¹ Publication INSEE - Midi Pyrénées conjoncture tourisme 2017.

6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.4.3. Le risque souterrain

Le risque lié à la pratique de la spéléologie est concentré sur le groupement sud et plus particulièrement sur la Coume Ouarnède dans le massif d'Arbas.

Il s'agit du réseau le plus long de France et un des plus complexes. Plus de 100 km de réseau ont pu être répertoriés avec plus de 50 entrées et une profondeur approchant les 1000 m.

Au-delà de l'activité sportive connue dans ces sites, on peut observer sur le territoire national et européen l'émergence de nouveaux risques comme le « géocaching » en grotte. Il s'agit d'une forme de chasse au trésor organisée sur internet entraînant la fréquentation de cavités ou portions de cavités dites « faciles » par des néophytes non équipés.

D'autre part, sur le plan technique, la probabilité d'accident est augmentée par le vieillissement notoire des équipements fixes de progression de certaines des cavités les plus classiques.

Au-delà de ces activités, le risque lié aux cavités naturelles ou artificielles est malgré tout présent dans l'ensemble du département notamment avec la présence de carrières souterraines actives ou abandonnées comme celles liées à l'exploitation du marbre sur le secteur de Saint-Béat.

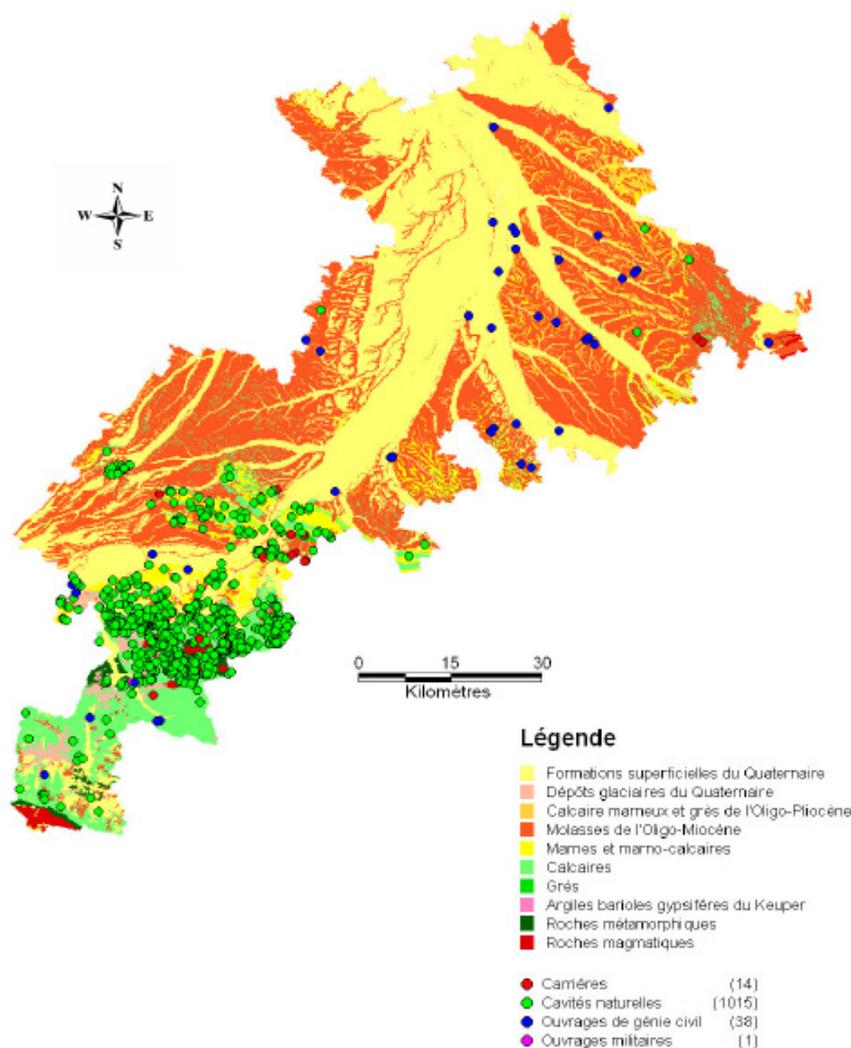


Figure 55 - Répartition typologique des cavités souterraines recensées dans le département de la Haute-Garonne



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.4.4. Le risque lié aux moyens de transport par câble

Les différents vecteurs de transport par câble en station de ski ou entre centre-ville et station (télécabine Luchon-Superbagnères) sont soumis au risque d'accident ou de panne nécessitant l'évacuation des passagers par des sauveteurs spécialisés. L'organisation et les missions des différentes forces concourantes sont définies dans les plans de secours des stations ou les plans ORSEC spécialisés (exemple : ORSEC télécabine Luchon-Superbagnères du 25 janvier 2017).

6.4.5. La réponse du SDIS

Pour faire face aux risques liés à la montagne et aux milieux périlleux, le SDIS dispose de 4 équipes spécialisées :

- ▶ L'équipe « groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux » (GRIMP) ;
- ▶ L'équipe « intervention en site souterrain » (ISS) ;
- ▶ L'équipe « secours en montagne » (SMO) ;
- ▶ L'équipe « intervention canyon » (CAN).

L'équipe du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux

La spécialité GRIMP permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

Par ailleurs, le GRIMP est amené à intervenir en soutien opérationnel dans le cadre de la sécurisation d'une zone d'intervention (installations de mains courantes par exemple) ou pour de l'assistance au brancardage (cheminements complexes, victime de forte corpulence...).

Cette équipe spécialisée GRIMP est composée de 50 personnels.

L'équipe spécialisée intervention en site souterrain

Conformément au guide national de référence de 2004, et dans le cadre du plan de secours spécialisé spéléo secours de mai 2003, les missions de l'équipe spécialisée ISS sont les suivantes :

- ▶ Reconnaissance ;
- ▶ Assistance médicale ;
- ▶ Exploitation des transmissions ;
- ▶ Assistance logistique ;
- ▶ Évacuation des victimes.

L'ensemble de ces missions est réalisé en collaboration avec le spéléo secours français, les équipes spécialisées de la gendarmerie et de la police nationale, le SAMU 31.

Le directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant assure le



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

commandement des opérations de secours avec l'appui du conseiller technique départemental. Si la sollicitation opérationnelle reste en moyenne inférieure à une opération par an, la configuration des lieux implique l'engagement et la mise en œuvre de moyens très techniques. De plus, les opérations souterraines sont toujours de longue durée et nécessitent l'engagement de personnels spécialisés en nombre. Enfin, les outils de commandement et de télécommunication du service départemental d'incendie et de secours (PC et véhicule d'assistance aux transmissions) permettent d'assurer une coordination entre les différentes forces concourantes et les centres opérationnels.

Cette équipe spécialisée ISS est composée de 24 personnels.

L'équipe spécialisée secours en montagne

La spécialité secours en montagne permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels ou artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

Le champ d'application des opérations relevant du domaine du secours en montagne s'étend également sur les zones enneigées ou glacées (glaciers, cascades de glace, etc.).

Cette équipe spécialisée SMO est composée de 24 personnels.

Les missions des spécialistes CAN

Les spécialistes CAN détiennent une compétence particulière au sein des spécialisations montagne ou GRIMP afin d'intervenir dans une vallée creusée par un cours d'eau et caractérisée par son étroitesse, sa profondeur et l'abrupt de ses parois rocheuses.

34 sites de canyoning ou canyonisme sont répertoriés en Haute-Garonne avec des niveaux de difficulté et d'accessibilité variables.

Par ailleurs, les spécialistes CAN sont amenés à intervenir lors de crues torrentielles.

Cette équipe spécialisée CAN est composée de 16 personnels.

Les véhicules

Les équipes spécialisées GRIMP, SMO avec leurs activités CAN et ISS disposent de 4 véhicules spécialisés :

- ▶ Véhicule GRIMP et remorques affectés au CIS Saint-Gaudens Comminges ;
- ▶ Véhicule GRIMP et remorques affectés au CIS Toulouse Vion ;
- ▶ Véhicule de secours en montagne (VL 4x4) situé à Bagnères-de-Luchon ;
- ▶ Chenillette amphibie située à Bagnères-de-Luchon.

Ces équipes ont également recours à des véhicules polyvalents tels que les véhicules utilitaires légers tout-terrain (type quad) affectés à Marignac et Salies-du-salat et les différents véhicules légers 4x4 des centres de secours.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

D'autre part, la CEPRO, stationnée à Cazères, est en mesure de fournir un soutien logistique en cas de tempête.



L'amélioration de la couverture des risques liés à la montagne et aux milieux périlleux s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ SMO - IMP 1 : Optimiser le potentiel opérationnel par la mise en œuvre de l'évolution réglementaire de la spécialité avec le regroupement sous une même filière montagne et milieux périlleux des spécialités actuelles GRIMP, SMO, ISS, CAN.
- ⇒ SMO - IMP 2 : Participer activement à l'actualisation des plans de secours spécifiques ORSEC-Montagne et Spéléo et créer un réel partenariat avec les services qui participent aux secours.
- ⇒ SMO - IMP 3 : Renforcer les effectifs de spécialistes pour fiabiliser la réponse opérationnelle.

6.5. Le risque technologique

6.5.1. Le risque industriel et technologique

L'activité de la chimie est stable depuis la catastrophe d'AZF. Les établissements SEVESO soumis à autorisation se situent en périphérie de l'agglomération toulousaine (commune de Muret incluse), le secteur de Boussens et Saint-Gaudens. En parallèle, le risque chimique est également fortement présent sur le campus Paul Sabatier et le Cancéropôle (IUCT et CRCT). Plusieurs laboratoires de niveau L3 (travail avec des agents mortels dotés de prophylaxie) sont présents sur le campus Paul Sabatier, l'école vétérinaire de Purpan, le CRCT de Langlade, le laboratoire de l'eau à Launaguet.

Le risque radiologique est représenté par le transport (livraison de combustible au CNPE de Golfech, livraison des hôpitaux en sources non scellées). Un établissement de fabrication de produits radio-pharmaceutiques est également présent route d'Espagne. De plus, de nombreuses entreprises de contrôle qualité des enrobés disposent de sources mobiles gamma et neutron. Les établissements dans le domaine du spatial disposent également de sources scellées de haute activité avec un fort d'irradiation. Dans le domaine de la radiothérapie et la chimiothérapie, plusieurs établissements de santé publics ou privés utilisent des sources radioactives scellées et non scellées.

L'agglomération toulousaine est identifiée comme étant une « agglomération prioritaire » au titre de la menace NRBC. Cette menace doit être prise en compte lors des grands rassemblements afin de pouvoir mettre en œuvre les moyens NRBC nationaux. Menace à prendre en compte également lors des interventions pour colis suspects dans les lieux publics fréquentés.

6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.5.2. Le risque de transport de matières dangereuses

Plus de 10 millions de tonnes de matières dangereuses sont transportées chaque année sur les secteurs de l'ancienne région Midi-Pyrénées, dont environ 80 % par la route. Que ce soit par voie routière, par le rail ou par canalisation, le transport de matières dangereuses en Haute-Garonne concerne les mêmes grandes zones géographiques. Le risque est particulièrement présent sur 175 communes qui sont situées le long des grands axes de communications ou dans l'agglomération toulousaine pour la desserte quotidienne des installations industrielles.

La gare de triage de Saint-Jory constitue notamment un centre névralgique régional du transport ferroviaire de matières dangereuses.

Néanmoins, des accidents de transport de matières dangereuses peuvent se produire sur n'importe quel axe routier du département du fait de la livraison domestique de gaz et de carburant ou par le transport de produits phytosanitaires dans les zones agricoles.

Par ailleurs, les modèles d'évolution du trafic renseignent sur une augmentation du transport de matières dangereuses suite à l'ouverture du tunnel de Saint-Béat dont la déviation complète est annoncée pour 2024.

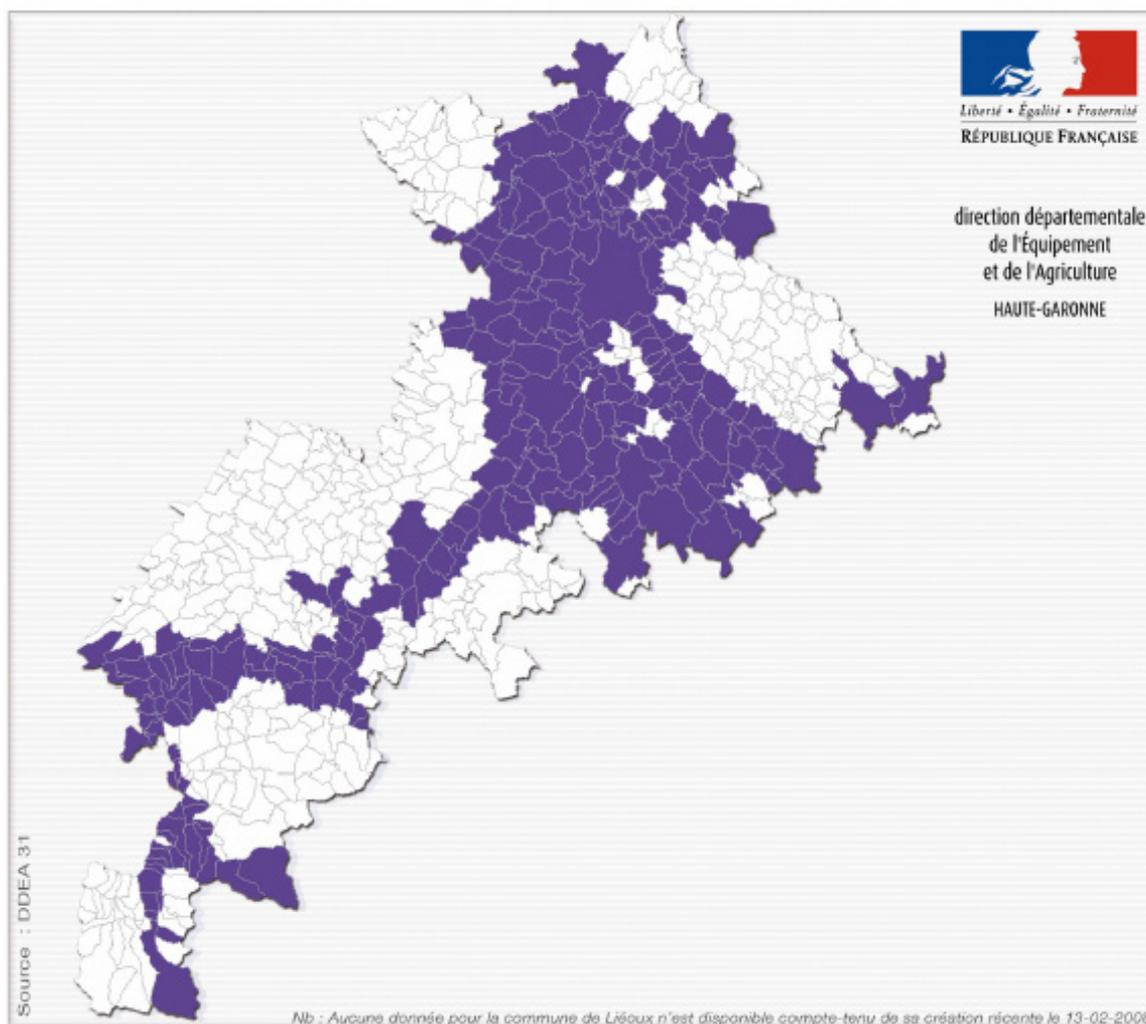


Figure 56 - Communes concernées par le transport de matières dangereuses



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

6.5.3. La réponse du SDIS

Pour faire face au risque technologique, le SDIS dispose de 2 spécialisées :

- ▶ L'équipe « risques chimiques» (RCH) ;
- ▶ L'équipe « risques radiologiques» (RAD).

L'équipe spécialisée RCH

L'équipe spécialisée RCH permet d'intervenir dans des situations soumises à des risques chimiques face auxquels les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la nature des produits rencontrés.

Entre dans ce champ d'application les interventions dans des sites industriels, agricoles, des établissements recevant du public et tous les sites utilisant des produits chimiques, y compris dans le domaine du transport de matières dangereuses (TMD) (air, route, rail et canalisations) afin de limiter une pollution accidentelle.

L'équipe a pour mission de supprimer le risque chimique ou de limiter les effets engendrés sur la population, l'environnement.

Cette équipe spécialisée RCH est composée de 196 personnels.

L'équipe spécialisée RAD

L'équipe spécialisée RAD peut intervenir dans des situations à composante de risques radiologiques dans lesquelles les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi peut s'avérer dangereux.

Elle est amenée à intervenir dans des sites industriels, des établissements recevant du public et tous les sites utilisant des produits radioactifs, y compris dans le domaine du transport de matières dangereuses (TMD) et radioactives (TMR) (air, route et rail).

La cellule mobile d'intervention radiologique a pour but de fournir une assistance technique en cas d'événement à caractère radiologique ou nucléaire.

Cette équipe spécialisée RAD est composée de 84 personnels.

La réponse immédiate

Historiquement, les personnels spécialisés sont répartis sur les CIS Toulouse Lagnon, Muret Massat, Saint-Gaudens Comminges et Colomiers. Toutefois, avec les nombreuses mutations de personnels, l'effectif du CIS Toulouse Lagnon en spécialistes RT diminue de manière notable. Il en est de même au niveau du CIS Saint-Gaudens Comminges.

6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

Les véhicules

Les moyens des équipes spécialisées risques technologiques sont répartis sur 4 centres d'incendie et de secours :

- ▶ Véhicule d'intervention chimique de Toulouse Lougnon ;
- ▶ Véhicule léger de détection de Toulouse Lougnon ;
- ▶ Véhicule tout usage RAD de Toulouse Lougnon ;
- ▶ Véhicule léger de détection de Saint-Gaudens Comminges ;
- ▶ Cellule de lutte contre la pollution de Muret Massat ;
- ▶ Cellule décontamination de Colomiers.

L'amélioration de la couverture du risque technologique s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

⇒ RT 1 : Organiser la réponse face aux risques industriels et technologiques sur l'agglomération toulousaine en s'appuyant sur le futur CIS Atlanta support des spécialités RCH et RAD et en mutualisant les ressources humaines spécialisées à partir des CIS de l'agglomération.

⇒ RT 2 : Poursuivre l'engagement des personnels des CIS de Muret Massat, Colomiers dans les risques technologiques.

⇒ RT 3 : Poursuivre la réponse opérationnelle spécialisée depuis le CIS Saint-Gaudens Comminges.

⇒ RT 4 : Recenser les sapeurs-pompiers volontaires qualifiés dans le milieu de la chimie et de la radioactivité afin de favoriser leur accès à la spécialité et leur sollicitation opérationnelle et développer l'engagement d'experts dans le domaine de la chimie.

⇒ RT 5 : Renforcer la formation des personnels non spécialisés à la prise en compte dans les premiers instants aux risques technologiques et pour faire face à la menace d'attentat NRBCe.

⇒ RT 6 : Améliorer la rapidité de mise en œuvre des moyens NRBCe fournis par l'État.

6.6. Les risques émergents

6.6.1. Violences et agressions

Zones urbaines sensibles et agressions des sapeurs-pompiers

Les zones urbaines sensibles (ZUS) rassemblent 5 % de la population de l'agglomération toulousaine et près de 10 % de la commune de Toulouse. Ces cités rassemblent les trois quarts de la population des quartiers prioritaires de la région. Plus encore que dans les ZUS de métropole, leurs habitants sont exposés au chômage et à la précarité financière. La population de ces quartiers continue de diminuer, mais le profil demeure inchangé : plus jeune, moins diplômé et moins actif.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

Nous pouvons constater des pics concernant le nombre de feux de poubelles et de véhicules lors d'événements tels que la Saint-Sylvestre ou Halloween.

Ces violences et ces dégradations ne sont plus concentrées dans les quartiers sensibles et ont tendance à s'étendre sur l'agglomération toulousaine et plus légèrement sur l'ensemble du département.

Les zones urbaines sensibles

Certains quartiers de ces zones sensibles sont le pivot de nombreux trafics (drogues, armes, etc.) où la présence des forces de l'ordre et de nos équipes d'intervention n'est pas souhaitée.

Le nombre de feux de VL et de poubelles dans les quartiers sensibles est en baisse constante depuis 2013. Cette diminution est due en partie à l'action des forces de l'ordre, les actions sociales et à la réadaptation de nos procédures d'interventions (OPE / GOC / 12).

À l'instar des niveaux de vigilance météo, la réponse opérationnelle pour faire face aux interventions dans les ZUS s'appuie sur 3 niveaux (jaune, orange et rouge) et 3 méthodes d'engagement.

En effet, les anciennes procédures, qui étaient d'actualité avant 2013, étaient devenues moins efficaces car elles mobilisaient un nombre important de forces de l'ordre et engendraient un délai supplémentaire pour l'action des secours (points d'attentes).

Les différents secteurs identifiés à risque sont renseignés sur notre base START en temps réel afin de pouvoir appliquer la procédure appropriée pour chaque départ en intervention (voir plan ci-dessous).

6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

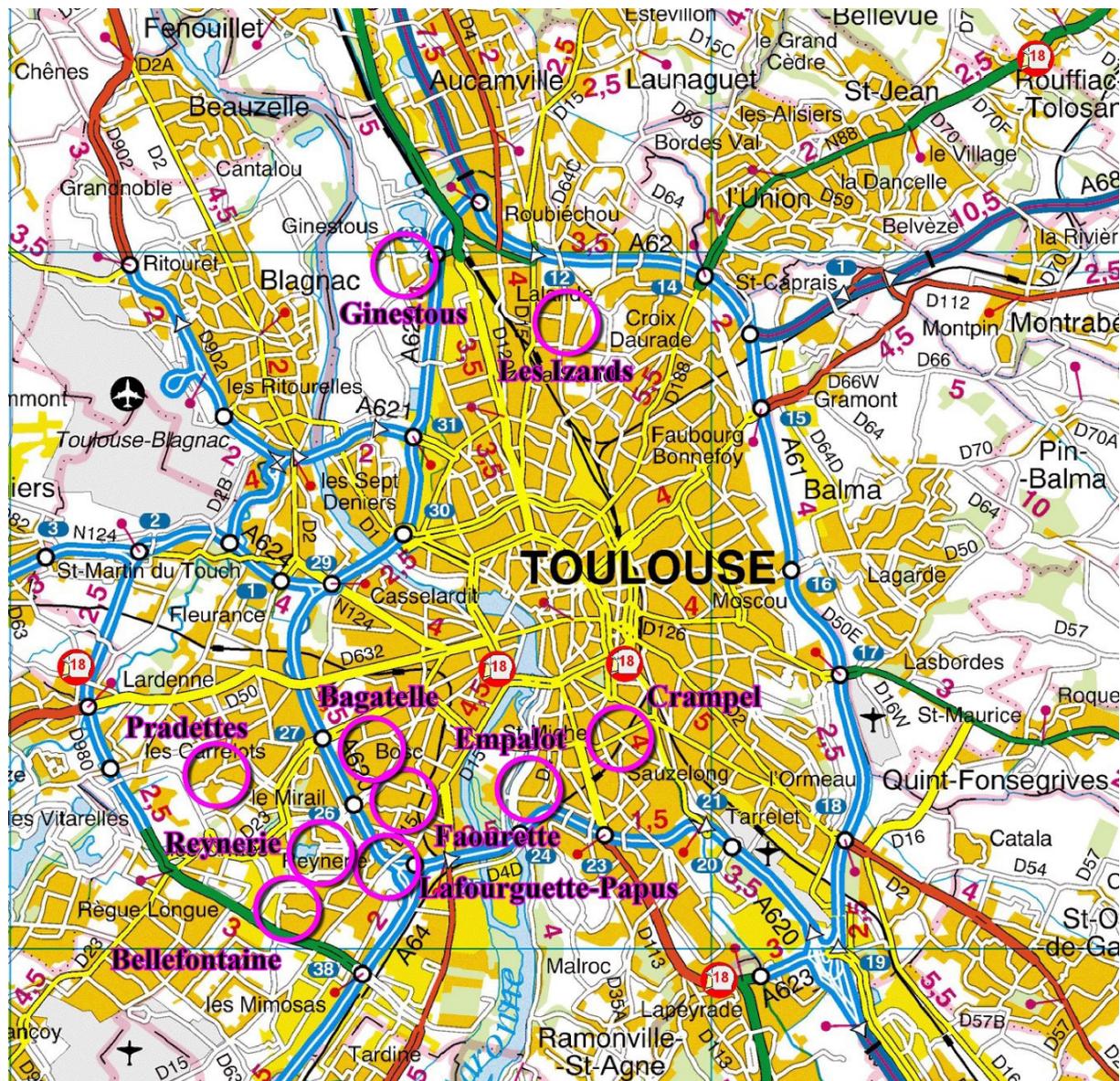
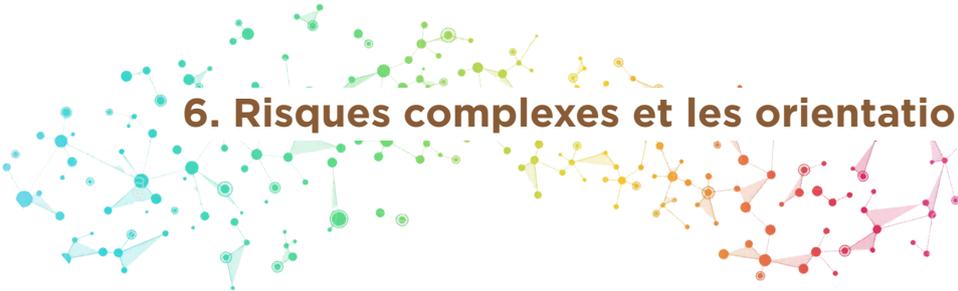


Figure 57 - Carte des secteurs à risques sur Toulouse



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

Les agressions de sapeurs-pompiers

Le nombre annuel de signalement pour des faits d'agression ou de menace a quasiment doublé entre 2013 et 2018. La localisation des agressions n'est pas concentrée sur certains quartiers. Les sapeurs-pompiers peuvent être soumis à des violences essentiellement sur l'agglomération toulousaine, mais certaines zones rurales ne sont pas épargnées.

Les situations pour lesquelles les équipes sont prises à partie sont diverses mais 2 types d'intervention sont particulièrement ciblées :

- ▶ Les opérations pour personne ne répondant pas aux appels (PNRPAA) ;
- ▶ Les interventions sur voie publique (VP) lors des soirées festives.

DOSSIERS PLAINTES AGRESSIONS 2013 - 2018	
ANNÉE	NOMBRE
2013	14
2014	10
2015	11
2016	11
2017	17
2018	26

Le courrier du 13 mars 2008 du ministre de l'Intérieur adressé aux préfets, rappelle les bonnes pratiques et les nouvelles mesures à prendre afin d'améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention.

Ces mesures se déclinent sous 3 axes :

- ▶ Mesures de coordination opérationnelles ;
- ▶ Mesures relatives au dépôt de plainte et à la protection fonctionnelle ;
- ▶ Mesures de formation.



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles



L'amélioration de la couverture du risque « violences et agressions » s'appuie sur les orientations opérationnelles suivantes :

- ⇒ VA 1 : Améliorer la communication opérationnelle dès l'alerte entre le CTA, la gendarmerie, la police, le SAMU et renforcer les échanges opérationnels sur le terrain entre les différents services en partageant un réseau radio commun.
- ⇒ VA 2 : Identifier les secteurs et événements à risque en temps réel et partager ces renseignements en interservices.
- ⇒ VA 3 : Améliorer la prise en charge humaine, médicale, psychologique et les démarches administratives des agents agressés.
- ⇒ VA 4 : Consolider les travaux en partenariat avec les forces de sécurité intérieure pour se préparer aux situations complexes (de l'agression du SP à l'attentat).
- ⇒ VA 5 : Doter les personnels de matériels spécifiques (caméras piétons...).
- ⇒ VA 6 : Poursuivre les formations spécifiques à la négociation et à l'évitement.

6.6.2. Les risques et effets potentiels des menaces

Les actes de terrorisme auxquels le monde est confronté sont en constante augmentation et intègrent les modes d'action les plus divers. L'actualité récente illustre toute l'acuité que cette thématique conserve, qu'elle soit de nature conventionnelle ou NRBCe.

Le département de la Haute-Garonne, de par son rayonnement international, ses grands pôles d'activité et l'organisation de grandes manifestations représente une cible potentielle pour des actions terroristes.

Attentat conventionnel multi-sites

Le caractère protéiforme de la menace terroriste en France a conduit le SDIS de la Haute-Garonne à poursuivre sa capacité à s'adapter à la diversité des modes opératoires (tuerie de masse, véhicule bélier, événement initial avec un risque de sur-attentat visant les secours, événements multi-sites...).

Le CoTRRiM de la Haute-Garonne a retenu comme un des événements majeurs redoutés, la menace terroriste conventionnelle avec des attentats multi-sites simultanés.

L'organisation des secours pour y faire face est régie par différents plans de secours et circulaires.

Conformément à la doctrine nationale sur les tueries de masse édictée par la DGSCGC suite aux événements du Bataclan, les services d'incendie et de secours sont positionnés comme acteur majeur dans l'extraction et la prise en compte des victimes lors d'une tuerie de masse. Il est nécessaire de se donner la possibilité de mettre en place deux corridors d'extraction. Ces corridors sont destinés à des



6. Risques complexes et les orientations opérationnelles

sapeurs-pompiers dotés d'équipement de protection balistique évoluant sous la protection des services de police ou de gendarmerie. Leur mission est d'extraire des victimes de la zone contrôlée vers une zone de soutien où se trouve le PRV. Le SDIS 31 dispose du « groupe d'extraction » (GREX) composé d'une soixantaine de sapeurs-pompiers entraînés à ces actions.

L'ensemble des actions concourant à la prise en compte de ce risque nécessite une très forte coordination entre les services intervenants. Il est donc indispensable de consolider les travaux interservices notamment avec les forces de sécurité intérieure (niveau 2 et 3 avec l'échelon COIS (commandant des opérations et interventions sécurisées) et les acteurs de la santé. De plus, il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination avec les GREX des départements limitrophes sous la supervision et l'appui de la zone Sud.

Attentat NRBCe

Dans le plan gouvernemental NRBCe, l'État a défini sur l'ensemble du territoire national 11 agglomérations prioritaires dont l'agglomération toulousaine.

Dans ce prolongement, le contrat général interministériel, volet NRBCe pour la sécurité civile, planifie une dotation spécifique de matériels notamment de berce de décontamination et des lots NRBC « point de rassemblement des victimes (PRV) ». Cette dotation nationale est dimensionnée pour prendre en charge 1 200 victimes dont 200 dans un état grave par agglomération prioritaire.

Le caractère spécifique et polymorphe des effets potentiels de ce type de menace nécessite de développer des réseaux techniques, scientifiques et industriels. La réponse est dans la planification, l'organisation, les exercices et la coopération interservices.

6.7. Synthèse des orientations opérationnelles transversales à toutes les équipes spécialisées

L'analyse unitaire de chaque équipe spécialisée a permis de dresser des perspectives, d'une part, de réorganisation territoriale pour certaines d'entre elles et, d'autre part, d'optimisation du fonctionnement de l'ensemble de ces équipes.

Sur l'optimisation du fonctionnement, si un certain nombre d'orientations sont spécifiques à chaque équipe spécialisée, d'autres ont un caractère plus transversal en lien notamment avec la technicité que leur exercice suppose et les modalités selon lesquelles elles doivent s'articuler, entre elles et avec les autres contraintes d'engagement.

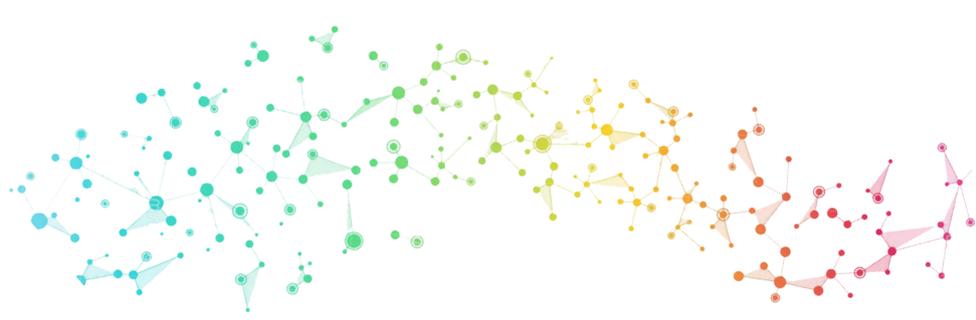


6. Risques complexes et les orientations opérationnelles



L'amélioration de la couverture des risques complexes s'appuie sur les orientations opérationnelles transversales à toutes les équipes spécialisées suivantes :

- ⇒ SPE 1 : Moderniser et harmoniser les moyens d'alerte et les conditions d'engagement des spécialistes hors temps de garde.
- ⇒ SPE 2 : Disposer d'un outil de suivi de la disponibilité opérationnelle lors d'événements météorologiques prévisibles.
- ⇒ SPE 3 : Développer la collaboration pluridisciplinaire par l'engagement de différentes spécialités.
- ⇒ SPE 4 : Intégrer dans la gestion des opérations complexes un conseil technique réalisé par les CT des spécialités.
- ⇒ SPE 5 : Ouvrir plus largement l'accès aux spécialités opérationnelles pour l'ensemble des personnels, en respectant toutefois les délais nécessaires à la couverture des risques complexes.
- ⇒ SPE 6 : Améliorer la communication sur les capacités des unités spécialisées au niveau des personnels du CTA / CODIS, de la chaîne de commandement et des CIS.
- ⇒ SPE 7 : Renforcer l'interdépartementalité dans la réponse face aux risques complexes.
- ⇒ SPE 8 : Mettre en place une veille sur les risques complexes et les moyens de les couvrir.
- ⇒ SPE 9 : Mener une réflexion sur les EPI en se conformant aux normes et règles nationales.
- ⇒ SPE 10 : Développer l'emploi des drones pour l'aide à la reconnaissance (vue aérienne du relief et de la végétation, localisation de la victime, axe d'engagement...) et appui des équipes spécialisées (franchissement d'obstacles, passage de filin, estimation de distance...).





7. Synthèse des orientations opérationnelles

7. Synthèse des orientations opérationnelles

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des orientations opérationnelles en fonction des risques et précise les éléments suivants :

- ▶ La priorité (1 ou 2) ;
- ▶ L'échéance de réalisation :
 - Permanente (P) ;
 - Court terme (CT) inférieur à 2 ans ;
 - Moyen terme (MT) inférieur à 5 ans ;
 - Long terme (LT) inférieur à 10 ans.

RISQUE	RÉFÉRENCE	ORIENTATION OPÉRATIONNELLE	PRIORITÉ	ÉCHEANCE
Risques courants	GEN 1	Créer un centre d'incendie et de secours sur le secteur de Léguevin.	1	MT
	GEN 2	Créer un centre d'incendie et de secours sur le secteur de Saint-Paul-sur-Save.	2	LT
	GEN 3	Construire une nouvelle couverture opérationnelle sur l'agglomération toulousaine.	1	CT
	GEN 4	Renforcer en nombre les effectifs des SPV sur l'ensemble des CIS.	1	P
	GEN 5	Analyser le renforcement par des SPP des CIS à forte activité (3 à 4 interventions par jour).	1	MT
	GEN 6	Poursuivre auprès de la population la sensibilisation aux missions des sapeurs-pompiers et aux risques de sécurité civile.	1	P
	GEN 7	Améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers lors des opérations de secours particulières ou avec un effectif engagé important par les actions suivantes : ▶ Systématiser l'engagement de l'officier sécurité ; ▶ Pérenniser le dispositif de soutien santé ; ▶ Optimiser le soutien logistique et alimentaire.	1	P
SUAP	SUAP 1	Renforcer le partenariat avec tous les services et organismes concourants sur toute la chaîne de prise en charge de la victime.	1	CT
	SUAP 2	Poursuivre les efforts dans le tri des demandes de secours et travailler avec nos partenaires sur la pertinence des transports sanitaires et les destinations pour recentrer l'activité du SDIS sur l'urgence.	1	P

7. Synthèse des orientations opérationnelles

RISQUE	RÉFÉRENCE	ORIENTATION OPÉRATIONNELLE	PRIORITÉ	ÉCHEANCE
SUAP	SUAP 3	Renforcer le CTA / CODIS par la présence d'un officier de santé, interlocuteur privilégié du CRRA 15 pour superviser en permanence les motifs d'engagements en se basant sur l'analyse de l'urgence de prise en charge des victimes à l'appel (au CTA), lors de la transmission du premier bilan (au CODIS) et en fin d'intervention au CIS.	1	CT
	SUAP 4	Mettre en place dans un premier temps une plateforme virtuelle CTA / CODIS / CRRA 15.	1	CT
	SUAP 5	Construire une plateforme commune « secours santé social » pour bénéficier d'une réponse opérationnelle mieux coordonnée.	1	MT
	SUAP 6	Impliquer le SSSM en complémentarité avec les SMUR dans la réponse SUAP notamment sur les zones couvertes hors délai.	1	CT
	SUAP 7	Améliorer l'accueil des victimes dans les services d'accueil d'urgence (SAU) en réduisant les délais d'attente, en augmentant les transferts vers les SAU les plus proches et en priorisant les maisons de santé pour les victimes les moins graves.	1	P
Risque incendie	INC 1	Adapter nos moyens et nos techniques opérationnelles pour faire face aux risques incendie liés aux évolutions technologiques (végétalisation des bâtiments, production d'électricité par les panneaux photovoltaïques et les parcs éoliens, véhicules à hydrogène).	1	P
	INC 2	Poursuivre le travail engagé pour prendre en compte la toxicité des fumées et des poussières d'incendie.	1	MT
	INC 3	Assurer le déploiement géographique des porteurs d'eau pour atteindre une couverture de 3 à 4 CCGC par groupement territorial.	2	MT

7. Synthèse des orientations opérationnelles

RISQUE	RÉFÉRENCE	ORIENTATION OPÉRATIONNELLE	PRIORITÉ	ÉCHEANCE
Secours routier	SR 1	Spécialiser certains CIS à la désincarcération et les autres pour le balisage.	1	MT
	SR 2	Poursuivre le travail en inter services (DIRSO-DVI) tant en opération que dans le domaine de la formation afin d'améliorer les conditions d'intervention et les moyens de balisage des accidents.	1	P
	SR 3	Adapter les procédures à l'évolution des techniques de dégagement des victimes.	2	P
	SR 4	Intégrer les techniques de désincarcération dans les tablettes opérationnelles.	1	CT
	SR 5	Adapter les formations sur les nouveaux risques liés aux moyens de transport en commun public et privé.	2	P
Opérations diverses	DIV 1	Créer un réseau de référents pour assurer un appui technique pour les opérations liées aux événements météorologiques violents (en particulier pour le haubanage et le travail en hauteur).	1	MT
	DIV 2	Mettre en place un système d'alerte et de préalerte des référents en fonction des prévisions météorologiques.	1	CT
	DIV 3	Adapter des procédures d'interventions pour engins isolés lors des ouvertures de portes.	1	CT
	DIV 4	Limiter le nombre d'interventions du SDIS dans le cadre des personnes bloquées dans un ascenseur par une demande plus importante de la participation financière des sociétés ascensoristes.	1	P
	DIV 5	Améliorer la formation des personnels pour débloquer les cabines d'ascenseur afin de travailler en sécurité pour les personnes bloquées et les sapeurs-pompiers engagés.	2	MT
	DIV 6	Axer la formation pour risque animalier par le vétérinaire du SDIS 31.	2	MT

7. Synthèse des orientations opérationnelles

RISQUE	RÉFÉRENCE	ORIENTATION OPÉRATIONNELLE	PRIORITÉ	ÉCHEANCE
Risques complexes	SPE 1	Moderniser et harmoniser les moyens d'alerte et les conditions d'engagement des spécialistes hors temps de garde.	1	CT
	SPE 2	Disposer d'un outil de suivi de la disponibilité opérationnelle lors d'événements météorologiques prévisibles.	1	CT
	SPE 3	Développer la collaboration pluridisciplinaire par l'engagement de différentes spécialités.	1	P
	SPE 4	Intégrer dans la gestion des opérations complexes un conseil technique réalisé par les CT des spécialités.	1	P
	SPE 5	Ouvrir plus largement l'accès aux spécialités opérationnelles pour l'ensemble des personnels, en respectant toutefois les délais nécessaires à la couverture des risques complexes.	1	P
	SPE 6	Améliorer la communication sur les capacités des unités spécialisées au niveau des personnels du CTA / CODIS, de la chaîne de commandement et des CIS.	1	P
	SPE 7	Renforcer l'interdépartementalité dans la réponse face aux risques complexes.	2	P
	SPE 8	Mettre en place une veille sur les risques complexes et les moyens de les couvrir.	2	MT
	SPE 9	Mener une réflexion sur les EPI en se conformant aux normes et règles nationales.	1	MT
	SPE 10	Développer l'emploi des drones pour l'aide à la reconnaissance (vue aérienne du relief et de la végétation, localisation de la victime, axe d'engagement...) et appui des équipes spécialisées (franchissement d'obstacles, passage de filin, estimation de distance...).	1	P

7. Synthèse des orientations opérationnelles

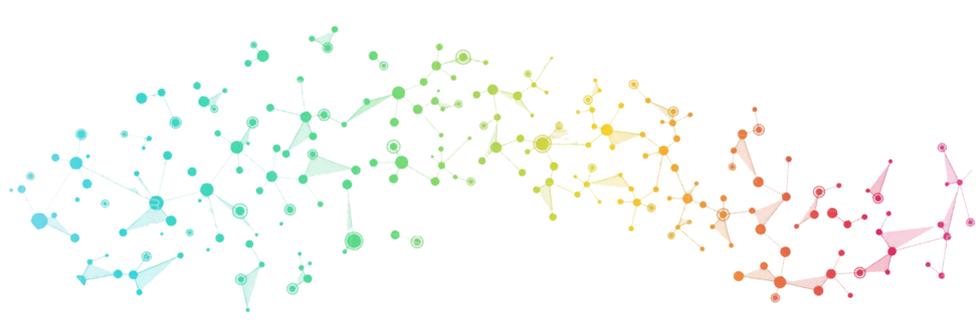
RISQUE	RÉFÉRENCE	ORIENTATION OPÉRATIONNELLE	PRIORITÉ	ÉCHEANCE
Risque aquatique	SA 1	Organiser la couverture opérationnelle autour d'un « centre nautique », le CIS Toulouse Lougnon, et de 5 CIS appuis de la spécialité, répartis sur l'ensemble du département.	1	CT
	SA 2	Assurer la fiabilisation de l'effectif mobilisable en départ immédiat sur Toulouse et renforcer cette première réponse par des spécialistes d'astreinte.	1	CT
	SA 3	Renforcer la couverture opérationnelle du sud du département par des SAV / SEV + des CAN.	2	MT
	SA 4	Systématiser le pré positionnement de SAV et SEV dans des secteurs impactés par des prévisions défavorables de Météo France.	1	P
Risque de personnes ensevelies	SD 1	Fixer l'objectif d'une réponse opérationnelle à hauteur d'une unité SD sur le département dont une unité de reconnaissance sur le territoire des groupements Sud et Centre.	1	CT
	SD 2	Favoriser la sollicitation de l'équipe spécialisée dans les missions de soutien, sécurisation et conseil technique lors d'interventions de tronc commun.	1	P
	SD 3	Développer la spécialité SD chez les sapeurs-pompiers volontaires, notamment recenser les agents travaillant dans le bâtiment.	1	P
	SD 4	Organiser la mutualisation des compétences en matière de SD, PRV et RCCI face au risque bâtiminaire.	2	MT
	SD 5	Adapter l'organisation de la section et la stratégie des équipements aux préconisations de l'USAR South dans le cadre de l'INSARAG.	2	MT
Recherche de victimes	CYNO 1	Améliorer les délais de réponse pour la recherche de personnes en augmentant le nombre d'équipes opérationnelles.	1	CT
	CYNO 2	Pouvoir assurer une réponse avec un vétérinaire toute l'année.	2	MT
	CYNO 3	Renforcer les équipes opérationnelles cynotechniques pour : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recherche et sauvetage de victimes ensevelies ; ▶ Recherche de victimes en milieu aquatique ; ▶ Recherche de victimes disparues par la méthode du questage. 	1	MT

7. Synthèse des orientations opérationnelles

RISQUE	RÉFÉRENCE	ORIENTATION OPÉRATIONNELLE	PRIORITÉ	ÉCHEANCE
Risque feux de forêts	FDF 1	Répondre aux attentes du nouveau PDPFCI.	1	MT
	FDF 2	Augmenter les effectifs formés au risque FDF pour faire face à l'évolution du risque en privilégiant les secteurs exposés.	2	LT
	FDF 3	Développer des techniques opérationnelles liées aux particularités des feux en zone de montagne.	1	P
	FDF 4	Développer une cartographie DFCI avec ressources en eau sur support informatique.	2	MT
Risques liés à la montagne et aux milieux périlleux	SMO - IMP 1	Optimiser le potentiel opérationnel, par la mise en œuvre de l'évolution réglementaire de la spécialité avec le regroupement sous une même filière montagne et milieux périlleux des spécialités actuelles GRIMP, SMO, ISS, CAN.	1	CT
	SMO - IMP 2	Participer activement à l'actualisation des plans de secours spécifiques ORSEC-Montagne et Spéléo et créer un réel partenariat avec les services qui participent aux secours.	2	P
	SMO - IMP 3	Renforcer les effectifs de spécialistes pour fiabiliser la réponse opérationnelle.	1	MT
Risque technologique	RT 1	Organiser la réponse face aux risques industriels et technologiques sur l'agglomération toulousaine en s'appuyant sur le futur CIS Atlanta support des spécialités RCH et RAD et en mutualisant les ressources humaines spécialisées à partir des CIS de l'agglomération.	1	MT
	RT 2	Poursuivre l'engagement des personnels des CIS de Muret Massat, Colomiers dans les risques technologiques.	1	MT
	RT 3	Poursuivre la réponse opérationnelle spécialisée depuis le CIS Saint-Gaudens Comminges.	2	P
	RT 4	Recenser les sapeurs-pompiers volontaires qualifiés dans le milieu de la chimie et de la radioactivité afin de favoriser leur accès à la spécialité et leur sollicitation opérationnelle et développer l'engagement d'experts dans le domaine de la chimie.	1	CT

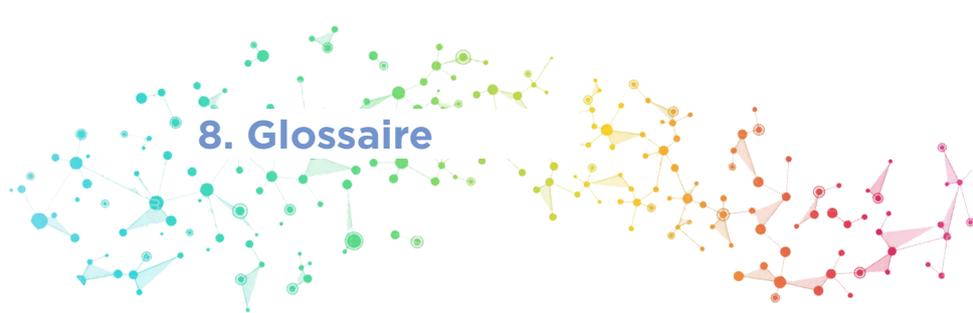
7. Synthèse des orientations opérationnelles

RISQUE	RÉFÉRENCE	ORIENTATION OPÉRATIONNELLE	PRIORITÉ	ÉCHEANCE
Risques technologiques	RT 5	Renforcer la formation des personnels non spécialisés à la prise en compte dans les premiers instants aux risques technologiques et pour faire face à la menace d'attentat NRBCe.	2	MT
	RT 6	Améliorer la rapidité de mise en œuvre des moyens NRBCe fournis par l'État.	2	MT
Risques émergents / Violences et agressions	VA 1	Améliorer la communication opérationnelle dès l'alerte entre le CTA, la gendarmerie, la police, le SAMU et renforcer les échanges opérationnels sur le terrain entre les différents services en partageant un réseau radio commun.	1	CT
	VA 2	Identifier les secteurs et événements à risques en temps réel et partager ces renseignements en interservices.	1	CT
	VA 3	Améliorer la prise en charge humaine, médicale, psychologique et les démarches administratives des agents agressés.	1	CT
	VA 4	Consolider les travaux en partenariat avec les forces de sécurité intérieure pour se préparer aux situations complexes (de l'agression du SP à l'attentat).	1	P
	VA 5	Doter les personnels de matériels spécifiques (caméras piétons...).	1	MT
	VA 6	Poursuivre les formations spécifiques à la négociation et à l'évitement.	1	P



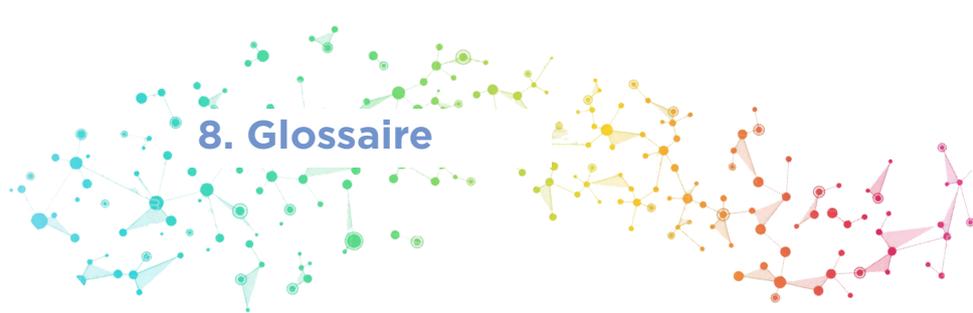


8. Glossaire



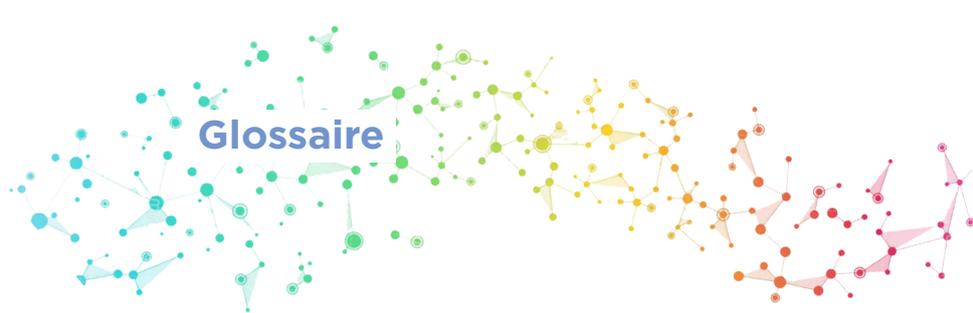
8. Glossaire

AASC	Association agréée de sécurité civile
ABE	Avion bombardier d'eau
ADRASEC	Association départementale des radioamateurs au service de la Sécurité Civile
AMU	Aide médicale d'urgence
ANTARES	Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours
ARI	Appareil respiratoire isolant
ARS	Agence régionale de santé
AVP	Accident sur la voie publique
BLEVE	Boiling liquid expanding vapor explosion
BLS	Bateau léger de sauvetage
BRS	Bateau de reconnaissance et de sauvetage
CAEGC	Cellule alimentation épuisement grande capacité
CAN	Canyon
CCF	Camion citerne pour feux de forêts
CCFS	Camion citerne feux de forêts super
CCGC	Camion citerne grande capacité
CD	Camion dévidoir
CDHR	Camion dévidoir hors route
CEDEPOL	Cellule dépollution
CEDEC	Cellule décontamination
CEPRO	Cellule protection
CESD	Cellule sauvetage déblaiement
CESDMF	Cellule sauvetage déblaiement et manœuvre de force
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIS	Centre d'incendie et de secours
COD	Centre opérationnel départemental
CODIS	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COGIC	Centre opérationnel de la gestion interministérielle des crises
COIS	Commandant des opérations et interventions sécurisées
COP	Commandant des opérations de police
CORG	Centre d'opération et de renseignements de la gendarmerie
COS	Commandant des opérations de secours
CoTRRiM	Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets des menaces
COZ	Centre opérationnel zonal
CRRA	Centre de réception et de régulation des appels
CS	Centre de secours
CSP	Centre de secours principal
CTA	Centre de traitement de l'alerte
CYNO	Cynotechnique
DAE	Défibrillateur automatisé externe
DAAF	Détecteur avertisseur autonome de fumée
DDRM	Dossier départemental des risques majeurs
DDSiS	Directeur départemental du service d'incendie et de secours
DDT	Direction départementale des territoires
DECI	Défense extérieure contre l'incendie
DFCI	Défense des forêts contre l'incendie
DGSCGC	Direction générale de la Sécurité Civile et de Gestion de Crises
DIP	Détachement d'intervention préventif
DIRSO	Direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest



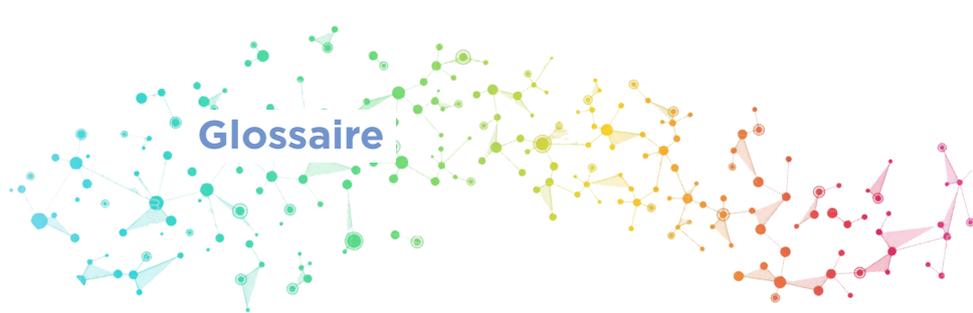
8. Glossaire

DIV	Opérations diverses
DOS	Directeur des opérations de secours
DPS	Dispositif prévisionnel des secours
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSM	Directeur des secours médicaux
EPC	Échelle pivotante combinée
EPI	Équipement de protection individuelle
EPS	Échelle pivotante séquentielle
ERP	Établissement recevant du public
ETARE	Établissement répertorié
EU	Extrême urgence
FAD	Fiche d'aide à la décision
FAE	Formation d'adaptation à l'emploi
FDF	Feux de forêts
FIA	Formation initiale d'application
FMA	Formation de maintien des acquis
FPT	Fourgon pompe tonne
FPTSR	Fourgon pompe tonne secours routier
GELD	Groupe d'exploration longue distance
GIFF	Groupe d'intervention feux de forêts
GNV	Gaz naturel véhicule
GPL	Gaz pétrolier liquéfié
GPS	Global positioning system (système de navigation)
GREX	Groupe d'extraction
GRIMP	Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IGSCGC	Inspection générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise
INC	Incendie
INSARAG	International search and rescue advisory group (groupe consultatif International de recherche et de sauvetage)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
ISP	Infirmier sapeur-pompier
ISS	Intervention en site souterrain
JSP	Jeune sapeur-pompier
MD	Matières dangereuses
MGO	Marche générale des opérations
MSP	Médecin sapeur-pompier
NAC	Nouveaux animaux de compagnie
NOVI	Plan nombreuses victimes
NRBC	Nucléaire radiologique biologique chimique
NRBCE	Nucléaire radiologique biologique chimique explosif
ONF	Office national des forêts
ORSEC	Organisation de la réponse de Sécurité Civile
PATS	Personnel administratif, technique et spécialisé
PC	Poste de commandement
PCA	Poste de commandement avancé
PCS	Plan communal de sauvegarde
PDPFCI	Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie



Glossaire

PEI	Point d'eau incendie
PEM	Pôle d'échange multimodal
PEX	Partage d'expérience
PGR	Procédure gaz renforcée
PISU	Protocole infirmier de soins d'urgence
PIURCS	Plan d'intervention d'urgence sur chaussées séparées
PL	Poids lourd
PLUiH	Plan local d'urbanisme intercommunal
PMA	Poste médical avancé
PNRPAA	Personne ne répondant pas aux appels
POI	Plan d'opération interne
POJ	Potentiel opérationnel journalier
PPI	Plan particulier d'intervention
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PPRI	Plan de prévention des risques inondations
PPV	Panneau photovoltaïque
PRS	Prévision
PRV	Point de rassemblement des victimes
RAD	Risque radioactif
RCCI	Recherche des causes et des circonstances d'incendie
RCH	Risque chimique
RDDECI	Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie
RETEX	Retour d'expérience
RH	Ressources humaines
RO	Règlement opérationnel
RT	Risques technologiques
RTE	Réseau transport électrique
RTN	Risques technologiques et naturels
SAL	Scaphandrier autonome léger
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SAP	Secours à personnes
SAU	Structure d'accueil d'urgence
SAV	Sauveteur aquatique
SCDECI	Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SD	Sauvetage déblaiement
SDACR	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
SDE	Sauvetage déblaiement
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SEV	Sauveteur en eaux vives
SGA	Système gestion de l'alerte
SGO	Système de gestion des opérations
SHR	Service hors rang
SIG	Système d'information géographique
SINUS	Système d'information numérique standardisé
SIS	Service d'incendie et de secours
SITAC	Situation tactique
SMO	Secours en montagne
SMUR	Service mobile d'urgence et de réanimation



Glossaire

SP	Sapeur-pompier
SPC	Service de prévision des crues
SPP	Sapeur-pompier professionnel
SPV	Sapeur-pompier volontaire
SR	Secours routier
SSF	Spéléo-secours français
SSLIA	Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs
SSO	Soutien sanitaire opérationnel
SSSM	Service de santé et de secours médical
SUAP	Secours d'urgence aux personnes
TESO	Toulouse Euro Sud-Ouest
TRS	Transmissions
TMD	Transport de matières dangereuses
USAR	Urban search and rescue (recherche et sauvetage en milieu urbain)
UV	Unités de valeurs
VICH	Véhicule d'intervention chimique
VL	Véhicule de liaison
VLD	Véhicule léger de détection
VLHR	Véhicule de liaison hors route
VLI	Véhicule de liaison infirmier
VLM	Véhicule léger médicalisé
VLSM	Véhicule léger de secours médicalisé
VLOSS	Véhicule léger Opérationnel du service de santé
VSR	Véhicule secours routier
VSSO	Véhicule de soutien santé aux opérations
VLTC	Véhicule léger tout chemin
VP	Voie publique
VPCE	Véhicule porte cellule
VPL	Véhicule plongeur
VSAT	Véhicule satellite d'assistance aux transmissions
VSAV	Véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes
VSP	Vétérinaire sapeur-pompier
VSR	Véhicule secours routier
VTP	Véhicule de transport de personnel
VTU	Véhicule tout usage
ZUS	Zone urbaine sensible



9. Table des illustrations

9. Table des illustrations

- Figure 1 - Carte du département de la Haute-Garonne
- Figure 2 - Évolution de l'emploi salarié privé en 2015 par aire urbaine
- Figure 3 - Le réseau régional de transport public
- Figure 4 - Carte des infrastructures de transport
- Figure 5 - Trafic sur le réseau national
- Figure 6 - Évolution annuelle de la population entre 2009 et 2014
- Figure 7 - Carte de l'aire urbaine de Toulouse
- Figure 8 - Évolution de l'emploi salarié privé par aire urbaine
- Figure 9 - Évolution de l'emploi salarié privé par intercommunalité de l'aire urbaine
- Figure 10 - Hypothèses d'évolution démographique départementale
- Figure 11 - Projection de la population en 2030
- Figure 12 - Carte des lignes de métro sur Toulouse
- Figure 13 - Représentation cartographique du projet TESO
- Figure 14 - Représentation cartographique du SCOT de Toulouse
- Figure 15 - Représentation cartographique du SCOT de la grande agglomération toulousaine
- Figure 16 - Légende de la figure 15
- Figure 17 - Trame verte / bleue et développement urbain
- Figure 18 - Développement des transports en commun en 2020
- Figure 19 - Développement des transports en commun à 2020
- Figure 20 - Développement de la ville sur elle-même
- Figure 21 - Les valeurs de l'établissement
- Figure 22 - Carte du SDIS de la Haute-Garonne
- Figure 23 - La carte des spécialités par CIS
- Figure 24 - Répartition des interventions par nature (moyenne sur 2013 - 2018)
- Figure 25 - Moyenne du nombre d'interventions de 2014 à 2018 réparties par commune
- Figure 26 - Taux de renforts reçus sur un secteur opérationnel
- Figure 27 - Taux de renforts fournis sur un secteur opérationnel
- Figure 28 - Renforts SUAP de 2016 à 2018
- Figure 29 - Répartition géographique des renforts demandés à des CIS voisins
- Figure 30 - Renforts SUAP de 2016 à 2018
- Figure 31 - Moyenne du nombre d'interventions dont le délai de distribution des secours dépasse 20 minutes de 2014 à 2018 réparties par commune
- Figure 32 - Moyenne du nombre d'interventions SUAP de 2014 à 2018 réparties par commune
- Figure 33 - Évolution du nombre d'interventions SUAP entre 2008 et 2018
- Figure 34 - Tableau des indicateurs d'activité du SAMU entre 2014 et 2017
- Figure 35 - Évolution du nombre d'interventions SUAP en fonction du degré d'urgence entre 2017 et 2018
- Figure 36 - Répartition des interventions SUAP selon le degré d'urgence secteurs SSSM (2017 - 2018)
- Figure 37 - Répartition des interventions SUAP selon le degré d'urgence (2017 - 2018)
- Figure 38 - Répartition des interventions SUAP selon le degré d'urgence par centre d'évacuation (2017 - 2018)
- Figure 39 - Répartition des interventions SUAP selon le degré d'urgence par centre d'évacuation (2017 - 2018)
- Figure 40 - Répartition et couverture des effectifs SSSM et SMUR sur le département de la Haute-Garonne
- Figure 41 - Évolution du nombre d'interventions incendie entre 2008 et 2018
- Figure 42 - Tendances du nombre d'interventions INC de 2014 à 2018 réparties par commune
- Figure 43 - Moyenne du nombre d'interventions INC de 2014 à 2018 réparties par nouveaux secteurs
- Figure 44 - Représentation géographique des champs photovoltaïques et des projets (2018 à 2022)

9. Table des illustrations

- 
- Figure 45 - Réseau routier principal de la Haute-Garonne. Mise à jour - 2018-10-11
Figure 46 - Flux de mobilité professionnelle dans l'agglomération toulousaine (2018)
Figure 47 - Moyenne du nombre d'interventions SR de 2014 à 2018 réparties par commune
Figure 48 - Moyens SR (VSR - FPTSR) par CIS
Figure 49 - Évolution du nombre d'interventions diverses entre 2013 et 2018
Figure 50 - Évolution du nombre d'interventions diverses entre 2014 et 2018
Figure 51 - Carte des risques inondation en Haute-Garonne
Figure 52 - Carte du risque rupture de barrage en Haute-Garonne
Figure 53 - Carte du zonage sismique en Haute-Garonne
Figure 54 - Carte des massifs classés à risque incendie
Figure 55 - Répartition typologique des cavités souterraines recensées dans le département de la Haute-Garonne
Figure 56 - Communes concernées par le transport de matières dangereuses
Figure 57 - Carte des secteurs à risques sur Toulouse



Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne

49, chemin de l'Armurié • CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Suivez-nous sur



www.sdis31.fr